

GUIDE **MAYOTTE**

APRÈS LA 3^E

RENTREE 2025

La plateforme AVENIR|S S'orienter pour préparer son avenir, ça s'apprend

**Publique, gratuite
et ouverte**
aux élèves et aux
acteurs de l'éducation
et de l'orientation

Des modules
pour préparer l'accès
à l'enseignement
supérieur ou au monde
professionnel



Riche
en ressources,
en services et en
accompagnement
humain

**Personnalisée
et adaptée**
à chaque profil

Simple
d'usage et
ergonomique

➔ Rendez-vous sur **avenirs.onisep.fr**



Office national d'information
sur les enseignements
et les professions
Établissement public sous tutelle
du ministère de l'Éducation nationale
et du ministère
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
12, mail Barthélemy Thimonnier,
CS 10450 Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 80 35 00
Directrice de la publication :
Frédérique Alexandre-Bailly
Directrice adjointe de la publication :
Anne de Rozario

Ressources éditoriales transmédias
Directeur : Michel Maurel
Rédaction en chef : Julie Colombier
Rédaction : Malwenn Cailliau
Cheffe du service secrétariat
de rédaction et qualité éditoriale :
Saliha Hamzic
Secrétariat de rédaction :
Catherine Marc
Correction : Pauline Couillet

**Ressources documentaires
et données**
Directeur : Gilles Foubert
Cheffe du service veille, services
et productions documentaires :
Valérie Forestiez
Documentation : Olivier Guérout,
Dominique Kanonidis

Mission inclusion
Responsable : Hélène Legault
Rédaction : Malwenn Cailliau,
Julie Colombier

Le S/T/U/D/I/O
Chef de service et direction
artistique : Bruno Delobelle
Mise en pages : Isabelle Sénéchal
Fabrication : Laurence Parlover

Marketing et commercialisation
Directrice : Isabelle Dusouvet
Onisep VPC – 12, mail Barthélemy-
Thimonnier, CS 10450 Lognes,
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Internet : librairie.onisep.fr
Relations clients :
service-clients@onisep.fr
Plan de classement Onisep :
ENS 73 00 00
Le kiosque : Orientation
et formations
ISBN numérique : 978-2-273-01731-2
Dépôt légal : novembre 2024
Reproduction, même partielle,
interdite sans accord préalable
de l'Onisep.

Cette production a été réalisée par le
rectorat de Mayotte avec l'accord et
l'appui technique de l'ONISEP.

Adresse : BP76 - 97600 Mamoudzou
Tél : 0269 61 10 24
Courriel : saoi@ac-mayotte.fr
Directeur délégué : Jacques Mikulovic
Rédacteur en chef : Sylvie Malo
Rédaction : Farasoa Ralaimoria
Documentation : Farasoa Ralaimoria
Conception et réalisation : ONISEP,
Farasoa Ralaimoria
Maquette/mise en page : ONISEP,
Farasoa Ralaimoria
Correction : DRAIO de Mayotte
Diffusion : rectorat de Mayotte
ISSN : 262-7723
Dépôt légal : avril 2025
Nombre d'exemplaires : 7833
Impression : IMPRIMAH

APRÈS LA 3^E, CHOISIR SON ORIENTATION



La 3^e est une année charnière. Vous avez toute l'année pour réfléchir à vos premiers choix d'avenir. Souhaitez-vous vous diriger vers une formation professionnelle qui vous permettra d'apprendre un métier en alliant enseignements théoriques et pratiques, ou bien préférez-vous aller vers un enseignement général grâce auquel vous choisirez plus tard votre voie ?

Ce n'est pas qu'une question de résultats scolaires. Cela dépend aussi en grande partie de ce dont vous avez envie. Vous projetez-vous dans des études longues ou avez-vous plutôt envie d'aller travailler rapidement, quitte à reprendre une formation après une première expérience professionnelle ? Vous le savez sans doute, vous changerez de métier plusieurs fois dans votre vie. Ce premier choix n'est donc pas définitif. C'est une étape qui correspond à la personne que vous êtes aujourd'hui. Lorsque vous choisirez votre formation, il faudra aussi vous intéresser au secteur d'activité et examiner s'il est porteur d'emplois ou si vous risquez d'avoir plus de difficulté à trouver un poste. C'est donc un équilibre à trouver entre vos rêves, votre capacité à réussir et les opportunités de travailler dans le secteur qui vous attire.

Pour vous accompagner dans vos choix, l'Onisep met à votre disposition la plateforme Avenir(s). N'hésitez pas à vous appuyer sur vos professeurs et sur l'équipe de direction du collège, qui vous accompagneront dans votre réflexion et dans la prise en main de la plateforme. Votre Région est aussi là pour vous aider, notamment en vous fournissant de l'information et en participant activement aux heures dédiées à l'orientation. Si vous souhaitez disposer de plus d'accompagnement, prenez rendez-vous avec un ou une psychologue de l'Éducation nationale. Nous sommes tous là pour vous accompagner dans votre projet.

Alors à vous de jouer, lancez-vous !

FRÉDÉRIQUE ALEXANDRE-BAILLY
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ONISEP

	page
CHOISIR SA VOIE	2
Les étapes à suivre pour préparer son orientation	2
Les formations après la 3 ^e	4
LA VOIE PROFESSIONNELLE	5
La voie professionnelle	5
Le CAP et le CAP agricole	7
Le bac professionnel et le bac professionnel agricole	12
LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	18
Le cycle de détermination	18
Le cycle terminal de la voie générale	20
Le cycle terminal de la voie technologique	22
SE FORMER AUTREMENT	25
SITUATION DE HANDICAP ET BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS	26
GUIDE PRATIQUE	28
LES SIGLES EN CLAIR	30
LES OFFRES DE FORMATION À MAYOTTE	32

LES ÉTAPES À SUIVRE POUR PRÉPARER SON ORIENTATION

La classe de 3^e marque la fin de votre parcours au collège.

Deux grandes voies de formation s'offrent à vous pour la rentrée suivante : la voie professionnelle ou la voie générale et technologique.

● SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2024 : JE RÉFLÉCHIS À MON PROJET

Je fais le point sur mes aptitudes scolaires, mes goûts et mes centres d'intérêt.

Je m'informe et consulte des ressources sur les différentes formations et les métiers que j'aime, auprès d'un psy-EN en prenant rendez-vous soit dans mon établissement, soit dans le CIO proche de chez moi et/ou auprès du professeur documentaliste du CDI de mon collège et/ou auprès de mon professeur principal (pour l'enseignement agricole).

Je note les dates des salons spécialisés ou des JPO pour découvrir les lycées, les CFA ou d'autres établissements.

À noter : l'Onisep recense les JPO qui me concernent (lire « [Les journées portes ouvertes près de chez vous](#) »).

J'enregistre mes recherches dans l'ENT de mon collège.

Je profite de la séquence d'observation en milieu professionnel pour découvrir le monde du travail et voir si cela correspond à mes projets.

Si je bénéficie d'une notification de situation de handicap (lire p. 26), je peux également m'adresser à mon enseignant référent, au coordonnateur d'Ulis et à toute autre personne susceptible de m'aider à faire des choix.

● À PARTIR DE JANVIER 2025 : J'INDIQUE MES CHOIX D'ORIENTATION

Je formule un ou plusieurs choix de voie d'orientation sur le service en ligne Orientation (ou je complète la fiche de dialogue, ou fiche navette), parmi les voies d'orientation suivantes du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} spécifique STHR (lire p. 18) ;
- 2^{de} professionnelle organisée ou non par familles de métiers, sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 12 et 16-17) ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole, sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 7 à 11).

● CONSEIL DE CLASSE DU 2^E TRIMESTRE OU DU 1^{ER} SEMESTRE : JE REÇOIS UN AVIS PROVISOIRE

Je consulte sur le service en ligne Orientation (ou sur la fiche de dialogue) l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. Cet avis n'est pas définitif et constitue une base d'échanges avec mon professeur principal et le psy-EN pour préparer mes demandes d'admission dans les formations et établissements souhaités après la 3^e.

INFO +

Les services en ligne pour l'orientation et l'affectation en lycée sont accessibles via [EduConnect](#) pour les parents des élèves de 3^e.

À noter : l'utilisation des services en ligne n'est pas obligatoire. Les familles peuvent toujours demander des formulaires papier (dossier

d'inscription, fiche de dialogue, fiche préparatoire à l'affectation) auprès des établissements scolaires.

● PENDANT LE 3^E TRIMESTRE OU LE 2^D SEMESTRE: JE DÉCOUVRE LES OFFRES DE POURSUITES D'ÉTUDES ET JE FORMULE MES DEMANDES

Je consulte sur le service en ligne les offres de formation après la 3^e dans les établissements publics, privés, sous statut scolaire et en apprentissage, partout en France.

Je formule dans le service en ligne (ou avec la fiche de dialogue et la fiche préparatoire à l'affectation) mes demandes d'admission pour les formations et établissements souhaités. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

L'admission dans la formation tient compte de la décision d'orientation.

Je peux indiquer plusieurs demandes par ordre de préférence :

- si je choisis une 2^{de} générale et technologique, j'inscris les différents établissements où je souhaiterais étudier ;
- si je choisis une 2^{de} professionnelle, j'inscris une 2^{de} pro famille de métiers ou je choisis dès la classe de 2^{de} la spécialité de bac prosouhaitée, si ce dernier est hors familles de métiers. J'indique si je souhaite étudier à temps plein sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 6) et je donne des noms d'établissements ;
- si je choisis un CAP ou un CAP agricole, j'indique si je souhaite étudier à temps plein sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 6) et je donne des noms d'établissements.

À noter :

- si j'opte pour un établissement privé sous contrat ou une formation en apprentissage, je dois contacter les établissements pour faire les démarches complémentaires nécessaires (lire « [L'orientation en 3^e et l'affectation en lycée](#) ») ;
- si j'opte pour des formations en apprentissage, je dois trouver un employeur entre 3 mois avant et 3 mois après le début de ma formation. Si ma rentrée a lieu en septembre, je devrai signer mon contrat avec l'aide du CFA entre les mois de juillet et de novembre 2025 ;
- si je postule dans un lycée hors de mon académie, je me renseigne auprès de mon professeur principal ou d'un psy-EN sur la procédure à suivre.

● CONSEIL DE CLASSE DU 3^E TRIMESTRE OU DU 2^D SEMESTRE: JE REÇOIS UNE PROPOSITION D'ORIENTATION

Le conseil de classe formule une proposition d'orientation :

- elle correspond à ma demande et devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;

• elle ne correspond pas à ma demande : le chef d'établissement organise alors un entretien avec mes parents et moi, à la suite duquel il prend une décision définitive. Si cette décision ne me convient pas, mes parents disposent de 3 jours ouvrables pour faire appel auprès d'une commission. Pour statuer, cette dernière s'appuie sur les éléments transmis par ma famille et ceux fournis par le chef d'établissement. Si un désaccord persiste, ma famille peut demander mon maintien dans la classe d'origine. **Pour en savoir plus :** « [Affectation en lycée: questions-réponses](#) ».

● FIN JUIN-DÉBUT JUILLET 2025: JE REÇOIS LE RÉSULTAT D'ADMISSION ET JE M'INSCRIS

Je consulte en ligne le résultat d'admission qui précise la formation et le lycée d'affectation. Je peux m'inscrire dans l'établissement en remplissant un dossier papier remis par le secrétariat de l'établissement d'accueil ou via le service d'inscription en ligne si l'établissement l'a ouvert. Le chef d'établissement de mon collège est mon interlocuteur privilégié pour le suivi de l'inscription, avec l'aide du professeur principal et/ou du psy-EN. Si je ne le fais pas, je risque de perdre ma place, laquelle sera proposée à un autre élève sur liste d'attente.

À noter : si je n'ai pas d'admission en lycée, le chef d'établissement, avec le psy-EN, peut m'accompagner dans ma démarche d'orientation.

INFO +

Le redoublement

Face à des difficultés d'apprentissage importantes et récurrentes, le conseil de classe peut demander le redoublement. Le chef d'établissement rencontre alors l'élève et sa famille et décide ensuite d'acter le redoublement. Si celui-ci est accepté, l'élève bénéficie d'un accompagnement pédagogique particulier, un PPRE par exemple. En cas de désaccord, la famille peut faire appel de la décision. Un seul redoublement est possible à l'issue des classes de 5^e, de 4^e ou de 3^e. Un deuxième redoublement n'est possible que si l'élève a connu une période d'interruption dans sa scolarité.

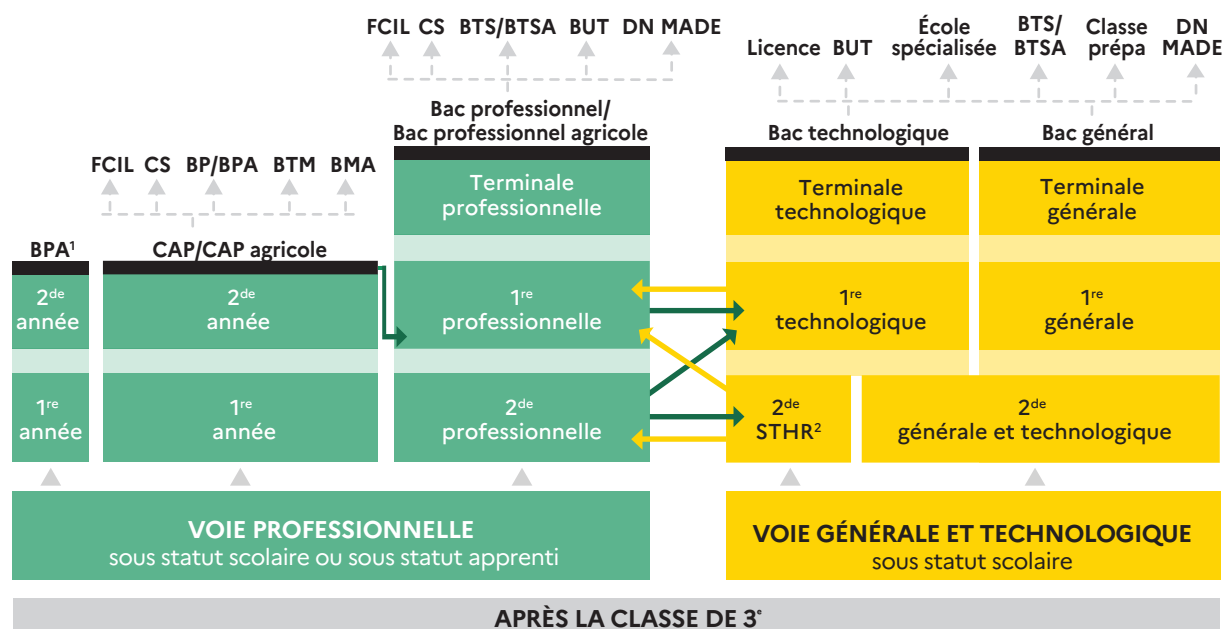
L'entretien personnalisé d'orientation

Cet entretien, organisé le plus tôt possible, se déroule avec le psy-EN du collège, le professeur principal, l'élève et sa famille. Il permet de faire le point sur la scolarité pour envisager les poursuites d'études les plus adaptées.

L'accompagnement à l'orientation

Un temps de 36 heures annuelles d'accompagnement à l'orientation est prévu pour les élèves de 3^e, selon leurs besoins et les modalités mises en place dans le collège. Des actions d'information spécifiques, en lien avec les régions, peuvent également être organisées.

LES FORMATIONS APRÈS LA 3^E



→ Passerelles entre les différentes voies.

1. Exclusivement en apprentissage.

2. Dans la série STHR, les enseignements technologiques débutent dès la classe de 2^{de}.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi ou à une poursuite d'études, notamment en BTS ou en BTSA.

Lire p. 12 à 17.

BPA

Décliné en 5 secteurs professionnels, le BPA (brevet professionnel agricole) est proposé par la voie de l'apprentissage.

Lire p. 9.

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. La poursuite d'études est envisagée, notamment en bac professionnel.

Le CAP se prépare en 1, 2 ou 3 ans, en fonction du profil et des besoins de l'élève.

Lire p. 7 à 11.

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels. Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac + 3, bac + 5, voire plus.

Lire p. 18 à 21.

Bac technologique

Le bac technologique est décliné en 8 séries au choix : S2TMD, ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL et STMG.

Il conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS ou BTSA), voire plus longues (BUT, écoles d'ingénieurs et de commerce, licences...).

Lire p. 18-19 et 22 à 24.

LA VOIE PROFESSIONNELLE

Choisir la voie professionnelle, c'est apprendre un métier, soit comme apprenti, soit comme élève de lycée professionnel. Elle engage les élèves dans des parcours d'excellence, véritables tremplins vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie.

Après la 3^e, il est possible d'apprendre un métier en choisissant la voie professionnelle, en préparant un CAP (2 ans) ou un bac pro (3 ans). Préparés en tant qu'élève au sein d'un lycée professionnel ou en tant qu'apprenti dans un lycée professionnel ou un CFA, ces diplômes permettent un accès direct à l'emploi ou à une poursuite d'études.

Les spécificités de la voie professionnelle :

- des **enseignements généraux** : français, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie, enseignement moral et civique, langues vivantes, arts appliqués et cultures artistiques, éducation socioculturelle (en lycée agricole), éducation physique et sportive...;
- des **enseignements professionnels théoriques et pratiques** pour acquérir des connaissances, des techniques, des méthodes, des savoir-faire et des gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques (plateaux techniques et équipements reproduisant les conditions réelles d'exercice en activité professionnelle);
- des **cours en petits groupes ou en co-intervention** (pluridisciplinarité en lycée agricole), avec des enseignants de disciplines professionnelles et générales. Après un test de positionnement en début de 1^{re} année de CAP et de 2^{de} pro, l'élève consolidera sa maîtrise du français et des mathématiques jusqu'à la fin du lycée professionnel;
- des **PFMP** obligatoires, dont la durée varie en fonction du diplôme et de la spécialité préparés. Elles peuvent se réaliser, en partie, à l'étranger. **À noter** : une allocation de stage (entre 50 et 100 € par semaine de PFMP) est versée par l'État;
- un **accompagnement personnalisé** et renforcé en petit groupe pour consolider ses compétences, acquérir une méthode de travail, préparer son orientation;
- un **accompagnement au choix d'orientation** en 2^{de} année de CAP et en terminale bac pro pour préparer et réussir son projet post-CAP ou post-bac;
- des **CCF et/ou des épreuves terminales ponctuelles** selon les disciplines et les spécialités;
- des **bureaux d'entreprises** implantés au sein des lycées professionnels pour accompagner les élèves dans leurs démarches : accès à un réseau professionnel, recherche de stage ou de contrat d'apprentissage, etc.;
- une **période de consolidation de l'orientation**, qui permet de changer de formation dès le mois de novembre;
- une **mobilité internationale**, possible pour tous les élèves,

y compris les apprentis. Ils peuvent effectuer une partie de leurs études ou un stage à l'étranger, selon le cadrage réalisé par l'établissement ou le CFA. En entreprise et/ou dans un établissement de formation professionnelle, cette expérience permet de gagner en autonomie, d'enrichir ses connaissances du métier et d'améliorer sa pratique d'une langue étrangère. La valorisation des compétences acquises à l'étranger passe par une épreuve facultative de mobilité, qui donne lieu à la délivrance d'une attestation MobilitéPro, en plus du diplôme.

Pour en savoir plus : « [Voie pro et mobilité européenne](#) ».

.../...

INFO +

Les CMQ

Imaginez un lycée professionnel, un CFA, un IUT, une université, un laboratoire de recherche et des entreprises qui travaillent ensemble. C'est ça, un CMQ (campus des métiers et des qualifications) ! Vous avez une passion pour l'aéronautique, l'automobile ou l'informatique ? Vous avez envie de vous engager dans la transition écologique ? Les CMQ sont faits pour vous. Il en existe 120 dans 12 secteurs économiques d'avenir. Au sein de chaque région, ces campus déclinent une offre de formation large et diversifiée, du CAP au doctorat, sous statut scolaire ou en apprentissage grâce à leur réseau d'établissements. À vous de trouver la formule qui vous convient le mieux. **Pour en savoir plus :** « [Les campus des métiers et des qualifications](#) ».

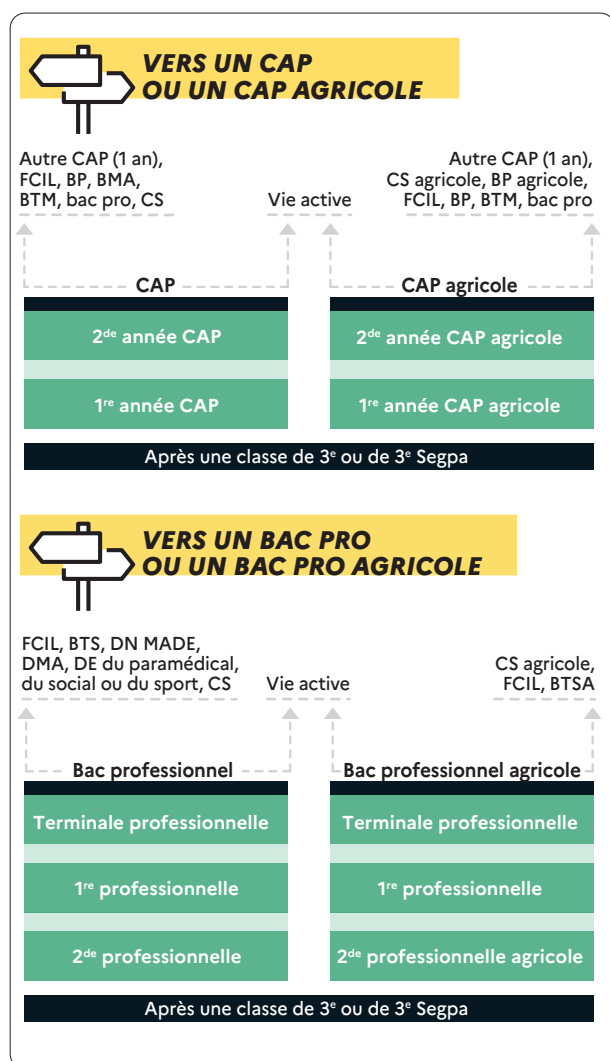
Changer d'orientation

Quel que soit son cursus, il est possible de changer de voie ou de spécialité sans avoir à recommencer le cycle. Pour cela, il faut contacter son professeur principal et/ou le psy-EN. Ainsi, les élèves de 2^{de} année de CAP de la même spécialité que le bac professionnel envisagé peuvent demander à poursuivre leurs études en 1^{re} professionnelle. Les élèves de 2^{de} ou de 1^{re} professionnelle peuvent demander un changement d'orientation dans une autre spécialité de 1^{re} professionnelle. En fonction des motivations et des résultats scolaires de l'élève, des places disponibles dans la filière souhaitée et des recommandations du conseil de classe, le chef d'établissement peut donner un avis favorable à une demande de réorientation. Toutefois, avant d'intégrer une nouvelle formation, il sera proposé à l'élève de suivre un stage passerelle pour découvrir la nouvelle filière et acquérir les compétences nécessaires pour y réussir.

LA VOIE PROFESSIONNELLE (SUITE)

.../...

• la possibilité de préparer son diplôme en apprentissage en alternant périodes chez l'employeur et formation en CFA, après la signature d'un contrat d'apprentissage. En CFA, l'apprentissage en entreprise peut commencer dans les 3 mois précédant ou suivant le début de la formation. Dans les lycées, qui proposent des formations en apprentissage, possibilité de parcours mixtes : l'apprentissage s'effectue soit sur la totalité du CAP ou du bac professionnel, soit sur une partie du cursus, le reste étant réalisé sous statut scolaire. En cas de rupture du contrat d'apprentissage, la formation peut être poursuivie sous statut scolaire au lycée.



Chaque CAP ou CAP agricole, chaque bac professionnel ou bac professionnel agricole existe dans plusieurs spécialités correspondant à différents métiers. Les contenus de la formation, les compétences et les connaissances professionnelles attendues à l'examen, les activités professionnelles exercées par le titulaire du diplôme et les types d'emploi occupés sont détaillés dans des documents nationaux appelés « référentiels », annexés aux arrêtés de création de chaque spécialité.

Pour en savoir plus :

- sur les diplômes professionnels, consulter le site du [ministère de l'Éducation nationale](#) ;
- sur les diplômes agricoles, consulter le site du [ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt](#) ;
- sur les formations et métiers de la mer, consulter le site du [ministère chargé de la Mer et de la Pêche](#).

INFO +

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet à un jeune de suivre une formation certifiée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, en alternant formation en CFA ou en lycée professionnel et formation en entreprise. C'est un contrat de travail écrit d'une durée pouvant aller de 6 mois à 3 ans. Il est signé entre un apprenti ou son représentant légal (si l'apprenti est mineur) et un employeur. Il concerne les jeunes de 16 ans au moins (ou de 15 ans et 1 jour et ayant terminé la classe de 3^e, brevet obtenu ou pas) et de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat. L'apprenti est obligatoirement accompagné, au sein de l'entreprise, par un maître d'apprentissage justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. L'apprenti perçoit un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionné), qui varie en fonction de son âge et de l'année d'études du diplôme préparé. Le salaire perçu est exonéré de cotisations sociales (salaire brut et salaire net sont donc similaires). Pour les jeunes en situation de handicap disposant d'une RQTH, l'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ils peuvent bénéficier d'un contrat d'apprentissage aménagé (lire p. 26).

Pour consulter les offres en apprentissage :
« [Emplois et formations en alternance](#) ».

LE CAP ET LE CAP AGRICOLE

Avec près de 200 spécialités (dont 10 agricoles), les CAP (certificats d'aptitude professionnelle) sont des diplômes nationaux, attestant d'un premier niveau de qualification professionnelle. Visant l'entrée directe dans la vie active, ils permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en bac professionnel.

● LE CAP

Où et comment ?

La formation peut être suivie :

- par la voie scolaire, dans un lycée professionnel ou un établissement privé d'enseignement technique. L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de 2 ans ;
- par la voie de l'apprentissage dans un CFA public ou privé ou un lycée professionnel. L'admission nécessite de signer un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire page ci-contre*) ;
- dans « [les écoles de production](#) » ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

À noter : le CAP peut être préparé en 1 an par des jeunes déjà diplômés (d'un autre CAP au minimum) qui seront dispensés des épreuves générales, mais aussi par des élèves très motivés, avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire, ainsi que par des lycéens de 1^{re} et de terminale professionnelle, technologique ou générale. La formation est également dispensée en 3 ans selon les profils et les besoins éducatifs particuliers des élèves : issus d'Ulis ou de Segpa, ou encore sortis du système scolaire sans qualification en retour en formation, par exemple. Ces parcours adaptés sont proposés par l'équipe pédagogique après un dialogue avec l'élève et/ou sa famille.

Au programme

La formation comporte :

- des **enseignements professionnels** : ils représentent un peu plus de la moitié de l'emploi du temps et se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP. Ils intègrent la PSE et de la co-intervention ;
- des **enseignements généraux** : français, histoire-géographie, EMC, mathématiques et physique-chimie, EPS et langue vivante. Ils couvrent environ la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire et sont en relation avec les enseignements professionnels ;

- des **enseignements facultatifs** : langue vivante (autre que celle choisie dans l'enseignement obligatoire), arts appliqués et culture artistique ou mobilité ;
- un volume horaire peut être consacré à la **consolidation, à l'accompagnement personnalisé et à l'accompagnement au choix d'orientation** ;
- la **réalisation d'un chef-d'œuvre**, résultat d'un projet pluridisciplinaire individuel ou en groupe. Il témoigne des savoirs professionnels et des gestes propres à un métier et peut prendre des formes diverses, selon la spécialité du CAP : produit fini (en bois, en métal, en tissu...), décor, film, exposition, site Internet ou application, participation à un concours, organisation d'un événement, etc. Il peut aussi donner lieu à la préparation d'un concours ou à la conception d'une mini-entreprise ;
- des **PFMP** obligatoires, de 12 à 14 semaines selon la spécialité. Lorsque la durée de formation est de 1 an, l'élève effectue au minimum 5 semaines en milieu professionnel. Une allocation de stage (50 € en 1^{re} année et 75 € en 2^{de} année, par semaine de PFMP) est versée par l'État.

Validation du diplôme

Le CAP est un diplôme national de niveau 3 du cadre des certifications professionnelles. Il est délivré aux candidats ayant obtenu, d'une part, la moyenne à l'ensemble des unités et, d'autre part, la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF.

Poursuites d'études

Après un CAP, il est possible de préparer un autre CAP (en 1 an) ; un CS ; une FCIL ; un BP, exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte ; un BMA après un CAP des métiers d'art ; un BTM, délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat ; un bac professionnel dans une spécialité cohérente avec celle du CAP obtenu.

.../...

LE CAP ET LE CAP AGRICOLE (SUITE)

.../...

HORAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS HORS STAGES ET ENSEIGNEMENTS EN CAP (toutes spécialités confondues)

	1 ^{RE} ANNÉE DE CAP	2 ^{DE} ANNÉE DE CAP
Enseignement professionnel	11h30	12h
Enseignement professionnel et français en co-intervention	1h30	1h30
Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention	1h30	1h30
Réalisation d'un chef-d'œuvre	3h	3h
Prévention-santé-environnement	1h30	1h
Français, histoire-géographie	1h30	1h30
EMC	30min	30min
Mathématiques et physique-chimie	1h30	1h30
EPS	2h30	2h30
Langue vivante	1h30	1h30
Arts appliqués et culture artistique	1h	1h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	3h30	3h30
TOTAL	31h	31h
PFMP	6 à 7 semaines	6 à 7 semaines

● LE CAP AGRICOLE

Où et comment ?

La formation peut être suivie :

- par la voie scolaire, dans les LPA ou les MFR (maisons familiales et rurales). L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de 2 ans ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA publics ou privés. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire p. 6*) ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

Au programme

La formation comporte :

- des modules d'**enseignements généraux**, à savoir **MG1** : agir dans des situations de la vie sociale (histoire-géographie, éducation socioculturelle, mathématiques, technologie de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion) ; **MG2** : mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle (français, éducation socioculturelle, biologie, éducation physique et sportive) ; **MG3** : interagir avec son environnement social (français, langue vivante, sciences économiques, sociales et de gestion, éducation physique et sportive) ;
- des modules d'**enseignements professionnels**, dont le nombre varie selon les spécialités ;
- des **enseignements complémentaires** : 5 heures hebdomadaires de renforcement des connaissances, 3 heures de pluridisciplinarité et un enseignement facultatif ;
- 1 semaine de **stage collectif** pour aborder les thématiques d'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable ;
- des **PFMP** obligatoires de 12 à 14 semaines, effectuées **individuellement**. Une allocation de stage (50 € en 1^{re} année et 75 € en 2^{de} année, par semaine de PFMP) est versée par l'État ;
- la possibilité d'effectuer 1 à 6 semaines de **stage complémentaire**, à titre individuel ou pour des groupes restreints.

À noter : une grille horaire différente existe pour chaque spécialité de CAP agricole.

Pour consulter les programmes : « [Les CAP agricoles](#) ».

Validation du diplôme

Le CAP agricole est un diplôme national de niveau 3 du cadre des certifications professionnelles. Il est délivré aux candidats ayant obtenu, d'une part, la moyenne à l'ensemble des unités et, d'autre part, la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF. Le diplôme est également délivrable aux apprenants qui ont validé l'ensemble des UC.

Poursuites d'études

Après un CAP agricole, il est possible de préparer un autre CAP (en 1 an) ; un CS agricole ; un CS ; une FCIL ; un BPA ; un BP, exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte ; un BTM, délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat ; un bac professionnel dans une spécialité cohérente avec celle du CAP agricole obtenu.

INFO +

Le BPA

Délivré par le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, le BPA (brevet professionnel agricole) est, comme le CAP, un diplôme national de niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles. Il se prépare en 2 ans par la voie de l'apprentissage. Il est délivré selon la modalité des UC. Il atteste d'une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole.

Il existe cinq BPA : bûcheron ; ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères ; ouvrier maraîcher ; ouvrier spécialisé en paysage ; ouvrier viticole.

Pour en savoir plus : « [BPA-Brevet professionnel agricole](#) ».

LISTE DES CAP

(mise à jour en novembre 2024)

Accessoiriste réalisateur
Accompagnant éducatif petite enfance
Accordeur de pianos
Aéronautique option avionique
Aéronautique option structure
Aéronautique option systèmes
Agent accompagnant au grand âge
Agent de développement des activités locales option activités familiales, artisanales et touristiques (Guyane)
Agent de développement des activités locales option tourisme (Guyane)
Agent de la qualité de l'eau
Agent de prévention et de médiation
Agent de sécurité
Agent vérificateur d'appareils extincteurs
Armurerie (fabrication et réparation)
Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option bijouterie-sertissage
Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option bijouterie-joaillerie
Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option polissage-finition
Arts de la broderie
Arts de la dentelle option aiguille
Arts de la dentelle option fuseaux
Arts de la reliure
Arts du bois option A sculpteur ornementaliste
Arts du bois option B tourneur
Arts du bois option C marqueteur
Arts du tapis et de la tapisserie de lisse
Arts du verre et du cristal
Arts et techniques du verre option décorateur sur verre
Arts et techniques du verre option vitrailliste
Assistant luthier du quatuor
Assistant technique en instruments de musique option accordéon
Assistant technique en instruments de musique option guitare
Assistant technique en instruments de musique option instruments à vent
Assistant technique en instruments de musique option piano
Boucher
Boulangier
Bronzier option A monteur en bronze
Bronzier option B ciseleur en bronze
Bronzier option C tourneur sur bronze
Cannage-paillage en ameublement
Carreleur-mosaïste
Carrossier automobile
Charcuterie-traiteur
Charpentier bois
Charpentier de marine
Chaussure
Chocolaterie-confiserie
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant

Composites, plastiques chaudronnés
Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar
Conducteur d'engins de travaux publics et carrières
Conducteur d'installations de production
Conducteur livreur de marchandises
Conducteur routier marchandises
Conducteur-opérateur de scierie
Constructeur d'ouvrages en béton armé
Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics
Constructeur de routes et d'aménagements urbains
Construction et aménagement de véhicules
Cordonnerie multiservice
Cordonnier-bottier
Couvreur
CPAP PMH (certificat polynésien d'aptitude professionnelle petite et moyenne hôtellerie)
Crémier-fromager
Cuisine
Décolletage : opérateur régleur en décolletage
Décoration en céramique
Déménageur sur véhicule utilitaire léger
Développement option 2 construction et entretien des bâtiments (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte)
Développement option 3 activités familiales artisanales et touristiques (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte)
Développement option 4 gestion et entretien de la petite exploitation rurale (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie)
Développement option 5 gestion et entretien en milieu marin (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie)
Doreur à la feuille ornementaliste
Ébéniste
Électricien
Émailleur d'art sur métaux
Emballeur professionnel
Employé technique de laboratoire
Encadreur
Équipier polyvalent du commerce
Esthétique-cosmétique-parfumerie
Étancheur du bâtiment et des travaux publics
Ferronnier d'art
Fleuriste
Fleuriste de mode
Fournure
Gardien d'immeubles
Glacier fabricant
Horlogerie
Industries chimiques
Installateur en froid et conditionnement d'air
Instruments coupants et de chirurgie
Interventions en maintenance technique des bâtiments
Lapidaire option A diamant
Lapidaire option B pierres de couleur
Maçon

Maintenance des matériels option A matériels agricoles
Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention
Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
Maintenance des véhicules option A voitures particulières
Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier
Maintenance des véhicules option C motocycles
Maintenance nautique
Marbrier du bâtiment et de la décoration
Mareyage
Maritime
Maritime conchyliculture
Maroquinerie
Mécanicien conducteur scieries et industries mécaniques du bois option B mécanicien affûteur de sciage, tranchage, déroulage
Menuisier aluminium-verre
Menuisier en sièges
Menuisier fabricant
Menuisier installateur
Métallier
Métiers de l'enseigne et de la signalétique
Métiers de l'entretien des textiles option A blanchisserie
Métiers de l'entretien des textiles option B pressing
Métiers de la coiffure
Métiers de la fonderie
Métiers de la gravure option A gravure d'ornementation
Métiers de la gravure option B gravure d'impression
Métiers de la gravure option C gravure en modelé
Métiers de la gravure option D marquage-poinçonnage
Métiers de la mode-chapelier-modiste
Métiers de la mode-vêtement flou
Métiers de la mode-vêtement tailleur
Métiers du football
Métiers du plâtre et de l'isolation
Modèles et moules céramiques
Monteur de structures mobiles
Monteur en installations sanitaires
Monteur en installations thermiques
Mouleur-noyauteur : cuivre et bronze
Opérateur/opératrice de service-relation client et livraison
Opérateur/opératrice logistique
Opérateur en appareillage orthopédique spécialité orthoprothèse
Opérateur en appareillage orthopédique spécialité podologie
Orfèvre option A monteur en orfèvrerie
Orfèvre option B tourneur-repousseur en orfèvrerie
Orfèvre option C polisseur-aviveur en orfèvrerie
Orfèvre option D planeur en orfèvrerie
Outillages en moules métalliques
Outillages en outils à découper et à emboutir

Ouvrier archetier
Pâtissier
Peintre applicateur de revêtements
Peintre automobile
Plumasserie
Poissonnier-écailler
Primeur
Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)
Propreté et prévention des biocontaminations (1 ^{re} session en 2027)
Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A chaudronnerie
Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option B soudage
Rentrayer option A tapis
Rentrayer option B tapisserie
Sellerie générale
Sellier harnacheur
Sérigraphie industrielle
Signalétique et décors graphiques
Souffleur de verre option enseigne lumineuse
Souffleur de verre option verrerie scientifique
Staffeur ornementaliste
Tailleur de pierre
Tapissier/tapissière d'ameublement en décor
Tapissier/tapissière d'ameublement en siège
Taxidermiste
Tonnelier
Tournage en céramique
Transport fluvial
Transports par câbles et remontées mécaniques
Valorisation des matières et propreté des espaces urbains (1 ^{re} session en 2027)
Vannerie
Vêtement de peau

LISTE DES CAP AGRICOLES (mise à jour en novembre 2024)

Agricultures des régions chaudes
Jardinier-paysagiste
Lad-cavalier d'entraînement
Maréchal-ferrant
Métiers de l'agriculture
Opérateur en industries agroalimentaires option conduite de machines
Opérateur en industries agroalimentaires option transformation de produits alimentaires
Palefrenier-soigneur
Services aux personnes et vente en espace rural
Travaux forestiers

LE BAC PROFESSIONNEL ET LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Avec plus de 100 spécialités (dont 17 agricoles), le bac professionnel et le bac professionnel agricole sont des diplômes nationaux. Ils ont pour objectif l'entrée directe dans la vie professionnelle mais permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en BTS et en BTSA.

● LE BAC PROFESSIONNEL

Où et comment ?

Le bac professionnel se prépare en 3 ans, de la 2^{de} professionnelle à la terminale professionnelle :

- par la voie scolaire, dans les LP ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA publics ou privés ou dans les LP. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec l'employeur (lire p. 6) ;
- dans « les écoles de production » ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

En fin de 3^e, l'élève choisit une spécialité de bac professionnel ou une famille de métiers. S'il s'inscrit à une formation en apprentissage, il doit choisir directement une spécialité de bac professionnel (lire p. 15).

À noter : Si l'élève opte pour une famille de métiers (lire p. 16), il choisira sa spécialité de bac professionnel en fin de 2^{de}, et si la spécialité qui l'intéresse n'est pas proposée dans son établissement, il peut poursuivre sa formation dans un autre lycée.

Au programme

La formation comporte :

- des **enseignements généraux** : français (effectifs réduits), mathématiques (effectifs réduits), histoire-géographie, EMC, éducation artistique, EPS, LVA et, selon la spécialité, sciences physiques et chimie ou LVB. À ces disciplines s'ajoutent en 2^{de} et en 1^{re} des heures de co-intervention entre enseignements professionnels et enseignements généraux ;
- des **enseignements professionnels** : travaux pratiques en atelier ou en classe, fondés sur la maîtrise de techniques professionnelles, pour acquérir de l'expérience et être opérationnel sur le marché du travail, PSE et, selon la spécialité, économie-gestion ou économie-droit ;
- des **PFMP** obligatoires de 20 semaines. Une allocation de stage (50 € en 2^{de}, 75 € en 1^{re} et 100 € en terminale par semaine de PFMP) est versée par l'État ;

- la **réalisation d'un projet pluridisciplinaire**, individuel ou collectif (produit fini en bois, en métal, en tissu...) : texte, journal, site Internet, film, planches créatives, participation à un concours, organisation d'un événement, etc. ;

- un **choix d'options dès la 2^{de} professionnelle** : codage, entrepreneuriat ou langue, par exemple ;

- en terminale, entre mi-mai et début juillet (6 semaines), les lycéens pourront choisir entre deux parcours différenciés : un **parcours de préparation à l'insertion professionnelle** ou un **parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures**. Ce choix est fait par l'élève et ses représentants légaux, après recommandation du conseil de classe et entretien ;

- des **heures de soutien au parcours** pour consolider et approfondir ses connaissances et son projet d'orientation.

À noter : dans certaines spécialités de bac professionnel, les lycéens ont accès dès la 2^{de} à l'UF2S. L'objectif est de permettre une insertion professionnelle ou une poursuite d'études en lien à la fois avec son bac professionnel et les métiers du sport (retrouvez les diplômes concernés p. 15 à 17).

Validation du diplôme

Le bac professionnel est un diplôme national de niveau 4 du cadre des certifications professionnelles.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal et d'un CCF.

À noter : une attestation de réussite intermédiaire est délivrée en classe de 1^{re} professionnelle.

Poursuites d'études

Il est possible de préparer un CS, une FCIL, un BTS, un DN MADE, un DMA, un DE du paramédical, du social ou du sport, ou encore d'autres diplômes de l'enseignement supérieur.

À noter : depuis 2024, les élèves en classe de 2^{de} peuvent ouvrir un compte sur Parcoursup et utiliser un comparateur de formations.

HORAIRES ANNUELS ET ENSEIGNEMENTS EN BAC PROFESSIONNEL
 (toutes spécialités confondues)

● ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	2 ^{DE} PRO	1 ^{RE} PRO	TERMINALE PRO *
Enseignement professionnel	360h	294h	231h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	15h	14h	-
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention	15h	14 min	-
Réalisation d'un projet ¹	-	42h	22h
Prévention-santé-environnement	30h	28h	33h
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30h	28h	33h
● ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX			
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique ²	120h	98h	99h
Mathématiques ²	60h	56h	55h
Langue vivante A	60h	56h	55h
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45h	42h	33h
Arts appliqués et culture artistique	30h	28h	22h
Éducation physique et sportive	75h	70h	66h
Soutien au parcours	30h	28h	33h
TOTAL	870h	798h	682h
PFMP	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	6 semaines

● PARCOURS DIFFÉRENCIÉS DE TERMINALE PRO *	PARCOURS DE PRÉPARATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES	PARCOURS DE PRÉPARATION À L'INSERTION PROFESSIONNELLE
Enseignements professionnels et économie-gestion ou économie-droit	60h	-
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	18h	-
Mathématiques/physique-chimie	18h	-
Éducation physique et sportive	12h	-
Langue vivante A ou B	12h	-
Autre(s) enseignement(s) selon le choix de l'établissement	30h	-
Travail personnel de l'élève	30h	-
TOTAL	180h	6 semaines
PFMP		6 semaines

* Période de septembre à mi-mai.

1. La réalisation d'un projet par les élèves est assurée dans un cadre pluridisciplinaire.

2. Les heures de français et de mathématiques en 2^{de} et en 1^{re} professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux.

LE BAC PROFESSIONNEL ET LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE (SUITE)

● LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Où et comment ?

Le bac professionnel agricole se prépare en 3 ans, de la 2^{de} professionnelle à la terminale professionnelle :

- par la voie scolaire, dans les LPA publics ou privés ou dans des MFR (maisons familiales et rurales) ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA publics ou privés. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire p. 6*) ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

En fin de 3^e, l'élève choisit une spécialité de bac professionnel agricole ou une famille de métiers pour son année de 2^{de} professionnelle. S'il s'inscrit à une formation en apprentissage, il doit choisir directement une spécialité de bac professionnel agricole (*voir page ci-contre*).

Au programme

La formation comporte :

- des **enseignements professionnels** propres à chaque spécialité ;
- des **enseignements généraux** : lettres modernes, histoire-géographie, technologies de l'informatique et du multimédia, documentation, sciences économiques, sociales et de gestion, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique-chimie, informatique, éducation socio-culturelle, éducation physique et sportive ;
- des **enseignements à l'initiative des établissements** ;
- la mise en œuvre d'un projet collectif dans le cadre du bloc de compétences « Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles ».

La classe de 2^{de} pro :

- 30 semaines de cours ;
- 1 semaine de mise à niveau ;
- 1 semaine de **travaux pratiques renforcés** ;
- 1 semaine de stage collectif pour l'ESDD (éducation à la santé et au développement durable) ;
- des PFMP : 4 à 6 semaines selon la spécialité (dont 3 prises sur la scolarité).

Le cycle terminal :

- 55 semaines de cours ;
- 3 semaines d'enseignements organisés sous forme de stages collectifs : ESDD (éducation à la santé et au développement durable) ; VVMP (valorisation du vécu en milieu professionnel) ;
- des PFMP : 14 à 16 semaines selon la spécialité (dont 11 prises sur la scolarité).

À savoir : une allocation de stage (50 € en 2^{de}, 75 € en 1^{re} et 100 € en terminale par semaine de PFMP) est versée par l'État.

Consulter les programmes des bacs pro agricoles sur le site Chlorofil : « [Classes de première et terminale](#) ».

Validation du diplôme

Le bac professionnel agricole est un diplôme national de niveau 4 du cadre des certifications professionnelles.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme ainsi qu'aux épreuves professionnelles, en l'absence de note éliminatoire, ou à l'ensemble des UC. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal et d'un CCF.

À noter : une attestation de réussite intermédiaire est délivrée en classe de 1^{re} professionnelle.

Poursuites d'études

Il est possible de préparer un CS agricole, une FCIL ou un BTSA.

À noter : depuis 2024, les élèves en classe de 2^{de} peuvent ouvrir un compte sur Parcoursup et utiliser un comparateur de formations.

À consulter sur Onisep.fr :

[La voie professionnelle](#)

LISTE DES BACS PROFESSIONNELS ET DES BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES

De nombreux bacs pro sont en cours de rénovation. Consultez régulièrement [le site de l'Onisep](#).
(mise à jour en novembre 2024)

Accompagnement, soins et services à la personne*
Aéronautique options avionique; structure; systèmes
Agroéquipement
Aménagement et finition du bâtiment
Aménagements paysagers
Animation-enfance et personnes âgées*
Artisanat et métiers d'art options communication visuelle plurimédia; marchandisage visuel; métiers de l'enseigne et de la signalétique; tapissier d'ameublement; verrerie scientifique et technique
Artisanat et métiers d'art-facteur d'orgues options organier; tuyautier
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités*
Aviation générale
Boucher-charcutier-traiteur
Boulangier-pâtissier
Carrossier-peintre automobile
Commercialisation et services en restauration
Conducteur transport routier marchandises
Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin
Conduite de productions aquacoles
Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)
Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
Conduite et gestion des entreprises maritimes-pêche
Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/plaisance professionnelle options voile; yacht
Construction et aménagement de véhicules
Cuisine
Cultures marines
Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique*
Électromécanicien marine
Esthétique-cosmétique-parfumerie
Étude et réalisation d'agencement
Façonnage de produits imprimés, routage
Fonderie
Forêt
Géomètre
Gestion des milieux naturels et de la faune
Hygiène, propreté, stérilisation
Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables*
Interventions sur le patrimoine bâti options A maçonnerie; B charpente; C couverture
Laboratoire contrôle qualité
Maintenance des matériels options A matériels agricoles; B matériels de construction et de manutention; C matériels d'espaces verts
Maintenance des systèmes de production connectés
Maintenance des véhicules options A voitures particulières; B véhicules de transport routier; C motocycles
Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains (1 ^{re} session en 2028)
Maintenance et efficacité énergétique*
Maintenance nautique
Menuiserie aluminium-verre
Métiers de l'accueil*
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés*

Métiers de l'entretien des textiles options A blanchisserie; B pressing
Métiers de la coiffure
Métiers de la couture et de la confection
Métiers de la logistique* (1 ^{re} session en 2028)
Métiers de la sécurité*
Métiers du commerce et de la vente options A animation et gestion de l'espace commercial*; B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale*
Métiers du cuir options chaussures; maroquinerie; sellerie-garnissage
Métiers du froid et des énergies renouvelables*
Métiers et arts de la pierre
Microtechniques
Modélisation et prototypage 3D
Optique-lunetterie
Optique photonique: technologies de la lumière
Organisation de transport de marchandises*
Ouvrages du bâtiment: métallerie
Perruquier-posticheur
Photographie
Pilote de ligne de production
Plastiques et composites
Poissonnier-écailler-traiteur
Polyvalent navigant pont/machine
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques
Réalisation de produits imprimés et plurimédia options A productions graphiques; B productions imprimées
Services aux personnes et animation dans les territoires
Technicien conseil-vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)
Technicien conseil-vente en animalerie
Technicien conseil-vente univers jardinerie
Technicien constructeur bois
Technicien d'études du bâtiment options A études et économie; B assistant en architecture
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien de scierie
Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien en appareillage orthopédique
Technicien en chaudronnerie industrielle
Technicien en expérimentation animale
Technicien en prothèse dentaire
Technicien en réalisation de produits mécaniques options réalisation et suivi de productions; réalisation et maintenance des outillages
Technicien en transport et distribution des gaz (1 ^{re} session en 2028)
Technicien menuisier agenceur
Technicien modelleur
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Traitements des matériaux
Transport fluvial
Transports par câbles et remontées mécaniques
Travaux publics

*UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif).

LISTE DES 2^{DES} PROFESSIONNELLES PAR FAMILLES DE MÉTIERS
AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PROFESSIONNEL (mise à jour en novembre 2024)

MÉTIER DE L'AÉRONAUTIQUE
Aéronautique option avionique
Aéronautique option structure
Aéronautique option systèmes
Aviation générale
MÉTIER DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT
Étude et réalisation d'agencement
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien menuisier agencier
MÉTIER DE L'ALIMENTATION
Boucher-charcutier-traiteur
Boulangier-pâtissier
Poissonnier-écailler-traiteur
MÉTIER DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION
Commercialisation et services en restauration
Cuisine
MÉTIER DE LA BEAUTÉ ET DU BIEN-ÊTRE
Esthétique-cosmétique-parfumerie
Métiers de la coiffure
MÉTIER DE LA CONSTRUCTION DURABLE, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
Aménagement et finition du bâtiment
Interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie
Interventions sur le patrimoine bâti option B charpente
Interventions sur le patrimoine bâti option C couverture
Menuiserie aluminium-verre
Ouvrages du bâtiment: métallerie
Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros œuvre
Travaux publics
MÉTIER DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités*
Métiers de la logistique* (1 ^{re} session en 2028)
Organisation de transport de marchandises*
MÉTIER DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES
Maintenance des matériels option A matériels agricoles
Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention
Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
Maintenance des véhicules option A voitures particulières
Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier
Maintenance des véhicules option C motocycles

MÉTIER DE LA MER
Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/plaisance professionnelle option voile
Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/plaisance professionnelle option yacht
Conduite et gestion des entreprises maritimes-pêche
Électromécanicien marine
Polyvalent navigant pont/machine
MÉTIER DE LA RÉALISATION D'ENSEMBLES MÉCANIQUES ET INDUSTRIELS
Fonderie
Microtechniques
Technicien en chaudronnerie industrielle
Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages
Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de productions
Technicien modelleur
Traitements des matériaux
MÉTIER DE LA RELATION CLIENT
Métiers de l'accueil*
Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial*
Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale*
MÉTIER DES ÉTUDES ET DE LA MODÉLISATION NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT
Géomètre
Technicien d'études du bâtiment option A études et économie
Technicien d'études du bâtiment option B assistant en architecture
MÉTIER DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION
Façonnage de produits imprimés, routage
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées
MÉTIER DES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE
Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique*
Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables*
Maintenance et efficacité énergétique*
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés*
Métiers du froid et des énergies renouvelables*
MÉTIER DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISÉES
Maintenance des systèmes de production connectés
Pilote de ligne de production
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
Technicien de scierie

*UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif).

LISTE DES 2^{DES} PROFESSIONNELLES HORS FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PROFESSIONNEL

(mise à jour en novembre 2024)

Accompagnement, soins et services à la personne*
Animation-enfance et personnes âgées*
Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia
Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel
Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne et de la signalétique
Artisanat et métiers d'art option tapisserie d'ameublement
Artisanat et métiers d'art option verrerie scientifique et technique
Artisanat et métiers d'art-facteur d'orgues option organier
Artisanat et métiers d'art-facteur d'orgues option tuyautier
Carrossier-peintre automobile
Conducteur transport routier marchandises
Construction et aménagement de véhicules
Cultures marines
Hygiène, propreté, stérilisation
Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains (1 ^{re} session en 2028)
Maintenance nautique
Métiers de l'entretien des textiles option A blanchisserie
Métiers de l'entretien des textiles option B pressing
Métiers de la couture et de la confection
Métiers de la sécurité*
Métiers du cuir option chaussures
Métiers du cuir option maroquinerie
Métiers du cuir option sellerie-garnissage
Métiers et arts de la pierre
Modélisation et prototypage 3D
Optique-lunetterie
Optique photonique: technologies de la lumière
Perruquier-posticheur
Photographie
Plastiques et composites
Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques
Technicien constructeur bois
Technicien en appareillage orthopédique
Technicien en prothèse dentaire
Technicien en transport et distribution des gaz (1 ^{re} session en 2028)
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Transport fluvial
Transports par câbles et remontées mécaniques

*UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif).

LISTE DES 2^{DES} PROFESSIONNELLES AGRICOLES PAR FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PRO AGRICOLE ET HORS FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PRO AGRICOLE

(mise à jour en novembre 2024)

MÉTIERS DE L'ALIMENTATION - BIO-INDUSTRIES ET LABORATOIRE

Laboratoire contrôle qualité

Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques

MÉTIERS DE LA NATURE-JARDIN-PAYSAGE-FORÊT

Aménagements paysagers

Forêt

Gestion des milieux naturels et de la faune

MÉTIERS DES PRODUCTIONS

Agroéquipement

Conduite de productions aquacoles

Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)

Conduite et gestion de l'entreprise agricole

Conduite et gestion de l'entreprise hippique

Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole

Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin

MÉTIERS DU CONSEIL-VENTE

Technicien conseil-vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)

Technicien conseil-vente en animalerie

Technicien conseil-vente univers jardinerie

HORS FAMILLES DE MÉTIERS

Services aux personnes et animation dans les territoires

Technicien en expérimentation animale

À consulter

[Les familles de métiers sur le site de l'Onisep](#)

[Les formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court](#)

[Le site des formations et métiers de la mer](#)

LE CYCLE DE DÉTERMINATION

Les voies générale et technologique préparent en 3 ans au bac général ou au bac technologique et à la poursuite d'études supérieures. Elles débutent par un cycle de détermination (classe de 2^{de}) commun aux deux voies, puis se divisent en cycle terminal (classes de 1^{re} et de terminale) général ou technologique.

● LA 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE (CYCLE DE DÉTERMINATION)

Présentation de la classe de 2^{de}

La classe de 2^{de} est commune aux élèves souhaitant préparer ensuite un bac général ou un bac technologique.

À noter : il existe une 2^{de} spécifique, la 2^{de} STHR. L'admission en cycle terminal STHR se fait soit après une 2^{de} STHR, soit après une 2^{de} générale et technologique, soit après une 2^{de} ou une 1^{re} professionnelle, soit après un CAP avec une mise à niveau durant les premières semaines.

Les spécificités de la 2^{de} générale et technologique :

- des **enseignements communs** (pour une culture commune renforcée) et des enseignements généraux et technologiques optionnels (voir page ci-contre). **À savoir :** l'enseignement optionnel culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre (accès sélectif et sur audition) est un choix pertinent pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers la série technologique S2TMD en cycle terminal ;
- un **test de positionnement en français et en mathématiques**, qui a lieu en début d'année ;
- des heures de vie de classe, un accompagnement personnalisé (horaires en fonction des besoins des élèves), un accompagnement au choix de l'orientation (54 heures par an ou 62 heures dans les lycées agricoles) afin de découvrir le monde professionnel et de s'y repérer, de connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés et d'élaborer son projet d'orientation ;
- une **séquence d'observation de 2 semaines consécutives** prévue pendant la période des épreuves du baccalauréat. Elle se fait sur le temps scolaire. Il est possible de passer 1 semaine dans un lieu d'accueil et 1 semaine dans un autre, ou de faire cette séquence à l'étranger. **Pour en savoir plus :** « [Les stages en lycée général et technologique](#) » ;
- possibilité d'intégrer une section européenne ou de langue orientale. L'indication « **section européenne** » ou « **section de langue orientale** », suivie de la désignation de la langue concernée, est inscrite sur le diplôme du baccalauréat général ou technologique.

Consulter sur Onisep.fr : « [Le programme de la 2^{de} générale et technologique](#) ».

Intégrer un cycle terminal

À l'issue de la classe de 2^{de} générale et technologique ou de la classe de 2^{de} STHR, l'élève peut demander les voies d'orientation suivantes :

- classes de 1^{re} puis de terminale de la voie générale qui préparent au bac général ;
- classes de 1^{re} puis de terminale de la voie technologique qui préparent au bac technologique ;
- classes de 1^{re} puis de terminale de la voie professionnelle ;
- classes de 1^{re} puis de terminale préparant au brevet de technicien métiers de la musique.

La campagne d'orientation a lieu à la fin du 2^e trimestre ou du 1^{er} semestre (choix d'orientation) et à la fin du 3^e trimestre ou du 2^d semestre (choix définitifs), selon un calendrier fixé par les académies. Un service dématérialisé permet aux élèves de 2^{de} générale et technologique de demander en ligne une voie d'orientation et de connaître l'avis du conseil de classe.

À noter : dès la classe de 2^{de}, les élèves peuvent ouvrir un compte sur Parcoursup et utiliser un comparateur de formations pour préparer leur orientation.

Liens utiles :

« [Le service en ligne Orientation en 2^{de} générale et technologique](#) » et « [L'orientation en 2^{de} générale et technologique](#) ».

INFO +

Stages passerelles

Les élèves de lycée, volontaires, peuvent bénéficier de stages passerelles afin de pouvoir changer d'orientation. Ils doivent se renseigner auprès de leur professeur principal ou du psy-EN.

Stages de mise à niveau

Sur recommandation du conseil de classe, des stages de mise à niveau peuvent être proposés aux élèves en cours d'année de lycée ou pendant les vacances scolaires. Ces derniers permettent de consolider leurs compétences et d'améliorer leurs méthodes de travail.

Parcours MareNostrum

Ce parcours consiste à favoriser le rapprochement entre langues anciennes et langues vivantes étrangères ou régionales.

Pratiques sportives

Certains lycées proposent un dispositif sport-études ou des sections sportives destinées aux élèves souhaitant atteindre un haut niveau sportif en conciliant études et entraînements. Consulter sur Onisep.fr : « [Les classes sport-études en lycée](#) ».

HORAIRE HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE ET EN 2^{DE} STHR

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS	2 ^{DE} GT	2 ^{DE} STHR
Français	4h	4h
Histoire-géographie	3h	3h
LVA et LVB ¹	5h30 ²	5h ³
SES	1h30	-
Mathématiques	4h	3h
Physique-chimie	3h	-
SVT	1h30	-
EPS	2h	2h
EMC	18h annuelles	18h annuelles
Sciences numériques et technologie	1h30	-
Sciences	-	3h
Économie et gestion hôtelière	-	2h
Sciences et technologies des services	-	4h
Sciences et technologies culinaires	-	4h
Stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel	-	4 semaines
● 1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL OPTIONNEL EN 2 ^{DE} AU CHOIX PARMI :	2 ^{DE} GT	2 ^{DE} STHR*
LCA : latin ou grec ⁴	3h	-
LVC ¹	3h ²	3h
LSF	3h	3h
Arts (au choix parmi : arts plastiques ; cinéma-audiovisuel ; danse ; histoire des arts ; musique ; théâtre)	3h	3h
EPS	3h	3h
Arts du cirque	6h	-
EATDD (écologie-agronomie-territoires-développement durable) ⁵	3h	-
● 1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE OPTIONNEL EN 2 ^{DE} AU CHOIX PARMI :	2 ^{DE} GT	2 ^{DE} STHR*
Management et gestion	1h30	-
Santé et social	1h30	-
Biotechnologies	1h30	-
Sciences et laboratoire	1h30	-
Sciences de l'ingénieur	1h30	-
Création et innovation technologiques	1h30	-
Création et culture-design	6h	-
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives ⁵	3h	-
Pratiques sociales et culturelles ⁵	3h	-
Pratiques professionnelles ⁵	3h	-
Culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre	6h	-
Atelier artistique	72h annuelles	72h annuelles

1. La LVB ou LVC peut être étrangère ou régionale.

2. Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant en langue.

3. La LVA ou LVB est obligatoirement l'anglais.

4. Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

5. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

* Pour la 2^{de} STHR, les élèves peuvent choisir deux enseignements optionnels maximum parmi les suivants : LVC, LSF, EPS, arts, atelier artistique.

LE CYCLE TERMINAL DE LA VOIE GÉNÉRALE

● LA 1^{RE} ET LA TERMINALE GÉNÉRALES (CYCLE TERMINAL)

La formation comporte :

- des **enseignements communs** constituant plus de la moitié de l'emploi du temps des élèves : français en 1^{re}, philosophie en terminale et, sur les 2 années du cycle terminal, histoire-géographie, enseignement scientifique, LVA, LVB, EPS et EMC.

À noter : un enseignement de mathématiques de 1 heure 30 est ajouté à l'enseignement scientifique de 1^{re} générale pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques. L'enseignement scientifique y représente un volume hebdomadaire global de 3 heures 30 ;

- des **enseignements de spécialité obligatoires** : trois en 1^{re} et deux en terminale (parmi ceux suivis en 1^{re}) à choisir parmi une liste de 13 disciplines pour acquérir progressivement des compétences et des connaissances adaptées à ses choix de poursuite d'études supérieures ;

- des **enseignements optionnels** : un en 1^{re} et deux, au maximum, en terminale (dont celui suivi en 1^{re}) pour compléter sa formation en fonction de ses centres d'intérêt et de ses projets de poursuite d'études. Certains enseignements optionnels, propres à la terminale (mathématiques complémentaires ; mathématiques expertes ; droit et grands enjeux du monde contemporain) permettent d'élargir les possibilités d'études supérieures ;

À noter : les enseignements optionnels de LCA en latin et/ou en grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis en 1^{re} et en terminale.

- des heures de vie de classe, un accompagnement personnalisé (horaires en fonction des besoins des élèves), un accompagnement au choix de l'orientation (54 heures par an ou 62 heures dans les lycées agricoles) afin de découvrir le monde professionnel et de s'y repérer, de connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés et d'élaborer son projet d'orientation.

Langues et ouverture internationale

Une attestation de langues vivantes (LVA-LVB) est délivrée à tous les candidats au bac général ou technologique. Les élèves peuvent intégrer une section européenne ou un cursus à dimension internationale en préparant le bac français international.

INFO +

Mention « mobilité européenne et internationale »

Les élèves qui effectuent pendant leur année scolaire de 1^{re} une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'Ofaj (Office franco-allemand pour la jeunesse), d'une durée de 4 semaines au minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, sur le fondement d'un contrat d'études établi, peuvent bénéficier de la mention « mobilité européenne et internationale » sur leur diplôme de bac général ou technologique.

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 1^{RE} ET EN TERMINALE GÉNÉRALES (CYCLE TERMINAL)

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS	1 ^{RE}	TERMINALE
Français	4h	-
Philosophie	-	4h
Histoire-géographie	3h	3h
LVA et LVB ¹	4h30 ² /5h30 ³	4h/5h30 ³
EPS	2h	2h
EMC	18h annuelles	18h annuelles
Enseignement scientifique	2h ⁴	2h
● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ AU CHOIX: 3 EN 1 ^{RE} , 2 EN TERMINALE	1 ^{RE}	TERMINALE
Arts (au choix parmi: arts plastiques; arts du cirque; cinéma-audiovisuel; danse; histoire des arts; musique ou théâtre) ⁵	4h	6h
Biologie-écologie ³	4h	6h
Éducation physique, pratiques et cultures sportives ⁶	4h	6h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4h	6h
Humanités, littérature et philosophie	4h	6h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ⁷	4h	6h
Littérature et LCA	4h	6h
Mathématiques	4h	6h
Numérique et sciences informatiques	4h	6h
Physique-chimie	4h	6h
Sciences de la vie et de la Terre	4h	6h
Sciences de l'ingénieur ⁸	4h	6h
Sciences économiques et sociales	4h	6h
● 1 ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EN 1 ^{RE} ET EN TERMINALE AU CHOIX PARI:	1 ^{RE}	TERMINALE
LVC ¹	3h	3h
Langue des signes française	3h	3h
LCA: latin ou grec	3h	3h
EPS	3h	3h
Arts (au choix parmi: arts plastiques; cinéma-audiovisuel; danse; histoire des arts; musique ou théâtre) ⁵	3h	3h
Hippologie et équitation ³	3h	3h
Agronomie-économie-territoires ³	3h	3h
Pratiques sociales et culturelles ³	3h	3h
● 1 ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EN TERMINALE AU CHOIX PARI:		TERMINALE
Mathématiques complémentaires ⁹	-	3h
Mathématiques expertes ¹⁰	-	3h
Droit et grands enjeux du monde contemporain	-	3h

1. La LVB ou LVC peut être étrangère ou régionale.

2. Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant en langue.

3. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

4. Un enseignement spécifique de mathématiques, de 1 heure 30, est ajouté à l'enseignement scientifique de 1^{re} générale pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques et qui auront ainsi un volume global d'enseignements scientifiques de 3 heures 30.

5. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en spécialité et en option deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

6. Pour les élèves ne choisissant pas en 1^{re} l'enseignement optionnel EPS.

7. Langue suivie en LVA, LVB ou LVC.

8. Enseignement complété de 2 heures de sciences physiques en terminale.

9. Pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité mathématiques.

10. Pour les élèves choisissant en terminale la spécialité mathématiques.

LE CYCLE TERMINAL DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

● LA 1^{RE} ET LA TERMINALE TECHNOLOGIQUES (CYCLE TERMINAL)

Il existe 8 séries de bac technologique :

- **S2TMD** : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (préparé dans un lycée, en partenariat avec un conservatoire, par exemple) ;
- **ST2S** : sciences et technologies de la santé et du social ;
- **STAV** : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (préparé dans un lycée agricole) ;
- **STD2A** : sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- **STHR** : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration ;
- **STI2D** : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- **STL** : sciences et technologies de laboratoire ;
- **STMG** : sciences et technologies du management et de la gestion.

La formation comporte :

- des **enseignements communs** : français en 1^{re}, philosophie en terminale et, sur les 2 années du cycle terminal, histoire-géographie, mathématiques, LVA, LVB, EPS et EMC ;
- des **enseignements de spécialité spécifiques à chaque série** : trois en 1^{re} et deux en terminale ;
- **deux enseignements optionnels au maximum à choisir en 1^{re}**, parmi une liste de six disciplines pour les lycées agricoles et quatre disciplines dans les lycées technologiques relevant de l'Éducation nationale, auxquelles s'ajoute **en terminale l'enseignement optionnel droit et grands enjeux du monde contemporain** ;

- des heures de vie de classe, un accompagnement personnalisé (horaires en fonction des besoins des élèves), un accompagnement au choix de l'orientation (54 heures par an ou 62 heures dans les lycées agricoles) afin de découvrir le monde professionnel et de s'y repérer, de connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés et d'élaborer son projet d'orientation.

À noter : les enseignements optionnels de LCA en latin et/ou en grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis en 1^{re} et en terminale.

Langues et ouverture internationale

Une attestation de langues vivantes (LVA-LVB) est délivrée à tous les candidats au bac général ou technologique. Les élèves peuvent intégrer une section européenne ou un cursus à dimension internationale en préparant le BFI (bac français international).

INFO +

Mention « mobilité européenne et internationale »

Les élèves qui effectuent pendant leur année scolaire de 1^{re} une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'Ofaj (Office franco-allemand pour la jeunesse), d'une durée de 4 semaines au minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, sur le fondement d'un contrat d'études établi, peuvent bénéficier de la mention « mobilité européenne et internationale » sur leur diplôme de bac général ou technologique.

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 1^{RE} ET EN TERMINALE TECHNOLOGIQUES (CYCLE TERMINAL)

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS		1 ^{RE}	TERMINALE
Français		3h/3h30 ¹	
Philosophie		-	2h
Histoire-géographie		1h30	1h30
LVA et LVB		4h ² /3h30 ¹	4h ² /3h30 ¹
EPS		2h	2h
EMC		18h annuelles	18h annuelles
Mathématiques		3h	3h
● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ : 3 EN 1 ^{RE} , 2 EN TERMINALE		1 ^{RE}	TERMINALE
S2TMD	Économie, droit et environnement du spectacle vivant	3h	-
	Culture et sciences chorégraphiques ou musicales ou théâtrales ³	5h30	7h
	Pratique chorégraphique ou musicale ou théâtrale	5h30	7h
ST2S	Physique-chimie pour la santé	3h	-
	Biologie et physiopathologie humaines	5h	-
	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	-	8h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7h	8h
STAV ¹	Gestion des ressources et de l'alimentation	6h45	6h45
	Territoires et sociétés	2h30	-
	Technologie	3h	-
	Territoires et technologie	-	4h30
STD2A	Physique-chimie	2h	-
	Outils et langages numériques	2h	-
	Design et métiers d'art	14h	-
	Analyse et méthodes en design	-	9h
	Conception et création en design et métiers d'art	-	9h
STHR	ESAE (enseignement scientifique alimentation-environnement)	3h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services	10h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services-ESAE (enseignement scientifique alimentation-environnement)	-	13h
	Économie-gestion hôtelière	5h	5h
STI2D	Innovation technologique	3h	-
	I2D (ingénierie et développement durable)	9h	-
	Physique-chimie et mathématiques	6h	6h
	2I2D (ingénierie, innovation et développement durable) avec un enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numérique	-	12h

1. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

2. La langue vivante A est étrangère. La langue vivante B peut être étrangère ou régionale. Possibilité d'ajouter 1 heure avec un assistant de langue. Sur les heures d'enseignements hebdomadaires, 1 heure d'ETLV (enseignement technologique en langue vivante) est prise en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante. Il est adossé soit à la langue vivante A, soit à la langue vivante B.

3. L'enseignement spécifique (soit de danse, soit de musique, soit de théâtre) est le même pour les deux enseignements de spécialité. Il peut être suivi par les élèves inscrits au sein d'un établissement d'enseignement artistique classé ou reconnu par l'État et sous réserve d'une convention signée entre l'établissement où est scolarisé l'élève et l'établissement d'enseignement artistique.

.../...

.../...

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 1^{RE} ET EN TERMINALE TECHNOLOGIQUES (CYCLE TERMINAL) (SUITE)

● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ: 3 EN 1 ^{RE} , 2 EN TERMINALE		1 ^{RE}	TERMINALE
STL	Physique-chimie et mathématiques	5h	5h
	Biochimie-biologie	4h	-
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9h	-
	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	-	13h
STMG	Sciences de gestion et numérique	7h	-
	Management	4h	-
	Management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion		10h
	Droit et économie	4h	6h
● 2 ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS EN 1 ^{RE} ET EN TERMINALE AU CHOIX PARI:		1 ^{RE}	TERMINALE
LVC*		3h	3h
LSF*		3h	3h
LCA: latin ou grec ¹		3h	3h
EPS*		3h	3h
Arts (au choix parmi : arts plastiques ; cinéma-audiovisuel ; danse ; histoire des arts ; musique ou théâtre)		3h	3h
Droit et grands enjeux du monde contemporain		-	3h
Hippologie et équitation* ²		3h	3h
Agronomie-économie-territoires* ²		3h	3h
Pratiques sociales et culturelles* ²		3h	3h

1. Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

2. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

* Enseignements optionnels présents dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

SE FORMER AUTREMENT

Après la 3^e, d'autres formations vous sont accessibles entre 16 et 18 ans. De quelques mois à 1 an, elles concernent principalement les domaines de l'armée et de l'animation.

● INTÉGRER L'ARMÉE

L'armée de l'air et de l'espace

L'EETAAE (École d'enseignement technique de l'armée de l'air et de l'espace) de Saintes prépare au bac général (spécialités mathématiques, physique-chimie et sciences de l'ingénieur, option mathématiques complémentaires ou mathématiques expertes), au bac technologique STI2D avec l'enseignement spécifique SIN (systèmes d'information et numérique) ou au bac professionnel aéronautique option avionique et option CIEL (cybersécurité, informatique et réseaux, électronique), complété par une formation militaire. Brevet obligatoire.

Pour en savoir plus : [« Devenir aviateur et intégrer l'EETAAE »](#).

La Marine Nationale

Devenir mousse de la Marine nationale en intégrant l'École des mousses : formation militaire et maritime (10 mois) à Brest pour obtenir le brevet élémentaire de mousse, puis contrat d'engagement de 4 ans. Conditions d'accès : avoir un niveau 3^e ou 2^{de} et être âgé de 16 ans à moins de 18 ans au 1^{er} septembre.

Pour en savoir plus : [« La marine recrute »](#).

L'armée de Terre

L'EMPT (École militaire préparatoire technique) de Bourges, admission à partir de 16 ans et jusqu'à 20 ans, propose une entrée en cycle terminal professionnel (quatre bacs pro) ou technologique (spécialité SIN, ou « systèmes d'information et numérique »).

● PRÉPARER UN DIPLÔME DANS L'ANIMATION

Le CPJEPS

Accessible dès 16 ans aux jeunes titulaires d'une attestation PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1), le CPJEPS permet d'acquérir les bases pour devenir animateur dans les accueils collectifs de mineurs et dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle. La formation est orientée sur au moins deux domaines d'activité parmi activités physiques, activités d'expression ou activités scientifiques et techniques. Elle dure 1 an. Avoir le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) est un plus. La formation débouche sur des postes d'animateur enfance jeunesse, animateur en accueil de loisirs, animateur en séjours de vacances, animateur socioculturel ou animateur périscolaire.

Le BPJEPS

Accessible dès 16 ans, sans conditions de diplôme (sauf pour les candidats s'inscrivant via Parcoursup, qui doivent détenir le bac), aux jeunes titulaires du PSC1 ayant le BAFA ou une expérience dans l'animation, le BPJEPS prépare à davantage de responsabilités d'animation et à l'organisation, l'administration et la gestion financière d'une structure d'accueil de mineurs. La formation débouche sur des postes d'animateur de tourisme ou socioculturel par exemple.

SITUATION DE HANDICAP ET BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

En 3^e, vous devez effectuer un choix important en vous orientant soit vers la voie professionnelle, soit vers la voie générale et technologique. Le point sur les mesures d'accompagnement possibles.

● L'ORIENTATION APRÈS LA 3^e

Avec l'appui de vos parents, de votre professeur principal, du coordonnateur Ulis, du psy-EN, du médecin de l'Éducation nationale, ou encore de votre enseignant référent, il est important d'anticiper vos choix d'orientation.

La procédure d'orientation en fin de 3^e relève du droit commun (*lire p. 2*), tout en privilégiant un accompagnement et un accueil adapté dans votre futur lycée. Certains établissements disposent d'internats, contactez leur direction pour connaître les modalités d'accès (*lire p. 29*). N'hésitez pas à aller aux JPO afin de visiter les établissements et de rencontrer les équipes pédagogiques, voire le référent handicap pour les CFA. Si vous souhaitez poursuivre en voie professionnelle, une visite médicale au cours de l'année de 3^e est recommandée.

Si vous êtes en situation de handicap notifiée par la MDPH, les éléments suivants peuvent être pris en compte lors de la procédure d'orientation :

- vous pouvez bénéficier d'une priorité d'affectation si une demande de dérogation au secteur géographique est formulée. *Idem* si vous avez besoin d'une prise en charge médicale particulière à proximité de l'établissement demandé. Vous êtes alors averti en temps utile par le chef d'établissement, qui transmet votre dossier médical sous l'autorité du médecin scolaire. Une commission médicale d'affectation prioritaire réunie par le DASEN examine ensuite votre dossier et statue sur votre affectation ;
- votre PPS mentionne un établissement, vous y êtes prioritairement affecté ;
- si après un entretien avec l'équipe éducative, une poursuite de scolarité en établissement médico-social est envisagée, vos parents devront faire au plus tôt une demande auprès de la MDPH ou de la MDA.

INFO +

Un livret pour les parcours inclusifs

Le LPI regroupe l'ensemble des dispositifs et aménagements pédagogiques dont peut bénéficier l'élève (PPRE, PAP et PPS). Il facilite ainsi son accompagnement et les échanges avec la MDPH pour la mise en œuvre du PPS.

À noter : les élèves ayant été scolarisés en classe Segpa ou en Érea au collège peuvent bénéficier, selon leur souhait, de places prioritaires en CAP.

● ACCOMPAGNEMENT ET DISPOSITIFS DANS LES VOIES PROFESSIONNELLE, GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Généralités

Si au collège vous avez bénéficié d'un PAP, d'un PPS et/ou d'un PAI, ils se poursuivent à l'identique au lycée ; si vos besoins évoluent, il est possible de les adapter. L'accompagnement par un AESH ou le dispositif Ulis existent aussi dans les voies professionnelle, générale et technologique. Les dispositifs, dont vous bénéficiez, sont regroupés sur votre LPI afin de faciliter vos échanges avec les professionnels concernés.

À noter : dans les établissements de l'enseignement agricole, vous pourrez rejoindre une classe pour laquelle un conventionnement entre l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt a été passé localement, afin de bénéficier de l'accompagnement d'un AESH (si la MDPH le préconise) et du suivi du coordonnateur Ulis et référent local (Éducation nationale).

L'accompagnement par un Sessad se poursuit jusqu'à l'âge de 20 ans.

Si vous souhaitez poursuivre vos études en apprentissage, contactez au plus tôt le référent handicap du CFA ou du lycée professionnel envisagé.

À noter : le LPI est créé par l'équipe éducative. Il peut être consulté par les parents, et par l'élève concerné si ce dernier a plus de 15 ans. Les familles disposeront prochainement d'un accès au LPI via le portail Scolarité Services. Pour en savoir plus : « Eduscol ».

Les stages

Pendant les périodes de stage, si vous êtes en situation de handicap notifiée par la MDPH, âgé de plus de 16 ans et que vous bénéficiez de la PCH ou de l'AAEH, vous pouvez demander des aménagements auprès de votre employeur.

Dans le cadre de la séquence d'observation en classe de 2^{de}, votre enseignant référent peut vous aider à vous assurer de l'accessibilité de votre stage si vous bénéficiez d'un PPS, ou l'équipe éducative si vous bénéficiez d'un PAI. Vos responsables légaux informent votre lieu d'accueil de la situation.

Par ailleurs, vous pouvez demander, dès 16 ans, une RQTH auprès de la MDPH.

Lien utile : « [Emploi et handicap](#) ».

L'APPRENTISSAGE

Dans tous les CFA, un référent handicap accueille les futurs apprentis en situation de handicap et les informe sur les aménagements de la scolarité. Il peut vous aider à trouver un employeur, et jouer le rôle d'intermédiaire entre vos tuteurs et vous pour faciliter votre arrivée dans l'entreprise.

À noter : vous pouvez, dès 16 ans, demander une RQTH auprès de la MDPH. Elle permet de mettre en place des aides et des aménagements (poste de travail, emploi du temps...) accordés selon les besoins. Il vous faut anticiper la démarche, car les délais pour l'obtenir sont longs. Vous pouvez alors souscrire un contrat d'apprentissage aménagé et bénéficier de mesures spécifiques :

- absence de limite d'âge pour la signature ;
- prolongation possible de 1 an, quelle que soit la durée du contrat initial ;
- possibilité de suivre les cours théoriques à distance (sur autorisation du recteur) ;
- possibilité de cumuler votre salaire avec l'AAH.

Lien utile : « [Emploi et handicap](#) ».

ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

L'admission en EMS est envisagée dans le cadre du PPS et se fait sur notification de la CDAPH. Votre scolarisation peut être assurée à l'intérieur de l'institut, au sein d'une unité d'enseignement, par des professeurs des écoles spécialisés détachés de l'Éducation nationale.

Dans certains établissements, l'unité d'enseignement se situe au sein même du lycée. Dans les EMS, pour chaque élève, un projet d'accompagnement propre à l'établissement (le PIA, ou « projet individualisé d'accompagnement ») prévoit l'enseignement, le soutien et les actions d'éducation adaptés.

INFO +

RQTH automatique

Si vous bénéficiez de la PCH, de l'AAEH ou d'un PPS et que vous avez entre 15 et 20 ans, la RQTH vous est automatiquement accordée.

Pour en savoir plus : « [Emploi et handicap](#) ».

Accompagnement dans la construction du projet professionnel

Certaines académies ont signé des conventions (par exemple Atouts pour tous) qui visent à développer du tutorat en entreprise et à faciliter les stages en milieu professionnel. Des associations partenaires de l'école complètent également ce dispositif (Arpejeh, Tremplin...).

Aides pour les frais de transport

Vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun du fait de votre handicap ? Les frais de transport entre votre lieu d'études et votre domicile peuvent être pris en charge par le conseil départemental ou métropolitain de votre résidence, ou par Île-de-France Mobilités dans les départements franciliens.

Pour en savoir plus : « [Quelles aides pour les transports ?](#) ».

GUIDE PRATIQUE

Que vous soyez au lycée ou en CFA, vous pouvez bénéficier de nombreuses aides financières. Quelques pistes également pour vous guider dans votre nouvelle vie de lycéen ou lycéenne et répondre à toutes vos questions sur l'orientation.

● FINANCER SA SCOLARITÉ

Allocation de rentrée scolaire

Versée chaque année (en général dès la fin du mois d'août) par la CAF aux parents d'enfants de 6 à 18 ans scolarisés ou apprentis, et sous conditions de ressources, l'ARS permet de faire face aux dépenses de la rentrée.

À noter : pour les 16-18 ans, le versement intervient après envoi de la preuve de la scolarité de l'enfant.

Lien utile : « [Allocation de rentrée scolaire](#) ».

Bourse de lycée

Déclinée en 6 échelons, elle est versée, sous conditions de ressources, au responsable de l'élève, voire à l'élève lui-même (s'il est majeur, autonome financièrement et non rattaché à ses parents pour les prestations familiales). Les élèves qui intègrent une formation relevant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire peuvent également y prétendre.

À noter : il est possible d'opter pour l'étude automatique du droit à la bourse lors de l'inscription ou de la réinscription au lycée. Cette bourse est cumulable avec la bourse au mérite, la prime d'équipement, la prime à l'internat, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Bourse de lycée](#) ».

Bourse au mérite

Cette bourse est versée de droit aux lycéens boursiers ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au DNB (diplôme national du brevet). Il n'y a pas de demande spécifique à faire, mais les élèves doivent s'engager, par écrit, à obtenir de bons résultats scolaires et à se montrer assidus dans leur scolarité jusqu'au CAP ou au bac. Son montant dépend de l'échelon déterminé pour la bourse de lycée et est versé en trois fois en même temps que cette dernière.

À noter : cette bourse est cumulable avec l'ARS, la prime à l'internat, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Bourse au mérite \(au lycée\)](#) ».

Prime pour les élèves boursiers reprenant des études

Les jeunes de 16 à 18 ans qui ont abandonné leur formation (depuis au moins 5 mois) et souhaitent reprendre des études professionnelles sous statut scolaire (hors apprentissage) peuvent bénéficier d'une prime de reprise d'études, en complément de la bourse de lycée.

À noter : cette prime est cumulable avec l'ARS, la prime à l'internat, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Prime à l'élève boursier reprenant ses études au lycée](#) ».

Fonds social lycéen

Cette aide exceptionnelle, accordée par le chef d'établissement après avis d'une commission (qu'il préside), constituée des membres de la communauté éducative, des délégués d'élèves et de parents d'élèves, est versée en espèces ou sous forme d'une prestation en nature (en objets, matériels, services, etc.).

Lien utile : « [Fonds social collégien ou lycéen](#) ».

● FINANCER SON HÉBERGEMENT

Internats

Ils s'adressent aux élèves volontaires, domiciliés loin de leur établissement ou de la formation choisie (notamment quand elle est rare). Les critères d'admission sont de différentes natures : géographique, scolaire, sociale, etc. Certains internats publics sont des internats d'excellence : en plus des cours, les élèves bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé (révision des cours, accompagnement du travail personnel). Des activités sportives et culturelles à vivre collectivement leur sont également proposées. L'internat au sein d'un lycée est payant (logement, repas, encadrement...). Des aides financières sont possibles (*lire plus loin*). Il faut se renseigner auprès des établissements, les dates de candidature pouvant varier d'une académie à l'autre.

Liens utiles :

- « [Internat](#) » ;
- « [L'internat d'excellence](#) » ;
- « [L'internat dans les établissements agricoles : un dispositif éducatif au service de la réussite](#) ».

Pour consulter la liste des internats et des internats d'excellence : « [Les internats au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur](#) ».

Prime à l'internat

Elle est versée aux élèves boursiers nationaux scolarisés en internat, ainsi qu'aux élèves en Érea. La prime est attribuée en trois fois, à chaque trimestre, en déduction de la facture des frais de pension.

À noter : cette prime est cumulable avec l'ARS, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Prime à l'internat](#) ».

● FINANCER SON ÉQUIPEMENT

Prime d'équipement

Destinée aux élèves boursiers inscrits en voie professionnelle, elle est versée une seule fois pendant la scolarité.

Lien utile : « [Prime pour l'achat d'équipement](#) ».

● FINANCER SES REPAS

Aide pour la cantine

Sous certaines conditions, une participation financière de sa commune ou de son département pour payer la cantine peut être obtenue. Il est aussi possible de prendre contact avec l'assistant social du lycée ou auprès du secrétariat de l'établissement scolaire pour demander à bénéficier du fonds social pour les cantines.

Lien utile : « [Peut-on obtenir une aide financière pour la cantine scolaire ?](#) ».

● FINANCER SES DÉPLACEMENTS

Prise en charge des transports scolaires

Chaque organisme ou collectivité qui organise les transports en commun peut décider d'appliquer des tarifs réduits, en particulier pour les lycéens et les apprentis qui empruntent les transports pour se rendre dans leur établissement scolaire. De nombreuses offres existent sur l'ensemble du réseau français : du forfait Imagine R, en Île-de-France, aux abonnements scolaires réglementés (trains, TER, TGV).

Lien utile : « [Transports : quelles réductions pour les jeunes, étudiants et apprentis ?](#) ».

● COMPRENDRE LA VIE LYCÉENNE

FAQ (foires aux questions)

Des questions sur la vie lycéenne ? les instances ? les représentants des élèves ? la carte nationale de lycéen ? Le ministère de l'Éducation nationale ainsi que le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt ont mis en ligne des FAQ qui pourront vous aider.

Liens utiles :

- « [Vie lycéenne : questions-réponses](#) » ;
- « [Représentation des élèves et étudiants aux instances consultatives de l'enseignement agricole](#) ».

INFO +

MOEL, le service gratuit et personnalisé de l'Onisep

L'Onisep et ses conseillers MOEL (Mon orientation en ligne) répondent à vos questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers. Vous êtes lycéen, apprenti, parent, contactez-les :

- par courrier électronique via monorientationenligne.fr ;
- par tchat ;

- par téléphone, au 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé) :

- les mardis, mercredis et jeudis de 10 h à 20 h et les lundis et vendredis de 10 h à 18 h en métropole ;
- du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h (heures locales) pour les académies de Guadeloupe et de Martinique, et de 8 h 30 à 13 h (heures locales) pour l'académie de Guyane.

LES SIGLES EN CLAIR

**Vous trouverez ici le déroulé
des sigles soulignés dans la publication.**

A

AAH : allocation aux adultes handicapés

AAEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AESH : accompagnants des élèves en situation de handicap

ARS : allocation de rentrée scolaire

B

BMA : brevet des métiers d'art

BP/BPA : brevet professionnel/
brevet professionnel agricole

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse,
de l'éducation populaire et du sport

BUT : bachelor universitaire de technologie

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/
brevet de technicien supérieur agricole

C

CAF : caisse d'allocations familiales

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/
certificat d'aptitude professionnelle agricole

CCF : contrôle en cours de formation

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie
des personnes handicapées

CDI : centre de documentation et d'information

CFA : centre de formation d'apprentis

CIO : centre d'information et d'orientation

CMA : chambres de métiers et de l'artisanat

CMQ : campus des métiers et des qualifications

CPJEPS : certificat professionnel de la jeunesse,
de l'éducation populaire et du sport

CS/CSA : certificat de spécialisation/
certificat de spécialisation agricole

D

DASEN : directeur académique des services
de l'Éducation nationale

DE : diplôme d'État

DMA : diplôme des métiers d'art

DN MADE : diplôme national des métiers d'art
et du design

E

EMC : enseignement moral et civique

EMS : établissement médico-social

ENT : environnement numérique de travail

EPS : éducation physique et sportive

Érea : établissement régional d'enseignement adapté

F

FCIL : formation complémentaire d'initiative locale

I

IUT : institut universitaire de technologie

J

JPO: journées portes ouvertes

L

LCA: langues et cultures de l'Antiquité

LSF: langue des signes française

LP/LPA: lycée professionnel/lycée professionnel agricole

LPI: livret de parcours inclusif

LVA/LVB/LVC: langue vivante A/B/C

M

MDA: maison départementale de l'autonomie

MDPH: maison départementale des personnes handicapées

MFR: maison familiale et rurale

P

PAI: projet d'accueil individualisé

PAP: plan d'accompagnement personnalisé

PCH: prestation de compensation du handicap

PFMP: période de formation en milieu professionnel

PIA: projet individualisé d'accompagnement

PPRE: programme personnalisé de réussite éducative

PPS: projet personnalisé de scolarisation

PSE: prévention-santé-environnement

Psy-EN: psychologue de l'Éducation nationale

R

RQTH: reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

S

Segpa: section d'enseignement général et professionnel adapté

SES: sciences économiques et sociales

Sessad: service d'éducation spéciale et de soins à domicile

S2TMD: sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

ST2S: sciences et technologies de la santé et du social

STAV: sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

STD2A: sciences et technologies du design et des arts appliqués

STHR: sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

STI2D: sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STL: sciences et technologies de laboratoire

STMG: sciences et technologies du management et de la gestion

SVT: sciences de la vie et de la Terre

U

UC: unité capitalisable

UF2S: unité professionnelle facultative secteur sportif

Ulis: unité localisée pour l'inclusion scolaire

***LES FORMATIONS
DANS L'ACADÉMIE DE MAYOTTE
RENTRÉE 2025***



**RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

	page
LA VOIE PROFESSIONNELLE	34
Carte des offres de formation : les certificats d'aptitude professionnelle (CAP) et les baccalauréats professionnels	34
Index des formations : les certificats d'aptitude professionnelle (CAP) et les baccalauréats professionnels	36
LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	66
Carte des offres de formation en voie générale : les enseignements de spécialité (EDS)	66
Carte des offres de formation en voie technologique : les séries et les spécialités	67
Index des formations : les enseignements de spécialité (EDS)	68
Index des formations : les séries du baccalauréat technologique	70
LES ADRESSES UTILES	73
Le centre d'information et d'orientation (CIO)	73
Les espaces numériques de Mayotte	74



ATTENTION

La carte des formations des établissements peut connaître des évolutions ou des adaptations pendant l'année scolaire.

Pour en savoir plus sur ces dernières, consultez le site www.ac-mayotte.fr

VOIE PROFESSIONNELLE : LES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP) ET LES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS

LEGTA de Coconi

CAPa Agricultures des régions chaudes + **CFPPA**
CAPa Services aux personnes et vente en espace rural

BAC PRO Services aux personnes et animation dans les territoires

Famille métiers des productions :

BAC PRO Conduite et gestion de l'entreprise agricole - option polyculture élevage
BAC PRO Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)

à l'**UFA** aussi :
BAC PRO Maintenance des véhicules option B

LPO Gustave Eiffel

CAP Accompagnant éducatif petite enfance
CAP Agent de prévention et de médiation
CAP Électricien
CAP Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
CAP Maintenance des véhicules option A voitures particulières
CAP Maintenance des véhicules option C motocycles
CAP Opérateur/opératrice logistique
CAP Maintenance nautique
CAP Équipier polyvalent du commerce

BAC PRO Accompagnement, soins et services à la personne
BAC PRO Maintenance nautique

Famille métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées :

BAC PRO Maintenance des systèmes de production connectés

Famille métiers des transitions numérique et énergétique :

BAC PRO Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

BAC PRO Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique

Famille métiers de la maintenance des matériels et des véhicules :

BAC PRO Maintenance des véhicules option A

BAC PRO Maintenance des véhicules option C

Famille métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique :

BAC PRO Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités

BAC PRO Métiers de la logistique + **UFA**

BAC PRO Organisation de transport de marchandises

MFR Nord

CAPa Métiers de l'agriculture (option arboriculture)

Famille métiers des productions :

BAC PRO Conduite et gestion de l'entreprise agricole (option polyculture élevage)

LPO du Nord

CAP Équipier polyvalent du commerce
CAP Opérateur/opératrice logistique

Famille métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique :

BAC PRO Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités
BAC PRO Métiers de la logistique
BAC PRO Organisation de transport de marchandises

LPO de Sada

CAP Équipier polyvalent du commerce
CAP Agent de sécurité
CAP Agent de prévention et de médiation

BAC PRO Métiers de la sécurité + **UFA**

BAC PRO Animation - enfance et personnes âgées

Famille métiers de la relation client :

BAC PRO Métiers du commerce et de la vente option A

BAC PRO Métiers du commerce et de la vente option B

MFR Sud

CAPa Métiers de l'agriculture (option horticulture)

LPO Tani Malandi

CAP Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option bijouterie-joaillerie
CAP Charpentier bois + **UFA**
CAP Couvreur
CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments + **UFA**
CAP Menuisier fabricant
CAP Peintre applicateur de revêtements
CAP Métiers du plâtre et de l'isolation
CAP Signalétique et décors graphiques

BAC PRO Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia

BAC PRO Technicien constructeur bois

Famille métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement :

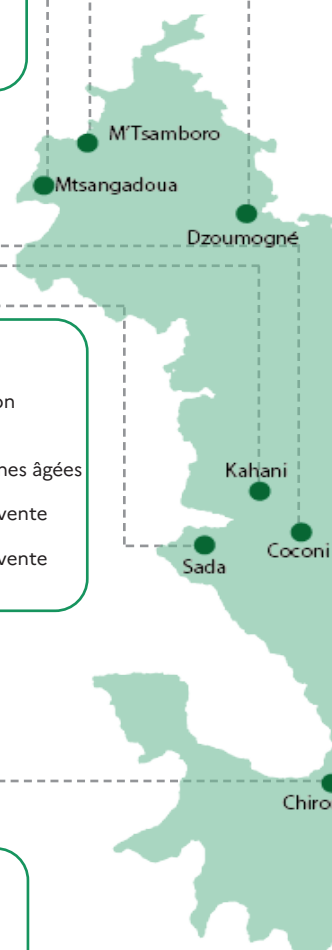
BAC PRO Étude et réalisation d'agencement

BAC PRO Technicien menuisier-agenceur

Famille métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics :

BAC PRO Aménagement et finition du bâtiment

à l'**UFA** aussi :
CAP Menuisier installateur





RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

LP de Dzoumogné

CAP Carreleur-mosaïste
CAP Constructeur d'ouvrages en béton armé
CAP Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics
CAP Électricien + UFA
CAP Installateur en froid et conditionnement d'air
CAP Maçon
CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments
CAP Monteur en installations sanitaires
CAP Peintre applicateur de revêtements
CAP Métallier

Famille métiers des transitions numérique et énergétique :

BAC PRO Métiers du froid et des énergies renouvelables
BAC PRO Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

Famille métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics :

BAC PRO Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre
BAC PRO Travaux publics

Famille métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment :

BAC PRO Géomètre
BAC PRO Technicien d'études du bâtiment option A
BAC PRO Technicien d'études du bâtiment option B

LPO des Lumières

CAP Équipier polyvalent du commerce

BAC PRO Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia

Famille métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique :

BAC PRO Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités
BAC PRO Organisation de transport de marchandises

Famille métiers de la relation client :

BAC PRO Métiers de l'accueil
BAC PRO Métiers du commerce et de la vente option A + UFA
BAC PRO Métiers du commerce et de la vente option B

LPO de Kawéni

à l'UFA aussi :

CAP Équipier polyvalent du commerce

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant + UFA

CAP Cuisine + UFA

CAP Esthétique-cosmétique-parfumerie

BAC PRO Accompagnement, soins et services à la personne

Famille métiers de l'alimentation :

BAC PRO Boulanger - pâtissier

Famille métiers de l'hôtellerie et de la restauration :

BAC PRO Commercialisation et services en restauration
BAC PRO Cuisine

Familles métiers de la beauté et du bien-être :

BAC PRO Esthétique-cosmétique-parfumerie
BAC PRO Métiers de la coiffure

LPO de Petite-Terre

CAP Agent de sécurité

CAP Équipier polyvalent du commerce

BAC PRO Métiers de la sécurité + UFA

Famille métiers des transitions numérique et énergétique :

BAC PRO Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique

Famille métiers de l'aéronautique :

BAC PRO Aéronautique option systèmes + UFA

Famille métiers de la relation client :

BAC PRO Métiers de l'accueil
BAC PRO Métiers du commerce et de la vente option A
BAC PRO Métiers du commerce et de la vente option B

LPO de Dombéni

CAP Propreté et prévention des biocontaminations

CAP Métiers de la mode-vêtement flou

CAP Électricien

BAC PRO Métiers de la couture et de la confection

Famille métiers des transitions numérique et énergétique :

BAC PRO Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

BAC PRO Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique

Sigles

CAPa : certificat d'aptitude professionnelle agricole

CFPPA : centre de formation professionnelle et de

promotion agricole

EAM : école d'apprentissage maritime

LEA : lycée d'enseignement adapté

LEGTA : lycée d'enseignement général et technolo-

gique agricole

LP : lycée professionnel

LPO : lycée polyvalent

MFR : Maisons familiales rurales

UFA : unité de formation par apprentissage

Lycée public

Lycée agricole

Autre établissement

+ CFPPA et + UFA :
formation proposée en plus
par apprentissage

Autres établissements

Collège de Ouangani :

CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments

Collège de M'Tsangamouji :

CAP Équipier polyvalent du commerce

Collège de Bouéni :

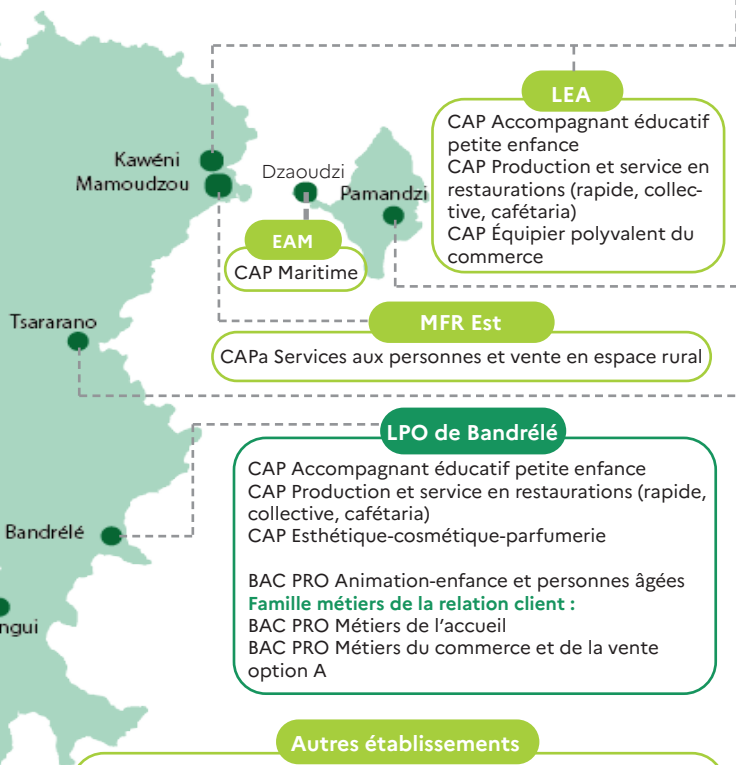
CAP Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétaria)

Collège de Majicavo :

CAP Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétaria)

Collège de Tsingoni :

CAP Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétaria)





RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP)

● ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE-ENFANCE

Objectifs de la formation

Animer des activités d'éveil et réaliser des activités de soins du quotidien auprès d'enfants de moins de 6 ans, dans les structures d'accueil collectif ou à domicile, tels sont les principaux objectifs du CAP accompagnant éducatif petite enfance.

Côté théorie, les enseignements portent sur le développement et les besoins fondamentaux de l'enfant, les besoins éducatifs spécifiques aux enfants en situation de vulnérabilité, la prévention des risques, et la santé et la sécurité au travail. Les enseignements liés à la communication professionnelle, à la réglementation et à la déontologie préparent les élèves à adapter leur positionnement professionnel à leur futur contexte d'exercice.

Côté pratiques, ils apprennent à conduire des animations d'activités et d'éveil contribuant à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage. Ils acquièrent les compétences nécessaires pour assurer les soins du quotidien adaptés à leur besoin (soins d'hygiène, préparation de repas). Ils sont préparés à participer et mettre en œuvre un projet d'établissement ou un projet pédagogique dans les structures d'accueil collectif, et à soutenir les enseignants lors des activités pédagogiques dans les écoles maternelles.

Enfin, ils sont formés à organiser et à entretenir les espaces dédiés aux enfants.

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Selon la structure qui l'emploie ou son lieu d'exercice, le ou la titulaire du CAP peut exercer le métier d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) ; d'assistant éducatif petite enfance ou d'agent d'animation dans les structures d'accueil collectif pour mineur ; d'auxiliaire petite enfance, agent social, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant dans les établissements ou services d'accueil collectifs ; de garde d'enfant, d'assistant maternel, ou d'employé familial à domicile.

● AGENT DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION

Objectifs de la formation

Ce CAP forme à exercer une action préventive et éducative de proximité (dans des quartiers, des commerces, des transports en commun ...) et à être un interlocuteur entre les usagers et les institutions.

Ainsi côté théorie, les élèves découvrent le fonctionnement de la justice et les notions de santé publique et de prévention.

Ils sont formés à l'accueil et à l'information des usagers, à la sécurisation des personnes et des espaces, à la prévention des situations conflictuelles.

Les enseignements liés à l'environnement social et économique leur permettent de comprendre les attitudes et les besoins de leurs publics (chômeurs, adolescents, personnes handicapées, migrants, ...) et ainsi d'avoir un comportement adapté.

Ils acquièrent également une bonne connaissance des différentes structures administratives locales afin de pouvoir informer et orienter si besoin vers des professionnels spécialisés.

Enfin, les enseignements dédiés à la communication les préparent à mener des actions d'animation autour de leurs activités et de travailler au sein d'une équipe et avec des partenaires locaux.

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire de ce CAP exerce dans des lieux publics ou privés : quartiers, locaux commerciaux et d'habitation, transports, etc.

● AGENT DE SÉCURITÉ

Objectifs de la formation

Ce CAP forme des professionnels chargés à la fois de la surveillance et du gardiennage de marchandises et de locaux mais aussi d'assurer la protection des personnes.

Les enseignements portent sur la prévention et la dissuasion des actes de malveillance et de négligence (intrusion, vol, dégradation, etc.) le secours à personnes (premiers secours aux blessés ou aux personnes prises de malaise), la sécurité technique et incendie,

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

la sécurité liée à l'environnement extérieur. Les élèves acquièrent notamment les compétences requises pour travailler dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

La formation aborde également le recours aux technologies de l'Information et de la communication, la maîtrise de l'utilisation de matériels sophistiqués faisant appel à des technologies récentes, notamment en matière de télésurveillance, de vidéo-surveillance, de détection en tout genre, d'enregistrement de données.

La période de formation en milieu professionnel est de 12 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le titulaire ou la titulaire de ce CAP exerce dans des espaces ouverts au public ou non, de nature, par exemple industrielle, commerciale, hospitalière, privative, culturelle ou sportive. Il ou elle accomplit ses missions, dans une structure pourvue d'un service de sécurité interne, ou pour le compte d'une entreprise prestataire de services en matière de sécurité.

En fonction de son expérience, le diplômé pourra évoluer vers d'autres emplois : le transport de fonds, la télésurveillance, la protection physique des personnes, la surveillance aéroportuaire, les équipes cynophiles...

● ARTS ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE OPTION BIJOUTERIE-JOAILLERIE

Objectifs de la formation

Le titulaire du CAP Art et techniques de la bijouterie-joaillerie est capable d'exécuter en totalité un bijou, en métal précieux ou non. Il sait également transformer, réparer ou restaurer les pièces qui lui sont confiées.

L'option bijouterie joaillerie forme plus spécifiquement à la réalisation de pièces de bijouterie-joaillerie, faisant appel à des techniques d'assemblages simples et d'après un dessin donné. Cette option prépare au métier de bijoutier, qui réalise des bijoux en métaux précieux ou métaux communs et au métier de joailler, qui réalise des parures mettant en valeur les pierres ou les perles.

Les enseignements professionnels et technologiques permettent d'acquérir toutes les compétences nécessaires à la fabri-

cation d'un bijou. Les élèves suivent un enseignement en histoire de l'art et en histoire du bijou. Ils sont formés à la connaissance des matériaux et de leurs propriétés : métaux communs ou précieux ; pierres précieuses, fines et ornementales ; matériaux décoratifs comme le bois, le corail ou la nacre. Grâce aux enseignements d'arts appliqués et de représentation graphique, ils apprennent à lire un dessin en 3D et à réaliser un croquis ou un dessin technique. L'enseignement des techniques et procédés leur permet de concevoir une maquette ou un prototype simple, à identifier les différentes phases de fabrication, et à maîtriser la transformation du métal (fonte, articulations des éléments, systèmes de fermeture, traitement thermique ...).

Les élèves apprennent à utiliser l'outillage et les machines permettant la fabrication du bijou : découpe et processus de mises en forme, assemblage, ajustage et montage des éléments constituant le bijou. Ils acquièrent à la fois les gestes manuels précis du métier d'art et le processus intégrant de nouvelles technologies comme la conception assistée par ordinateur.

La formation intègre des enseignements complémentaires sur le suivi de l'approvisionnement en matières d'œuvre, l'ergonomie du poste de travail, la conformité aux règles de sécurité, et le contrôle qualité des pièces réalisées.

La période de formation en milieu professionnel est de 12 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire de ce CAP peut exercer ses métiers de bijoutier ou de joailler aussi bien dans des entreprises artisanales du secteur de la fabrication de la bijouterie-joaillerie, que dans des petites et moyennes industries. Il peut choisir de travailler dans le luxe, sur des pièces uniques relevant de la haute joaillerie, ou dans la bijouterie traditionnelle or et argent. Selon la structure qui l'emploie, il travaille sous l'autorité du responsable d'atelier, de l'artisan ou du chef d'entreprise. Après plusieurs années d'exercice, il peut se voir confier des tâches plus complexes.

● CARRELEUR - MOSAÏSTE

Objectifs de la formation

Le carreleur ne se contente pas de poser le carrelage ou la mosaïque, il prépare les supports (sols, murs) : il effectue des petits travaux de maçonnerie, par exemple une chape de ciment sur laquelle coller les carreaux. Au cours de leur for-



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP)

mation, les élèves apprennent à lire un plan 2D ou 3D, à le reproduire au sol (tracage), à découper les carreaux et à réaliser les différents types de poses. Ils apprennent également à réaliser les finitions (les joints par exemple). Le carrelage posé, le titulaire doit savoir vérifier l'alignement, le niveau, la qualité des coupes et l'aspect esthétique. Ils étudient ainsi les revêtements (marbre, terre cuite, faïence, carrelage, ardoise...), les propriétés des matériaux (isolants phoniques et thermiques, de protection à l'eau...). On note l'étude de réglementations : réglementations énergétiques, sécurité, et accessibilité du cadre bâti. Le BIM (maquette numérique et démarche collaborative de travail) est au programme. Les réalisations du titulaire devront conjuguer des performances techniques (qualités thermiques et acoustiques, résistance à l'usure) et des fonctions esthétiques.

Débouchés professionnels

L'ouvrier/ère carreleur/se travaille dans le cadre de la construction, de la restauration, de la réhabilitation de maisons, bureaux, commerces... Le secteur d'activité est celui de l'aménagement et des finitions, il s'agit surtout des petites et moyennes entreprises. Avec de l'expérience, il/elle peut exercer en qualité de chef/fe d'équipe et peut, à moyen terme, créer ou reprendre une entreprise artisanale.

● CHARPENTIER BOIS

Objectifs de la formation

Ce CAP forme des ouvriers qualifiés chargés de fabriquer et de réparer les charpentes.

Les élèves sont formés au processus de fabrication de la charpente : contrôle et réception de l'existant, préparation, tailage, assemblage et traitement du bois. Ils appliquent la logistique c'est-à-dire le conditionnement, stockage et chargement du matériel.

En atelier, ils apprennent à choisir les matériaux adéquats (bois et dérivés), tailler et traiter différentes pièces (poutres, bardages, parquets, escaliers...) d'après les relevés et les croquis qu'ils ont réalisés.

Une autre partie des enseignements porte sur la mise en oeuvre sur chantier comme l'installation, la préparation des matériels et la mise en sécurité ou l'implantation et la distribution, l'assemblage des pièces, le levage et la pose des éléments

de la structure ou le remplacement des éléments défectueux, puis la désinstallation du chantier avec le tri des déchets...

Au cours de la formation, ils sont à même d'évaluer et de contrôler la qualité de leurs réalisations.

La période de formation en milieu professionnel (PFMP) est de 14 semaines (pour les élèves hors apprentissage) sur les 2 années de formation.

Débouchés professionnels

Les titulaires de ce diplôme travaillent dans les entreprises du bâtiment, le plus souvent artisanales, parfois industrielles, des secteurs de la charpente et de la construction bois.

Ils peuvent intervenir en construction, réhabilitation, rénovation ou restauration de bâtiments et de locaux mais aussi sur des ouvrages spéciaux tels que ponts, passerelles, étalements...

● COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HÔTEL-CAFÉ-RESTAURANT

Objectifs de la formation

Ce CAP forme les futurs professionnels à contribuer au bien-être de la clientèle française et étrangère de l'établissement (hôtel, café-brasserie ou restaurant) dans lequel ils/elles exerceront.

L'élève apprend à réaliser des prestations de services, à accueillir les clients, leur présenter les supports de vente et les informer sur les prestations ; contribuer à la vente, prendre les commandes et les transmettre, servir les plats et les boissons...

Les élèves sont également formés à la gestion des stocks, des approvisionnements et au respect des règles d'hygiène et de sécurité. En hôtellerie, ils apprennent à mettre en place le chariot d'étage, les petits-déjeuners, faire un lit ou une chambre, nettoyer une salle de bains.

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines, réparties sur les 2 années de formation, dont 4 semaines minimum en 1^{re} année (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage). Il est souhaitable que ces stages se déroulent dans chacun des trois secteurs de l'HCR (hôtellerie, café-brasserie, restauration).

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire de ce CAP est amené à exercer un emploi dans tous les secteurs de la restauration, café-brasserie, restaurant

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

et hôtellerie. Ils/elles commencent comme valet/femme de chambre, employé/e d'étage, serveur/serveuse... Après une expérience professionnelle, il/elle pourra accéder progressivement à des postes à responsabilité.

● **CONSTRUCTEUR D'OUVRAGES EN BÉTON ARMÉ**

Objectifs de la formation

L'élève acquiert les compétences pour intervenir dans la construction de bâtiments, d'ouvrages de génie civil et d'infrastructures (parkings, silos, routes, aéroport...) et d'ouvrages d'art (stades, ponts, tunnels...). Il apprend à préparer son intervention (décoder un dossier technique, choisir matériels et matériaux, etc...). Il est formé à réaliser un ouvrage courant, notamment : « implanter » (matérialiser sur le terrain) l'ouvrage à construire, fabriquer et installer un « coffrage » (dispositif qui moule et maintient le béton que l'on coule), préparer et utiliser le béton, faire des contrôles et des essais... La formation aborde aussi l'intervention à proximité des réseaux, l'utilisation d'un échafaudage. Le titulaire sera aussi compétent pour monter et démonter un « étalement » (charpente en bois ou en métal qui soutient provisoirement l'ouvrage) et poser un élément préfabriqué en « béton armé » (béton associé à des barres d'acier). On note que le BIM (maquette numérique et démarche collaborative de travail) ainsi que les enjeux énergétiques et environnementaux font partie du programme.

La période de formation en milieu professionnel (PFMP) est de 14 semaines réparties sur les deux années du cycle de formation.

Débouchés professionnels

Le titulaire exercera dans les domaines du bâtiment et des travaux publics pour des travaux neufs ou de rénovation : bâtiments, ouvrages de génie civil et d'infrastructures (parking, routes, gares, etc.), ouvrages d'art (stades, ponts, barrages, etc.). Il pourra aussi intervenir dans la réalisation d'éléments préfabriqués en usine ou sur chantier. A moyen terme il pourra devenir chef d'équipe, créer ou reprendre une entreprise.

● **CONSTRUCTEUR DE RÉSEAUX DE CANALISATIONS DE TRAVAUX PUBLICS**

Objectifs de la formation

Ce CAP forme à la réalisation, la maintenance ou la rénovation des réseaux hydrauliques souterrains (eau potable, eaux usées), mais aussi des canalisations de gaz ou dédiées aux réseaux dits "secs" (électrique, fibre optique...). L'élève étudie les caractéristiques des sols, des réseaux et des engins et outillage qu'ils utiliseront. Il apprend à repérer les réseaux d'eau mais aussi les conduits pour le passage des câbles électriques ou un réseau de télécommunication (dont la fibre). Les phases du chantier sont abordées : préparation des tranchées, coupe et assemblage des canalisations, puis branchements et raccordements au réseau. Les exigences réglementaires énergétiques et environnementales sont étudiées. On note que le BIM (maquette numérique et démarche collaborative de travail) est abordé dans la formation. Il exercera son métier dans le domaine des travaux publics : construction et entretien des infrastructures de transport, production de l'énergie (barrages, centrales hydrauliques...), mise à disposition des réseaux (eau potable, gaz, électricité, communications...), aménagements urbains, etc.

Débouchés professionnels

Il exercera son métier dans le domaine des travaux publics pour des travaux neufs, de maintenance ou de rénovation. Ses domaines d'intervention seront la construction et l'entretien des infrastructures de transport, la production de l'énergie (barrages, centrales hydrauliques...), la mise à disposition des réseaux (eau potable, gaz, électricité, communications...), le traitement des eaux usées, les aménagements urbains et équipements sportifs... Il pourra intervenir aussi pour d'autres structures : aéroports, plateformes pétrolières, etc. A moyen terme il pourra devenir chef d'équipe, créer ou reprendre une entreprise.

● **COUVREUR**

Objectifs de la formation

Le couvreur est un spécialiste de la pose, de l'entretien et de la réparation des toitures de constructions neuves ou anciennes.



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES CAP (suite)

L'élève apprend à préparer et poser des matériaux de couverture (ardoises, tuiles, tôles...), à installer des gouttières ou des lucarnes de toit, à contrôler l'étanchéité. Il acquiert les compétences pour calculer la surface d'une toiture et la quantité de matériaux nécessaire. Il s'initie à la lecture de plans et à la réalisation de croquis (par exemple, un élément de toiture en zinc à réaliser). Il étudie les caractéristiques des matériaux et des outils ainsi que les techniques de couverture (découpe et pose des matériaux, assemblage par vis ou par soudage...). Les règles de sécurité sont aussi au programme : interventions à proximité des réseaux électriques et utilisation d'échafaudages.

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le titulaire de ce diplôme est un ouvrier professionnel du bâtiment. L'emploi s'exerce au sein d'une équipe de 2 à 3 salariés pour des entreprises du bâtiment, petites ou moyennes, qui réalisent des travaux de couverture sur des chantiers de construction neuve, de réhabilitation ou chez des particuliers. Il peut évoluer vers la fonction de chef d'équipe, chef de chantier ou chef d'entreprise.

● CUISINE

Objectifs de la formation

Ce CAP forme à la réalisation des plats et à l'utilisation de différentes techniques de production culinaire.

Les élèves apprennent les techniques culinaires et approfondissent leur connaissance des produits. En deux ans, ils sont formés à la réalisation de mets, de l'entrée au dessert et au dressage d'une assiette, en appliquant des techniques professionnelles ; ils sont capables d'élaborer un menu et d'être au contact avec la clientèle.

Les enseignements sur la conception culinaire sont accompagnés de l'acquisition de la maîtrise des approvisionnements et des stocks ainsi que des règles d'hygiène et de sécurité.

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire du CAP cuisine exerce des fonctions de commis cuisinier/ière dans tous les secteurs de la restauration

d'hôtellerie et de collectivité. Ils sont amenés à travailler dans des restaurants traditionnels, gastronomiques ou à thème, dans des brasseries, chez des traiteurs, dans des restaurants d'entreprise, scolaires ou des structures de la santé, dans des cuisines centrales, industrielles, et dans la restauration mobile telle que sur des bateaux, des trains et à domicile.

● ÉLECTRICIEN

Objectifs de la formation

Lors de sa formation, l'élève électricien apprend à intervenir sur les installations électriques et sur les réseaux de communication, en prenant en compte les enjeux de la transition énergétique et l'évolution des techniques et des technologies numériques. Il s'agit d'apprendre à mettre en place les matériels, à raccorder les appareils, à installer des équipements électriques nécessaires au transport, à la distribution et à la transformation de l'électricité ou bien, à mener un diagnostic ou une réparation sur des ouvrages électriques.

Les compétences abordées vont du point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations. Les enseignements professionnels, sur des plateaux techniques, permettent aux élèves d'effectuer les opérations en lien direct avec leur futur métier : câblage, essais et mesures, dessin technique ou schémas.

La formation lui permettra d'effectuer des interventions sur les installations de logements individuels ou collectifs, de bâtiments industriels, d'immeubles de bureaux, de réseaux de distribution d'énergie.

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le titulaire de ce CAP participera comme électricien ou installateur électricien ou domotique, câbleur réseau (etc.)

aux tâches de mise en oeuvre, de mise en service, de maintenance sur des installations et équipements électriques et des réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique. Les secteurs d'activités sont : le bâtiment, l'industrie, l'agriculture, les services et les infrastructures.

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

● ÉQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE

Objectifs de la formation

Le CAP équipier polyvalent du commerce forme aux techniques de commercialisation de produits ou de services. Les enseignements donnent les connaissances sur les circuits de distribution, sur les modes d'approvisionnement, les procédures de stockage des marchandises. Les élèves apprennent les principes de rangement, d'étiquetage, de mise en rayon des produits. Ils sont formés à utiliser des documents commerciaux tels que des documents d'inventaire, de livraison, à se servir de logiciels de caisse.

Les enseignements en communication professionnelle et commerciale permettent aux élèves d'être en capacité d'engager et de développer le contact avec la clientèle, d'identifier leurs demandes, des'y adapter, de les conseiller de façon pertinente et de les accompagner en cas de réclamation, de retours de produits, de services.

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire de ce CAP travaille chez les détaillants : grands magasins, petites surfaces de proximité, hypermarchés, supermarchés ou chez les grossistes.

● ESTHÉTIQUE-COMMERCE-PARFUMERIE

Objectifs de la formation

Ce CAP forme les élèves aux techniques de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds, et à la vente de produits cosmétiques ou de prestations esthétiques.

Les enseignements théoriques accordent une place importante à la biologie : connaissance des tissus, des muscles, des ongles, de la peau et de ses principales affections

La formation professionnelle permet d'acquérir les techniques nécessaires à la réalisation de soins esthétiques. Ainsi l'élève apprend à réaliser un diagnostic, choisir un protocole de soins et réaliser des soins du visage et du cou, et des mains et des pieds, des maquillages, des épilations ... en utilisant les appareils, les produits et des instruments adaptés. Il apprend

également à gérer le planning et prendre des rendez-vous.

Il est préparé à vendre des prestations esthétiques et des produits cosmétiques et d'hygiène et de parfumerie adaptés aux attentes des clients, et à tenir une caisse.

Enfin, les enseignements liés à la réglementation professionnelle, à la tenue des stocks, à l'aménagement de l'espace et à la connaissance de l'entreprise, le préparent à participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être.

La période de formation en milieu professionnel est de 12 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire du CAP exerce dans les instituts de beauté et de bien être indépendants ou franchisés, ou situés : dans les établissements de balnéothérapie ; dans des centres de vacances, de loisirs, de remises en forme ; ou dans des établissements de soins, de cure, de convalescence, ou d'hébergement pour personnes âgées.

Il peut aussi exercer dans des centres esthétiques spécialisés dans la beauté des ongles, le bronzage, l'épilation ou le maquillage.

Les parfumeries, les parapharmacies et les salons de coiffure peuvent également l'employer. Enfin, il peut être mobile, et exercer à domicile.

● INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR

Objectifs de la formation

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel chargé de l'installation et de la maintenance d'équipements frigorifiques et de climatisation.

Les connaissances acquises au cours du CAP lui permettent de préparer un chantier (lecture de plans, choix des outillages et des méthodes d'intervention), de mettre en place des équipements (compresseurs, générateurs, évaporateurs, matériels de régulation...), de poser des réseaux hydrauliques, frigorifiques et électriques, de fixer des accessoires (robinetterie, clapets, filtres, électrovannes...), et de raccorder des circuits aux différents appareils.

Les enseignements dispensés lui donnent les capacités pour mettre en service une installation (vérification du fonctionne-



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES CAP (suite)

ment global de l'installation, réglage des dispositifs de régulation et de sécurité) et en assurer la maintenance (entretien courant : nettoyage, graissage, contrôles, réparation ou changement de pièces défectueuses...).

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage), s'y ajoute la préparation à l'attestation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et à l'attestation des fluides frigorigènes.

Débouchés professionnels

Le titulaire du CAP installateur en froid et conditionnement d'air peut travailler dans les entreprises du domaine du génie climatique ou du génie frigorifique intervenant dans l'installation, la maintenance et le dépannage ; de la fabrication et de l'assemblage d'équipements frigorifiques et de conditionnement d'air (agroalimentaire, laboratoires de santé...) ou les entreprises du froid embarqué (container, routier, ferroviaire, aérien et maritime).

Sous l'appellation frigoristes, on trouve des professionnels polyvalents qui interviennent dans des métiers multiples : le froid commercial, le conditionnement d'air, le froid industriel, les cuisines professionnelles, les applications spéciales. Il n'est pas rare que ces spécialités coexistent dans la même entreprise. La demande et la pénurie de main d'oeuvre qualifiée sont telles que des milliers de jeunes frigoristes sont attendus sur le marché de l'emploi.

La majorité des titulaires du CAP froid et climatisation est issue de l'apprentissage. L'insertion des apprentis sur le marché du travail est bonne, surtout dans le bâtiment.

● INTERVENTIONS EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

Objectifs de la formation

L'élève étudie les différentes techniques de réparation dans les différentes spécialités du bâtiment (électricité, plomberie, chauffage, carrelage, menuiserie, etc.). Pour réaliser l'ensemble de ces activités, il apprend à comprendre un dossier technique, à choisir les matériels et les outils et à quantifier les fournitures, à sécuriser le chantier - notamment à proximité des réseaux - et à utiliser des échafaudages. Il obtient aussi les compétences pour réaliser des travaux d'amélioration d'ouvrages (petite menuiserie), réparer et poser des revêtements (aux murs et sur les sols), à peindre. L'élève acquiert aussi des compétences

pour réparer et installer un équipement électrique, domotique, thermique et sanitaire..

La période de formation en milieu professionnel est de 12 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le secteur d'application est varié : écoles, hôpitaux, stades, immeubles, maisons de retraites, bâtiments industriels, secteurs associatifs, complexes touristiques... Cette activité s'exerce dans les entreprises du bâtiment et entreprises de nettoyage assurant des contrats d'entretien ainsi que dans les services internes des collectivités.

● MAÇON

Objectifs de la formation

L'élève apprend à construire les éléments porteurs d'un bâtiment (fondations, murs, planchers...) soit par assemblage d'éléments (parpaings, briques, pierre, poutrelles préfabriquées), soit par coulage de béton dans des coffrages (moules). Les compétences acquises lui permettront de comprendre un dossier technique, déterminer les matériels et outillages et quantifier les matériaux et composants. Il est formé pour intervenir à proximité des réseaux, réaliser des réseaux enterrés, utiliser un échafaudage, implanter et tracer des ouvrages. Il apprend à réaliser des coffrages, mettre en place des armatures, fabriquer et utiliser des bétons. Il saura aussi réaliser des maçonneries de petits éléments, poser des éléments préfabriqués. Il est formé à la réalisation des finitions (au sol ou sur les murs/façades), puis au contrôle de la qualité du travail en cours et en fin de travaux.

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

L'ouvrier qualifié exerce son métier dans les PME du bâtiment, souvent chez des artisans et principalement dans le domaine du gros oeuvre. Il peut s'agir de travaux neufs mais de plus en plus souvent d'opérations de rénovation ou de réhabilitation.

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

● MAINTENANCE DES MATÉRIELS OPTION C MATÉRIELS D'ESPACES VERTS

Objectifs de la formation

Ce CAP forme des mécaniciens ou des mécaniciennes à organiser une intervention de la réception à la restitution d'un matériel d'espaces verts.

L'élève apprend à collecter les informations, préparer l'intervention, organiser le poste de travail, constater les symptômes. Il doit être capable de réaliser les opérations de maintenance préventive ou curative, d'exécuter les opérations de préparation, d'adaptation et de mise en service du matériel.

Afin de réaliser une intervention dans le respect des procédures, il acquiert des compétences nécessaires à son intervention; l'écoute et le dialogue; le constat de l'état du système; la gestion du poste de travail; les contrôles et les mesures; le réglage et le paramétrage; le démontage ou le remontage; la réalisation des opérations de fabrication mécanique; le contrôle qualité de son intervention.

Les activités de maintenance font de plus en plus appel à des connaissances en électronique et en informatique.

La période de formation en milieu professionnel est de 12 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire de ce CAP exerce dans les entreprises de distribution, de maintenance, de service et de location des matériels...

Les titulaires de l'option matériels d'espaces verts seront employés dans des entreprises (principalement des TPE et PME) implantées aussi bien en zones rurales qu'en zones urbaines. Le métier s'exerce majoritairement à l'atelier. Il est soumis à une forte saisonnalité. Le conseil au client, notamment au consommateur (grand public et professionnels), est primordial.

● MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIÈRES

Objectifs de la formation

Coté formation professionnelle, les élèves apprennent toutes les étapes de la maintenance de véhicule : participer au diagnostic (repérer un dysfonctionnement et identifier

les éléments défectueux), réaliser une maintenance périodique (effectuer les contrôles, remplacer des éléments, vérifier les niveaux, effectuer la mise à jour des indicateurs de maintenance), procéder à une maintenance corrective (réparer et régler des éléments). Ils abordent également la gestion de leur poste de travail en participant à l'organisation de la maintenance dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

La période de formation en milieu professionnel est de 12 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le CAP permet d'exercer dans tous les domaines de la maintenance des véhicules

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques
- dans les services de maintenance des entreprises de transport ou de location
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules de type voiture particulière

● MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION C MOTOCYCLES

Objectifs de la formation

Coté formation professionnelle, les élèves apprennent toutes les étapes de la maintenance de véhicule : participer au diagnostic (repérer un dysfonctionnement et identifier les éléments défectueux), réaliser une maintenance périodique (effectuer les contrôles, remplacer des éléments, vérifier les niveaux, effectuer la mise à jour des indicateurs de maintenance), procéder à une maintenance corrective (réparer et régler des éléments). Ils abordent également la gestion de leur poste de travail en participant à l'organisation de la maintenance dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

La période de formation en milieu professionnel est de 12 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES CAP (suite)

Débouchés professionnels

Le CAP permet d'exercer dans tous les domaines de la maintenance des véhicules :

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques
- dans les services de maintenance des entreprises de transport

● MAINTENANCE NAUTIQUE

Objectifs de la formation

Le diplômé du CAP maintenance nautique est chargé dans une équipe de maintenance de réceptionner les bateaux, leurs équipements et de procéder à leur calage, à leur entretien.

Au cours de sa formation, l'élève apprend à maîtriser les principaux aspects techniques du métier dont les outils de communication pour échanger avec les clients sur l'utilisation des embarcations. Ce CAP lui fournit les connaissances sur la structure et le fonctionnement des embarcations, les systèmes et équipements à bord (les équipements électriques...), les chaînes d'énergie, de commande (commande mécanique, le groupe motopropulseur, circuit de démarrage ...). L'élève est formé à la réalisation d'opérations de maintenance (maintenance corrective et améliorative, remplacement de pièces, réglage, essais ...) et d'entretien sur différents types d'embarcation : bateaux de plaisance, embarcations pneumatiques, voiliers... Il apprend à utiliser de la documentation technique pour repérer les données du constructeur sur les systèmes d'embarcation, les préconisations du motoriste. Il acquiert les compétences nécessaires pour identifier les pannes, les éléments défectueux, pour configurer et utiliser des appareils de contrôle et mesures (électrique, hydraulique, de métrologie...) de systèmes moteurs ou d'autres circuits et équipements.

La période de formation en milieu professionnel est de 12 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel chargé de l'installation et de la maintenance d'équipements frigorifiques et de climatisation.

Débouchés professionnels

Le titulaire de ce CAP exerce dans les entreprises de vente, de réparation et d'entretien ou de location d'embarcations de

plaisance. Son activité s'exerce en atelier ou à l'extérieur sur des lieux de carénage ou à flot.

● MARITIME

Objectifs de la formation

Les titulaires du CAP maritime sont formés à être des marins qualifiés et polyvalents, capables de s'adapter et de participer aux différentes activités pratiquées sur le pont (et éventuellement aux machines) d'un navire de pêche ou de commerce.

Au cours de la formation l'élève apprend à assurer la préparation et la mise en œuvre des engins de pêche : mise à l'eau et récupération des chaluts, lignes d'hameçons, casiers et filets, qu'il sait remailler.

Il acquiert aussi des connaissances concernant le tri, la préparation et la mise en caisses ou la congélation des prises de pêche (poissons ou autres produits maritimes).

Il est également formé pour participer à la conduite du navire en assurant le quart à la passerelle (service de veille de quatre heures), les manœuvres en mer et au port.

Entretien et réparation des appareils nécessaires au fonctionnement des machines propulsives, à la sécurité et à la vie à bord du navire font également partie des apprentissages.

Ce CAP permet également d'être employé dans une industrie maritime à terre ou dans une entreprise liée au développement durable et à la protection des espèces marines.

La PFMP (période de formation en milieu professionnel) est de 12 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage) réparties sur les 2 années de formation.

Débouchés professionnels

Les diplômés naviguent essentiellement sur des navires armés pour la pêche maritime. Mais ils peuvent aussi embarquer sur des navires de commerce, ferries, vedettes à passagers. Les activités pratiquées et les conditions de travail diffèrent beaucoup selon le type de pêche pratiqué et la taille du bateau. Entre un coquillier restant près des côtes, un chalutier à la pêche au large en mer d'Irlande ou un thonier dans l'océan Indien, les tâches sont très différentes (variété, autonomie, responsabilités). Les conditions de vie à bord aussi.

Le titulaire de la spécialité "maritime" peut exercer différentes fonctions et tout emploi lié au développement durable et à la protection des espèces marines.

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

Objectif complémentaire pour le CAP : donner aux futurs marins une formation de base suffisante pour s'adapter aux évolutions des matériels sur les bateaux (électronique, automatismes...), et acquérir ensuite des compléments de formation en cours d'emploi. En mer, les possibilités de promotion sont bien réelles.

● MENUISIER FABRICANT

Objectifs de la formation

Les élèves sont formés à devenir des ouvriers professionnels qualifiés de la menuiserie et de l'agencement qui interviennent en atelier pour fabriquer différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que tout aménagement ou agencement de pièce, bureau, cuisine, salle de bains, magasin, salle d'exposition, lieux de réunion et d'accueil de public...

Ils doivent connaître les matériaux (bois, dérivés du bois, autres), les produits (fixation, assemblage et finition), les composants (quincaillerie, accessoires) et leurs classifications et caractéristiques techniques.

En atelier, ils apprennent la préparation de fabrication d'ouvrages très variés, à suivre le processus de fabrication à partir du dossier technique, des normes de la menuiserie et de l'agencement, des contraintes du client de l'entreprise.

Ils sont formés au poste de travail, aux procédés de fabrication (coupe, sciage, perçage ou cintrage), à l'assemblage et le montage, la mise en forme et le placage, aux moyens de contrôle, à la finition, à la manutention, au stockage et la maintenance des outillages...

Pour les CAP du secteur professionnel des métiers du bois préparés par la voie scolaire, la durée de la période de formation en milieu professionnel (PFMP) est de 14 semaines sur un cycle de deux années. Une semaine spécifique s'y ajoute, organisée par l'établissement de formation, elle a pour objet la préparation à l'obtention des attestations de Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.) et de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (P.R.A.P.).

Débouchés professionnels

Son domaine d'intervention recouvre l'ensemble des ouvrages de menuiserie et d'agencement destinés aux habitations individuelles ou collectives ; aux locaux professionnels : usines et bureaux... ; aux lieux de loisirs, établissements et centres culturels, sociaux, scolaires, sportifs, commerciaux, lieux d'accueil de public...

Ainsi, le titulaire du CAP menuisier fabricant exerce son activité dans tout type d'entreprises. Le secteur économique correspond à la 2e transformation du bois qui fabrique des ouvrages de menuiserie, agencements et mobiliers. Les ouvrages de menuiserie-agencement et les mobiliers de production industrielle participent aux fonctions du second œuvre, aménagement et agencement des locaux privés ou publics.

Le titulaire de ce diplôme peut travailler au sein d'une entreprise de menuiserie, d'agencement ou de production de mobilier.

● MENUISIER INSTALLATEUR

Objectifs de la formation

Les titulaires du CAP menuisier installateur sont destinés à devenir des ouvriers professionnels qualifiés de la menuiserie et de l'agencement formés pour fabriquer et installer les pièces d'adaptation et d'ajustement des menuiseries (portes, fenêtres, volets, placards, escaliers...) et du mobilier.

Au cours de la formation, ils apprennent à connaître les différents matériaux (bois, matériaux dérivés, matériaux associés comme l'aluminium, les mousses...), les principales techniques d'usinage du bois et les étapes de fabrication mais toute la communication technique (expression graphique dont plans et dossiers techniques, normes de représentation dont coupes, tracés, schémas, cotation de fabrication, outils de représentation informatisés dont logiciels spécifiques métier de menuiserie, modélisation 3D, etc.).

En atelier ou sur le chantier, ils savent adapter la pose aux contraintes de structure, d'étanchéité et de confort de l'habitat (isolations thermique et acoustique, étanchéité à l'eau et à l'air, aération et la ventilation, accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, etc.).

Par ailleurs, ils doivent organiser et sécuriser leur intervention et veiller au tri et à l'évacuation des déchets.

La PFMP (période de formation en milieu professionnel) est de 14 semaines (pour les élèves hors en apprentissage).

Deux semaines s'y ajoutent pour la préparation des attestations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP), la préparation à l'obtention de l'attestation de travail en hauteur (R.408 : utilisation d'un échafaudage), la préparation à l'obtention de l'attestation à la formation pour l'habilitation électrique, la forma



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES CAP (suite)

tion à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R. - catégorie : opérateur).

S'y ajoute la formation travail en hauteur (R. 457 : montage, vérification et utilisation des échafaudages roulants).

Débouchés professionnels

Les titulaires de ce CAP interviennent sur chantier pour installer différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que sur tout aménagement de pièce, cuisine, salle de bains, habitations individuelles ou collectives, usines et bureau, lieux de loisirs, établissements et centres culturels, sociaux, scolaires, sportifs, commerciaux...

Ils exercent leur activité dans les petites ou moyennes entreprises. Les ouvrages ainsi constitués participent aux fonctions de second œuvre, aménagement et agencement des locaux privés ou publics.

● MÉTALLIER

Objectifs de la formation

En CAP métallier, l'élève apprend à fabriquer et à poser des ouvrages métalliques pour les bâtiments (charpente métallique, cloisons, vérandas...), pour la mise en place de fermetures (serrures, portes blindées, clôtures...), pour l'accessibilité (escaliers, rampes, gaines d'ascenseurs, passerelles, balcons, ponts) ou encore des ouvrages de décoration (feronnerie).

Il étudie les caractéristiques des matériaux (acier, inox, cuivre, aluminium, laiton...), la lecture de plans et le dessin technique et la gamme de fabrication: produits de formes différentes (plats, profilés...). Il apprend les méthodes de fabrication et de pose : découpage, mise en forme et assemblage de pièces métalliques. Pendant sa formation, l'élève utilise les différents outils à main : enclume, marteau, et les machines : tronçonneuses à disque, poinçonneuses, appareils à souder... souvent programmables. Le programme aborde la réparation des systèmes électroniques de fermeture.

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le titulaire du CAP métallier travaille dans une PME de serrurerie-métallerie ou du bâtiment.

Les emplois correspondent aux trois domaines d'activités de l'entreprise : fabrication en atelier ; pose sur chantier ; entretien, service après-vente, maintenance.

● MÉTIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU

Objectifs de la formation

La formation "vêtement flou" vise à préparer l'élève à la réalisation de vêtements souples et déstructurés comme les robes, ensembles, chemises, chemisiers... faits dans une étoffe souple et fine.

L'élève apprend à connaître les différents tissus et matériaux - coton, lin, soie, satin, polyester - leur propriété, leur compatibilité et les solutions de fabrication.

Grâce aux enseignements "produit" et "procédés de fabrication", l'élève apprend à décoder les informations techniques relatives à un vêtement réalisé : éléments constitutifs du modèle, plans de coupe, gamme de fabrication. Ceci lui permet ensuite de dessiner les éléments de patron et de les reporter sur le tissu. Il apprend également la découpe des différentes pièces, selon les techniques de placement

et de coupe, et les différents procédés d'assemblage de tout ou partie d'un vêtement "flou", grâce aux fiches de montage. Il est formé aux différents procédés de finitions -surfil, points main, doublage- avant le repassage final.

● MÉTIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION

Objectifs de la formation

Le titulaire doit être capable de contribuer à l'aménagement intérieur des bâtiments (plafonds, cloisons de séparation, gaines techniques...) par des ouvrages alliant des performances thermiques, acoustiques, à la finition et à la décoration.

L'élève acquiert ainsi les compétences en plâtrerie "sèche", en réalisation de plaques de plâtres, de cloisons, de plafonds, de carreaux de terre cuite, etc. Il apprend à réaliser les joints et les finitions. Il est formé à la plâtrerie traditionnelle (briques et réalisation d'enduits en plâtre, projeté et décoratif), à la réalisation d'isolations acoustiques et thermiques. Le BIM (maquette numérique et démarche collaborative de travail) ainsi que les enjeux énergétiques et environnementaux sont abordés lors de la formation.

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines réparties sur la formation.

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

Débouchés professionnels

Le titulaire exercera dans le domaine des bâtiments neufs ou en réhabilitation, pour des logements, bureaux ou bâtiments industriels. Il trouvera son emploi dans les entreprises des secteurs suivants : la plâtrerie dite "sèche" (plaques de plâtre sur ossatures, carreaux et cloisons, traitement des joints et finitions), la plâtrerie traditionnelle (briques plâtrières, réalisation d'enduit en plâtre projeté et décoratif...), les plafonds en modules, l'isolation intérieure thermique et acoustique. A moyen terme il pourra devenir chef d'équipe, créer ou reprendre une entreprise artisanale.

● MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES

Objectifs de la formation

Un chauffe-eau en panne, un compteur d'eau à remplacer, une salle de bains à installer : le titulaire de ce CAP apprend à poser les appareils sanitaires ou à les réparer en cas de panne. Il saura mettre en place et entretenir les canalisations d'eau et de gaz.. La formation porte sur le fonctionnement des appareils (chaudière, chauffe-eau électrique...)

et des réseaux (eau froide, eau chaude, gaz, installation de chauffage...). Les élèves apprennent à repérer les emplacements des conduites et des appareils, à percer les parois (murs, planchers, cloisons), à façonner les canalisations et à les raccorder aux appareils sanitaires avant de les mettre en service. Ils étudient aussi la lecture de plans, le dessin technique, les matériaux utilisés (cuivre, acier, aluminium, colles et adhésifs...), les règles de sécurité. La formation prend en compte les enjeux de la transition énergétique et de la transition numérique.

Débouchés professionnels

Le titulaire de ce CAP exercera comme plombier, monteur en installations sanitaires, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine du bâtiment pour des travaux neufs, de rénovation et de réhabilitation. Il est question de production d'eau chaude et froide, d'installations électriques et sanitaires, de traitement de l'eau, d'installations à énergies renouvelables, etc. Il peut s'agir de bâtiments résidentiels, de services ou loisirs, ou industriels, agricoles ou commerciaux. Le personnel qualifié est très recherché.

● OPÉRATEUR/OPÉRATRICE LOGISTIQUE

Objectifs de la formation

Ce CAP forme les élèves à accueillir le conducteur, réceptionner, traiter, transférer, stocker et expédier des marchandises : contrôle des documents de transport, vérification de la qualité des produits, choix du matériel de manutention adapté, entreposage, préparation de commandes, étiquetage des colis.

L'utilisation des outils informatiques de la logistique (lecteur de codes-barres, tablette, système vocal...) fait partie de la formation. Les élèves apprennent à conduire des chariots élévateurs dans le respect des règles de sécurité.

Rigueur et concentration pour maintenir la qualité des prestations dans des conditions optimales de sécurité sont indispensables.

Les diplômés exercent leur activité dans des entreprises de production, plates-formes de distribution, grande distribution, entrepôts...

Ils peuvent occuper un poste d'agent/e de réception, préparateur/trice de commandes, conditionneur/euse, magasinier/ère cariste, agent/e de messagerie, de manutentionnaire...

L'épreuve de conduite de chariots permet une dispense de CACES durant cinq ans à compter de la date d'obtention du diplôme.

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire de ce CAP exerce dans diverses entreprises: entreprises de production ; plates-formes de distribution; entreprises de messagerie, d'entreposage ; entreprises publiques ou semi-publiques ; entrepôts de distribution.

● PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS

Objectifs de la formation

L'élève devra être capable de mettre en oeuvre des produits de préparation et de finition (peintures, revêtements de murs, plafond et sols...) à l'intérieur des bâtiments souvent occupés, et des produits de traitement, de préparation et de finition à



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES CAP (suite)

l'extérieur (façades, balcons, rambardes, etc.). Il apprend à préparer le chantier (décapage, ponçage...), à réaliser les travaux préparatoires sur les murs, plafonds, boiseries ou ouvrages métalliques (reboucher des fissures, etc.). La formation porte sur la réalisation des travaux de peinture et de travaux de façade, la pose de revêtements muraux et au sol et l'application des produits de finition. L'élève acquiert des connaissances sur les supports (béton, bois, ancien revêtement, etc.). Les matériaux utilisés sont étudiés, notamment les produits de peinture (peinture, vernis, enduits, colles...), les revêtements muraux à coller (papiers peints, vinyles...), les revêtements de sols souples (PVC, linoléum...). L'aspect esthétique et les couleurs (tons, associations de couleurs...) font partie du programme. On note que le BIM (maquette numérique et démarche collaborative de travail) est abordé ainsi que les enjeux énergétiques et environnementaux.

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines.

Débouchés professionnels

Le titulaire exercera dans le secteur de l'aménagement finition, dans le cadre de travaux neufs, de rénovation ou de réhabilitation, dans tout type d'entreprise et de collectivité, surtout dans des entreprises artisanales. L'activité se situera en atelier et sur chantier (dont des bâtiments souvent occupés). A moyen terme il pourra devenir chef d'équipe, créer ou reprendre une entreprise artisanale.

● PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATIONS

Objectifs de la formation

Ce CAP forme à la réalisation de plats simples, à l'accueil et à la capacité d'informer les clients, respecter les règles d'hygiène tout en étant respectueux de la qualité.

En cuisine, les élèves sont formés à la préparation de plats simples froids ou chauds avec des produits déjà prêts : sauces en poudre, légumes surgelés, viandes précuites. Ils apprennent à réceptionner et stocker des aliments et des mets préparés à l'avance, à vérifier leur qualité, à les répartir en portions individuelles, les entreposer au froid.

En service, les élèves sont formés à la disposition des plats et boissons sur les présentoirs, au réapprovisionnement des espaces de distribution ou de vente et à l'affichage du prix

des produits. L'entretien des locaux et des équipements, le lavage et le rangement de la vaisselle font partie intégrante de la formation.

En commerce, ils sont formés au conseil aux clients et à la présentation des produits à consommer sur place ou à emporter ainsi qu'à la prise de commande et à l'encaissement éventuel des paiements.

La période de formation en milieu professionnel est de 14 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire de ce CAP exerce dans des établissements de production culinaire et/ou de distribution alimentaire rapide ou de libre-service (cafétéria). Il ou elle peut également travailler dans des établissements scolaires, hospitaliers, d'hébergement ou à la fabrication de plateaux-repas conditionnés (transport aérien, ferroviaire,...).

● PROPRETÉ ET PRÉVENTION DES BIOCONTAMINATIONS

Objectifs de la formation

Ce CAP forme les élèves à la propreté, l'hygiène et l'entretien des locaux et des équipements.

Les enseignements dispensés portent sur le nettoyage manuel, mécanisé ou robotisé de différents locaux (bureaux d'entreprises, grands magasins, hôpitaux, établissements scolaires, services industriels, sportifs ou culturels, collectivités, etc...) : entretien courant (balayage, lavage, lustrage...), travaux de remise en état (décapage, ponçage, désinfection...), bionettoyage ou encore gestion des déchets.

Les élèves sont aussi préparés, pour mener à bien ces tâches, à l'utilisation de machines (monobrosse, autolaveuse...) et de produits spécifiques, au « contrôle qualité » des prestations, à des interventions de maintenance correctives ou préventives de premier niveau du matériel. Les compétences acquises, leur permettent de travailler en tant qu'agent de nettoyage ou conducteur d'engins, seul ou en équipe.

La formation leur permet d'exercer aussi dans des lieux spécifiques (établissements de soins, médicaux-sociaux, de balnéothérapie, laboratoire, cliniques vétérinaires, ou des entreprises à contraintes de contamination biologiques (industries agroalimentaires, cosmétiques...), dans le respect des règles de santé et de sécurité au travail.

La période de formation en milieu professionnel est de 14

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

LES CAP (suite)

semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire de ce CAP exerce dans des entreprises de propreté, des services techniques de structures collectives ou privées: établissements de santé, médico-sociaux, laboratoires, bureaux administratifs, sites industriels, établissements sportifs et culturels, transports ...

● SIGNALÉTIQUE ET DÉCORS GRAPHIQUES

Objectifs de la formation

Ce CAP forme des professionnels à la réalisation, à l'unité ou en série, de produits à vocation publicitaire, décorative ou de communication tels que des enseignes publicitaires, des panneaux de signalisation, des panneaux de vente et de promotion, des stands pour les salons et événementiel, des banderoles, des stickers et adhésifs.

Lors de la formation, l'élève se forme aux différentes étapes de fabrication d'un projet signalétique : la représentation graphique, la réalisation et la finition. Il apprend à représenter le projet en dessin ou en maquette PAO, avant de le réaliser et de mettre en place les lettrages, graphismes et décors.

L'élève est formé à l'utilisation des outils traditionnels et des logiciels spécialisés. Avec l'enseignement des techniques et procédés, il apprend à lire un document de travail et une fiche de fabrication, à réaliser une maquette simple, à préparer des supports pour une réalisation manuelle (découpe, impression, peinture) ou numérique.

Il est formé à la finition et à la vérification de la conformité du travail réalisé. L'enseignement de communication doit lui permettre d'assurer l'accueil des clients et des fournisseurs.

Les enseignements de cultures artistiques et d'arts appliqués lui apportent des notions en histoire de l'art et en design. Ils contribuent à développer le sens de l'analyse d'un projet et à apporter des solutions graphiques.

La période de formation en milieu professionnel est de 12 semaines (pour les élèves qui ne sont pas en apprentissage).

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire de ce CAP exerce son activité, en atelier ou sur site, généralement au sein de PME et de TPE, essentiellement artisanales. Il ou elle travaille dans les secteurs des services, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, du tourisme ou de la distribution.

LES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS

● ACCOMPAGNEMENT, SOINS, ET SERVICES À LA PERSONNE

Objectifs de la formation

Ce bac professionnel forme principalement à l'accompagnement d'adultes non autonomes (personnes âgées ou handicapées) dans les actes de la vie quotidienne, au sein d'établissements sanitaires et sociaux ou à leur domicile.

L'élève apprend à dispenser des soins d'hygiène et de confort (toilette, habillage, accompagnement à la mobilité), à servir les repas et les collations, et à entretenir les espaces de vie. Il est sensibilisé à surveiller l'état de la santé d'une personne à partir des signes cliniques ou de douleur, et à l'aider à prendre ses médicaments. Il acquiert les compétences nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation à la santé en fonction des besoins qu'il aura préalablement identifiés. Il est formé à l'utilisation de la domotique et des outils numériques nécessaires à leurs activités. Les enseignements dédiés au travail et à la communication en équipe pluriprofessionnelle le préparent à s'adapter aux différents contextes professionnels du secteur. Il est notamment formé à prendre part à des activités de gestion, et à coordonner par exemple une équipe de bio nettoyage.

Dans certains établissements, les élèves pourront s'inscrire, dès la seconde, à l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » et devront réaliser un stage d'au moins 6 semaines dans une structure sportive. Les bacheliers titulaires de cette unité facultative obtiendront automatiquement certaines unités capitalisables des BP JEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le bachelier peut travailler au sein d'établissements sanitaires et sociaux, ou auprès de services de soins ou d'aide à domicile.



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS (suite)

● **AÉRONAUTIQUE OPTION SYSTÈMES**

Objectifs de la formation

Ce bac pro forme des professionnels pour les secteurs de la construction aéronautique et de la maintenance des avions et hélicoptères.

Les élèves acquièrent des connaissances générales et théoriques en aérodynamique, sur le vol et la propulsion. Ils apprennent le type, l'architecture des éléments constitutifs de la structure (fuselage, ailes, nacelles...), le rôle et le fonctionnement des équipements, des systèmes électriques, électroniques, mécaniques (hélice, pale, rotor, moteur, train d'atterrissage, aménagement cabine, éclairage, communication, commande de vol, instrumentation etc.). L'avion est étudié technologiquement dans sa globalité (structure, moteur et systèmes). L'étude des matériaux métalliques, des alliages, des structures en bois, des composites fait aussi partie du programme de formation. Les cours en anglais permettent aux élèves de lire et exploiter une documentation technique en langue anglaise en vue de décoder des informations ou pour rédiger un compte-rendu ou renseigner des fiches de traçabilité. Les élèves acquièrent les connaissances et compétences dans les procédés de production, de construction et de maintenance pour intervenir dans des opérations de pose, de dépose des parties d'aéronef (protection gel et pluie, éclairage, circuit oxygène, trains, toboggans...), d'intégration, de réparation, d'inspection, de réalisation d'un diagnostic.

Dans l'option systèmes, les élèves se spécialisent sur les systèmes d'un aéronef (la génération, la distribution et l'utilisation des différentes énergies embarquées : mécanique, électrique, hydraulique, pneumatique qui assurent les différentes fonctions de l'appareil (cellule et moteurs). Ils acquièrent les techniques et savoir-faire dans la réparation d'éléments, la mise à jour des logiciels embarqués, la préparation de l'aéronef pré et post vol, la réalisation d'essais et de réglages d'un aéronef, d'une partie d'aéronef ou d'un équipement (trains, portes, trappes, servocommandes, climatisation, réacteurs, turbo-moteurs...) et de la mise en service (opérations de graissage, pleins, gonflage...).

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage). Pendant le stage, l'élève utilise les documents et les matériels professionnels pour les activités d'inspection,

de pose, dépose, de raccordement, de métallisation, de test, diagnostic et d'essais, de préparer la mise en service d'un aéronef.

Débouchés professionnels

Le titulaire du bac professionnel aéronautique travaille dans les entreprises de construction aéronautiques, les compagnies aériennes, les ateliers de maintenance, les sociétés d'assistance technique, les sous-traitants, les équipementiers, les services publics (défense, protection civile, ...).

● **AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT**

Objectifs de la formation

Le bac pro aménagement et finition du bâtiment forme des élèves à intervenir sur chantier pour la mise en œuvre d'ouvrages intérieurs des locaux (cloisons, plafonds), pour la pose des revêtements (murs, sols) et pour l'application de produits de finition. Aussi, l'élève apprend à lire un dossier de définition d'un chantier, établir ensuite les besoins en matériaux, estimer les coûts, préparer éventuellement les devis et un calendrier prévisionnel des travaux qu'il peut organiser, animer et gérer. Il apprend à poser un revêtement de mur ou de sol, à réaliser un ravalement ou structurer l'intérieur d'un local à l'aide de plaques à peindre. Il est aussi préparé à effectuer des travaux de peinture plus complexes ou encore à analyser la thermique ou l'acoustique d'une pièce pour décider des travaux d'isolation, mais également à monter un échafaudage et aussi à prendre en charge la plupart des aménagements qui interviennent en fin de travaux. Le respect de l'environnement est pris en compte dans les enseignements.

La PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le diplômé travaille principalement dans des entreprises de peinture, d'aménagement ou de revêtements, pour la construction ou la rénovation de bâtiments de type habitations, locaux professionnels, centres sportifs, etc. Il occupe des postes de compagnon professionnel ou technicien de chantier en aménagements et finitions.

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

● ANIMATION-ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES

Objectifs de la formation

Le bac professionnel « animation-enfance et personnes âgées » forme des animateurs généralistes amenés à exercer auprès d'un public jeune et de personnes âgées en perte d'autonomie.

Les enseignements dédiés aux sciences médico-sociales, et aux cadres organisationnel et réglementaire de l'activité, rendent l'élève capable de concevoir un projet d'animation en tenant compte du contexte d'exercice et du projet de la structure qui l'emploie. Il est formé à la communication professionnelle et au travail en équipe.

L'élève acquiert les compétences nécessaires pour concevoir des activités d'animation auprès de personnes en perte d'autonomie, destinées à maintenir leur vie relationnelle et culturelle. Il est formé aux techniques propres à l'animation sociale et à l'animation en gérontologie. Il est préparé à adapter sa communication aux situations et aux pathologies de ses publics. Enfin, il est formé à respecter les règles et les consignes de sécurité et d'hygiène, dans toutes les activités qu'il organise.

L'élève est également préparé à concevoir des animations permettant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice de leurs droits de citoyens des plus jeunes. Ainsi ses connaissances des différents publics et ses compétences en communication et en gestion de groupe, le rendent capable de concevoir et de réaliser des activités socioéducatives ou socioculturelles adaptées. Il apprend également à aménager les espaces, et à conduire les animations en respectant les règles d'encadrement et de sécurité. Enfin, ses connaissances sur la relation éducative lui donnent le recul nécessaire pour évaluer ses actions et les améliorer si besoin.

A noter : Dans certains établissements, les élèves peuvent s'inscrire à l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » à condition d'avoir réalisé un stage d'au moins 4 semaines dans une structure sportive.

Les bacheliers titulaires de cette unité facultative obtiendront automatiquement certaines unités capitalisables des BP JEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) spécialité animateur mentions loisirs tous publics et animation sociale.

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le diplômé peut être employé notamment par des centres de loisirs, des Maisons de la jeunesse et de la culture, des associations, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des centres sociaux, des services d'aide et de maintien à domicile. Il y occupe des postes d'animateur socio-culturel, animateur périscolaire, animateur en gérontologie, animateur social

● ARTS ET MÉTIERS D'ART OPTION COMMUNICATION VISUELLE PLURIMÉDIA

L'objectif de l'option communication visuelle plurimédia du bac pro AMA est de former les élèves aux métiers de la communication visuelle dans les secteurs de la publicité, de l'édition, de la presse et du multimédia.

Afin de pouvoir intervenir dans l'exécution graphique et la finalisation de documents imprimés ou multimédia, l'élève est formé à toutes les opérations nécessaires à la réalisation d'un produit de communication visuelle : créations 2D/3D, animations multimédia, habillages pour le web design, packaging, éléments graphiques pour la presse magazine et la publicité, signalétique et identités visuelles.

Avec les enseignements de méthodologie et de technologie graphique, l'élève s'initie aux logiciels spécifiques de mise en page, de traitement et d'animation d'images et appréhende toutes les étapes de l'élaboration d'un projet.

Les enseignements d'expression plastique, graphique et de culture artistique lui permettent de développer des compétences artistiques et techniques pour participer aux réflexions créatives en amont d'un projet de communication graphique. Il apprend notamment à réaliser croquis, roughs et pré-maquettes, à partir du projet d'un concepteur. Il devra être capable de proposer des illustrations 2D/3D, des animations multimédia et des éléments graphiques pour le Web.

Des enseignements en économie-gestion et en communication complète la formation.

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS (suite)

Débouchés professionnels

Le titulaire de ce bac pro peut prétendre à de nombreux métiers relatifs à la conception de maquettes, en agences de communication, dans les studios de création, les maisons d'édition ou la presse. Après une formation complémentaire ou quelques années d'expérience, il peut travailler comme salarié dans une agence de communication, un studio de communication visuelle et de publicité, ou en free-lance.

● ASSISTANCE À LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS

Objectifs de la formation

Le baccalauréat professionnel assistance à la gestion des organisations et de leurs activités forme des gestionnaires administratifs pour des entreprises de petite et moyenne taille, les collectivités territoriales, les administrations, les associations, etc.

Les élèves sont formés à la prise en charge de différentes activités administratives intégrant différentes opérations : opérations commerciales, de communication, de relations avec les clients ou opérations de gestion de la paie du personnel ou encore opérations support à la production dans le cadre du suivi financier des activités ou des relations avec les fournisseurs.

Dans certains établissements, les élèves peuvent s'inscrire à l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » à condition d'avoir réalisé un stage d'au moins 6 semaines dans une structure sportive. Les bacheliers titulaires de cette unité facultative obtiendront automatiquement certaines unités capitalisables des BP JEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Les débouchés se trouvent principalement au sein d'entreprises de petite et moyenne taille (artisanat, commerces, TPE, PME-PMI...), dans les collectivités territoriales, les administrations et associations.

● BOULANGER-PÂTISSIER

Objectifs de la formation

Ce bac pro forme des professionnels polyvalents en boulangerie et pâtisserie qui peuvent rapidement prendre des responsabilités.

Au cours de leur formation, ils apprennent à organiser la production de produits de boulangerie et de pâtisserie. Ils se familiarisent avec les matières premières et les techniques de préparation et de cuisson des pains, viennoiseries, entremets, desserts.

Ils sont formés également aux bases de la cuisine et de l'activité traiteur (quiche, pain surprise, canapés...). Les sciences appliquées leur permettent de s'initier à la nutrition, la toxicologie alimentaire et la qualité. Les enseignements en droit, économie et gestion les préparent à la gestion d'un point de vente (stocks, commandes, etc.) et à l'animation d'équipe.

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Ils exercent leur métier dans une entreprise artisanale, dans les usines agroalimentaires ou dans la grande distribution. Avec de l'expérience, ils pourront devenir responsable d'un point de vente, responsable technique dans l'industrie agroalimentaire ou responsable de restauration dans une chaîne de restaurant.

● CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES

Objectifs de la formation

Le bac pro conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) forme les élèves à devenir des ouvriers hautement qualifiés ou responsables d'exploitation dans les secteurs des productions florales, légumières, fruitières ou en pépinière.

Les enseignements portent ainsi sur les sciences et techniques horticoles : les élèves étudient les différents types

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

de végétaux, leur cycle de vie et les moyens de les cultiver (travail du sol, fertilisation, irrigation, protection des cultures). Ils acquièrent également des connaissances en hydraulique, électricité et automatisme, et matériels et équipements horticoles (tracteurs, matériels d'irrigation et de pulvérisation, équipement informatique permettant la régulation climatique des serres...).

Les élèves apprennent également à participer à la récolte en respectant les critères de calibre et de qualité. Le cas échéant, à assurer le stockage et le conditionnement des produits en vue de leur commercialisation.

Cycle terminal (1ère et terminale du bac pro) :

- 3 semaines d'enseignements obligatoires sous forme de 2 stages collectifs :
 - un stage sur l'éducation à la santé et au développement durable (ESDD)
 - un stage sur la valorisation du vécu en milieu professionnel (VVMP)
- 14 à 16 semaines de stage individuel en entreprises ou organismes (PFMP : périodes de formation en milieu professionnel) (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire du diplôme peut travailler en culture horticole de pleine terre ou hors-sol, en maraîchage, en arboriculture ou en production de végétaux d'ornement. Il ou elle peut travailler dans une pépinière privée ou publique, rattachée à un parc, un jardin remarquable, au service espaces verts d'une collectivité territoriale ou en jardinerie dans la vente.

Ce bac pro, complété par un plan de professionnalisation personnalisé (PPP), permet l'obtention de la capacité professionnel agricole (CPA) nécessaire pour obtenir les aides de l'État et s'installer comme jeune horticulteur/horticultrice.

● CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

Objectifs de la formation

L'élève de bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole acquiert des compétences technico-économiques liées à la production agricole. Elles sont enseignées dans les cours de sciences économiques et sociales et de gestion (SESG), et les cours de sciences et techniques

professionnelles (STP) : connaissance des marchés et territoires, de la gestion administrative et financière d'une entreprise agricole (comptabilité, fiscalité, juridique).

Selon l'établissement, l'élève a accès à l'un des deux supports de formation suivants :

- Polyculture-élevage (productions animales et productions végétales liées au sol dont les fourrages)
- Grandes cultures (productions végétales liées au sol).

Les enseignements d'agronomie et de zootechnie permettent d'appréhender ces deux supports de formation non seulement pour ce qui a trait à la gestion des ressources et agrosystème, mais aussi pour la conduite d'un processus de production.

Enfin, avec l'enseignement de sciences et techniques des équipements (STE) l'élève est en capacité de choisir mettre en œuvre et assurer la maintenance des agroéquipements dans un processus de production.

Cycle terminal (1ère et terminale du bac pro) :

- 3 semaines d'enseignements obligatoires sous forme de 2 stages collectifs :
 - un stage sur l'éducation à la santé et au développement durable (ESDD)
 - un stage sur la valorisation du vécu en milieu professionnel (VVMP)
- 14 à 16 semaines de stage individuel en entreprises ou organismes (PFMP : périodes de formation en milieu professionnel) (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire du bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole peut exercer son activité dans des types d'exploitations d'une extrême diversité, de culture et/ou d'élevage présentant des différences de taille, d'organisation sociale, technique, juridique, économique et financière ou encore d'environnement.

Ce bac pro, complété par un plan de professionnalisation personnalisé (PPP), permet l'obtention de la capacité professionnel agricole (CPA) nécessaire pour obtenir les aides de l'État et s'installer comme jeune agriculteur ou agricultrice.



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS (suite)

● CUISINE

Objectifs de la formation

Ce bac pro permet d'acquérir une connaissance extensive des produits (poissons, viandes...).

L'élève apprend à élaborer un plat, à maîtriser les cuissons, par exemple à la plancha, et à dresser les assiettes. Il est formé à l'organisation de la production culinaire et du travail des personnels de cuisine (fiches techniques, élaboration des consignes...).

En cours de gestion, il approfondit les techniques et les outils de gestion des stocks, de maîtrise des coûts et d'analyse des ventes. Les cours de communication le préparent aux relations professionnelles (au sein de l'équipe, avec les fournisseurs...) et commerciales (élaboration d'une carte). La réglementation, les règles de sécurité et la nutrition sont des éléments de la démarche qualité en restauration qu'il devra assimiler et mettre en œuvre.

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage). Pendant le stage, l'élève produit les plats au menu de restaurants de chaîne ou traditionnels et en restauration collective (établissements scolaires, maisons de retraite...).

Débouchés professionnels

Le diplômé peut exercer dans les restaurants traditionnels et gastronomiques mais aussi dans la restauration collective. Il peut travailler à l'étranger puisqu'il a acquis une langue étrangère en formation.

● CYBERSÉCURITÉ, INFORMATIQUE ET RÉSEAUX, ÉLECTRONIQUE

Objectifs de la formation

Le baccalauréat professionnel CIEL forme à la réalisation et à la maintenance de produits électroniques.

L'élève étudie les composants électroniques, les systèmes

électroniques communicants, le paramétrage des équipements matériels et des logiciels, les appareils et mesures servant à vérifier une carte et/ou d'un système électronique communicant. Il est formé à préparer et à assembler des ensembles électroniques, à interpréter des plans d'exécution dans une architecture réseau, à réaliser un prototype via la CAO, à développer et valider des solutions logicielles, à configurer des équipements et/ou à assurer leur mise à jour (maintenance des réseaux informatiques, réparation des liaisons, changement de cartes ou d'équipements...)

La durée totale des PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoires pour l'examen, sur les trois années de formation, est de 20 semaines.

Débouchés professionnels

Il exerce ses activités dans l'industrie "4.0", dans les domaines des réseaux intelligents et de l'exploitation des données : industrie (automatismes industriels, usines "4.0 et 5.0", smart city, etc.), domotique, cybersécurité, télémédecine et santé, transports, télécommunications, l'Internet des objets, etc.

● ESTHÉTIQUE-COSMÉTIQUE-PARFUMERIE

Objectifs de la formation

Le bac pro esthétique-cosmétique-parfumerie forme des élèves à réaliser des soins esthétiques, et à vendre des services et des produits de parfumerie.

L'élève acquiert les techniques professionnelles nécessaires pour concevoir et réaliser divers soins esthétiques pour le visage et le corps en utilisant des procédés manuels, des produits cosmétiques et des appareils adaptés (épilation, bronzage, pose de prothèses ongulaires, soins du visage et du corps, maquillage...).

L'enseignement des méthodes de vente lui permet de

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

vendre des produits cosmétiques ou de parfumerie, et des services, en fonction du besoin des clients, et de participer à l'animation de l'espace de vente (organisation d'actions de promotion, par exemple).

Il apprend également à gérer les produits et les équipements (rangement des produits et de l'outillage, gestion des matériels, suivi des stocks).

Enfin, il développe les compétences nécessaires pour assurer la gestion administrative et financière courante (prévision des ventes, opérations bancaires...).

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le bachelier peut occuper des postes dans les instituts de beauté et les parfumeries, dans les entreprises de distribution de produits et de matériels. Il peut également travailler dans les entreprises de fabrication de produits et de matériels professionnels, dans des établissements de soins, les établissements de thalassothérapie, les organismes culturels, les médias...

Après quelques années d'expérience il peut gérer son propre institut.

● ÉTUDES ET RÉALISATION D'AGENCEMENT

Objectifs de la formation

Ce bac pro étude et réalisation d'agencement forme des techniciens de l'agencement.

L'élève est formé à réaliser des ouvrages d'agencement et d'aménagements extérieurs et intérieurs en respectant le parti architectural et décoratif du projet. Les connaissances acquises au cours de la formation permettent à l'élève de participer à la finalisation de l'étude esthétique et à la définition d'un projet. Il apprend à préparer la réalisation technique d'un projet multi-matériaux à partir des concepts et normes de l'agencement et du cahier des charges architectural. Les enseignements du bac pro lui donnent les capacités pour organiser, planifier, animer et gérer le suivi de la mise en œuvre sur chantier avec l'intervention de plusieurs corps d'état.

La PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le titulaire du bac pro "étude et réalisation d'agencement" exerce son activité dans de petites ou moyennes entreprises qui conçoivent, fabriquent, installent des agencements extérieurs et intérieurs : habitat individuel ou collectif, locaux professionnels, établissements recevant du public, commerces, construction navale et aéronautique...

● GÉOMÈTRE

Objectifs de la formation

La formation prépare à participer aux activités du géomètre tant en milieu urbain que rural, sur le terrain et au bureau.

L'élève acquiert des connaissances dans les documents réglementaires (documents fonciers, plans d'urbanisme...), dans les outils collaboratifs BIM/CIM, les différents instruments de mesure, d'acquisition et de détection. Il apprend à réaliser des prestations topographiques dans le cadre d'une mission foncière. Il acquiert les compétences pour réaliser les levés topographiques, les géoréférencements et implantations à l'aide d'instruments spécifiques (tachéomètre électronique robotisé, station totale, niveau électronique...). Il apprend à traiter ces données (mesures et données topographiques) et à les modéliser grâce à des logiciels dédiés au traitement numérique et graphique (2D, 3D, environnement BIM...), mais aussi à les communiquer via la connaissance des formats et protocoles de transferts de données. Les moyens de détection des réseaux (géo radar, détecteur électromagnétique...) font aussi partie de sa formation. La formation inclut les enjeux énergétiques et environnementaux liés à sa future activité.

La durée totale de la PFMP obligatoire pour l'examen, sur les trois années de formation, est de 20 semaines.

Débouchés professionnels

Il ou elle exerce son activité professionnelle en entreprise dans le secteur des travaux publics et de construction, de topographie, de détection de réseaux ou des services techniques de collectivités territoriales et de l'administration publique.



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS (suite)

● MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION CONNECTÉS

Objectifs de la formation

Ce bac pro forme à l'entretien et à la réparation des matériels des équipements de production.

L'élève est formé à la mécanique, l'électricité, le pneumatique et l'hydraulique. Il acquiert les compétences nécessaires pour analyser les systèmes mécaniques ou automatisés. Il apprend diverses méthodes de maintenance, de dépannage lui permettant de diagnostiquer des pannes, de préparer des réparations et de formuler des propositions d'amélioration. Il développe des compétences en communication indispensables pour rédiger et argumenter des comptes rendus d'intervention de maintenance.

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage). Lors des périodes de stage, l'élève intervient sur des équipements grandeurs réelles (dimensions, poids, puissance) qui sont bien souvent absents des établissements de formation. Il utilise des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques. Il comprend la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées. Il observe, comprend et analyse, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies commerciales. Il est en contact avec tous les services et les utilisateurs du bien.

Débouchés professionnels

Le technicien peut exercer son métier dans de nombreux secteurs de la production de biens d'équipement industriel ou de produits manufacturés tels que la métallurgie, l'aéronautique, l'agroalimentaire, le bois, les papiers-cartons, la chimie, le pétrole, les produits pharmaceutiques, sans oublier le matériel ferroviaire.

● MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIÈRES

Objectifs de la formation

Le bac pro maintenance des véhicules option voitures particulières forme à l'entretien et à la réparation des automobiles. Pour assurer la maintenance, l'élève apprend les techniques

à connaître et maîtriser pour réaliser des contrôles définis par la procédure. Il acquiert les savoir-faire techniques pour remplacer les éléments, les sous-ensembles défectueux, les produits, ajuster les niveaux et effectuer la mise à jour des indicateurs de maintenance. Il utilise les compétences opérationnelles acquises pour établir un diagnostic, confirmer et constater un dysfonctionnement, une anomalie et proposer des solutions correctives, organiser l'ordre de réparation. Il est formé à assurer la prise en charge, préparer une estimation et planifier la restitution d'un véhicule.

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage). Point de vigilance : Seuls les élèves (ou apprentis) ayant reçu au préalable la formation à la prévention des risques liés à l'activité professionnelle et plus particulièrement celle relative aux risques d'origine électrique et à la manipulation des fluides frigorigènes seront autorisés à intervenir sur les véhicules concernés.

Débouchés professionnels

Le bachelier titulaire de la spécialité maintenance des véhicules (MV) peut intervenir dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ou qui traitent les véhicules toutes marques ; dans les services de maintenance des entreprises de transport ou de flottes de véhicules de type voiture particulière.

● MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION B VÉHICULES DE TRANSPORT ROUTIER

Objectifs de la formation

Le bac pro maintenance des véhicules option véhicules de transport routier forme à l'entretien et à la réparation des poids lourds.

L'élève acquiert des connaissances en mécanique, hydraulique, électricité, pneumatique et électronique nécessaires pour effectuer les réparations en conformité avec les cahiers des charges fournis par les constructeurs. Il apprend les techniques à connaître et maîtriser pour réaliser des contrôles définis par la procédure. Il utilise les compétences acquises pour établir un diagnostic à l'aide d'un logiciel spécialisé, confirmer et constater un dysfonctionnement, une

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

anomalie et proposer des solutions correctives, organiser l'ordre de réparation. Il étudie les méthodes et savoir-faire pour réparer, remplacer les éléments, les sous-ensembles défectueux, les produits, ajuster les niveaux et effectuer les révisions et contrôles périodiques (graissage, vidange, examen d'usure des pièces, changement de pneus...), la mise à jour des indicateurs de maintenance. Il est formé à assurer la prise en charge, préparer une estimation et planifier la restitution du véhicule.

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage). Point de vigilance : Seuls les élèves (ou apprentis) ayant reçu au préalable la formation à la prévention des risques liés à l'activité professionnelle et plus particulièrement celle relative aux risques d'origine électrique et à la manipulation des fluides frigorigènes seront autorisés à intervenir sur les véhicules concernés.

Débouchés professionnels

Le bachelier titulaire de la spécialité maintenance des véhicules (MV) peut intervenir dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ou qui traitent les véhicules toutes marques ; dans les services de maintenance des entreprises de transport ou de flottes de véhicules de type véhicule de transport routier.

● MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION C MOTOCYCLES

Objectifs de la formation

L'option motocycles forme à l'entretien et la réparation des motos.

Au cours de sa formation, l'élève acquiert des connaissances en mécanique, hydraulique, électricité, pneumatique et électronique nécessaires pour effectuer la maintenance et les réparations en conformité avec les cahiers des charges fournis par les constructeurs. Pour assurer la maintenance, il apprend les techniques de recherche et de localisation de pannes en utilisant des instruments de mesure, un logiciel. Il est formé à organiser les réparations, à démonter et à réparer des pièces, à effectuer les réglages conformément aux données du constructeur, les révisions périodiques : graissage, vidange, examen d'usure des pièces, changement de pneus..., à remplacer les

éléments, les sous-ensembles défectueux, les produits, à ajuster les niveaux et effectuer la mise à jour des indicateurs de maintenance. Il utilise les compétences opérationnelles acquises pour assurer la prise en charge, préparer une estimation et planifier la restitution des motos.

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage). Point de vigilance : Seuls les élèves (ou apprentis) ayant reçu au préalable la formation à la prévention des risques liés à l'activité professionnelle et plus particulièrement celle relative aux risques d'origine électrique et à la manipulation des fluides frigorigènes seront autorisés à intervenir sur les véhicules concernés.

Débouchés professionnels

Le bachelier titulaire de la spécialité maintenance des véhicules (MV) peut intervenir dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ou qui traitent les véhicules toutes marques ; dans les services de maintenance des entreprises de transport ou de flottes de véhicules de type motocycle.

● MAINTENANCE NAUTIQUE

Objectifs de la formation

Ce bac pro forme à l'entretien et à la réparation d'embarcations de plaisance pour la navigation en mer et sur les eaux intérieures.

Au cours de sa formation, l'élève apprend à maîtriser les aspects techniques du métier. Il acquiert les connaissances sur le fonctionnement des embarcations et des équipements, sur les chaînes d'énergie, de commande. Il apprend à localiser une panne ou une anomalie sur une embarcation ou un équipement, à intervenir sur l'embarcation et ses équipements.

L'élève est formé à prendre en charge ou restituer une embarcation ou un équipement : bateaux de plaisance, embarcations pneumatiques, voiliers, véhicules nautiques à moteur...

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Les débouchés se situent dans les entreprises de nautisme (distribution, négoce, service après-vente, préparation et



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS (suite)

réparation), dans les entreprises de vente, d'installation et de réparation de moteurs, chez les constructeurs et les importateurs.

● MÉTIERS DE L'ACCUEIL

Objectifs de la formation

L'élève étudie l'expression écrite et surtout orale, apprend l'usage d'un vocabulaire professionnel, d'une langue étrangère, les procédures d'accueil (prise de contact, techniques de filtrage, analyse et traitement de la demande, gestion des rendez-vous, prévention des situations difficiles) et la gestion de l'information liée à l'accueil. Il est formé à recevoir et à répondre en face à face ou au téléphone, et à donner satisfaction, éventuellement en langue étrangère, aux demandes des visiteurs et/ou des appelants en prenant en compte leurs spécificités. L'apprentissage des techniques d'enquête lui permet de participer à l'amélioration de l'image de l'organisation qui l'emploie. L'élève acquiert les techniques de vente de services ou de produits et celles du secrétariat (gestion du courrier, des fournitures, du matériel, des demandes de prestations externes). Il se familiarise avec les bases de données, les argumentaires et plans d'appel téléphonique, les outils de communication, les logiciels et applications informatiques (courrier électronique, annuaire interne, planning de réservation de salle, de prêt de matériel,...).

Dans certains établissements, les élèves peuvent s'inscrire à l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » à condition d'avoir réalisé un stage d'au moins 6 semaines dans une structure sportive. Les bacheliers titulaires de cette unité facultative obtiendront automatiquement certaines unités capitalisables des BP JEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le diplômé de ce bac pro travaille dans une entreprise, une administration, une association qui reçoit des clients/usagers, ou dans le cadre d'événements ponctuels (salons, congrès, etc.). Il s'insère dans les secteurs de la banque, du tourisme, de la culture, de l'immobilier, de la grande distribution, de l'hôtellerie-restauration, du transport ou dans les hôpitaux.

● MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS

Objectifs de la formation

Le baccalauréat professionnel "Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés" forme aux technologies de performance énergétique des bâtiments et des installations et à la préparation des opérations de réalisation, de mise en service et de maintenance sans oublier la communication.

Les connaissances acquises permettent à l'élève, d'analyser et d'organiser les conditions des opérations et leur contexte, de définir une installation à l'aide de solutions préétablies, de réaliser une installation de manière éco-responsable, de contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation, de régler et paramétrer les matériels et de valider le fonctionnement de l'installation.

L'élève est préparé à établir le diagnostic d'un dysfonctionnement, à effectuer le remplacement d'un matériel électrique, à l'exploitation des outils numériques dans un contexte professionnel, à compléter les documents liés aux opérations et à communiquer entre professionnels et/ou avec le client/usager sur l'opération.

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le diplômé peut exercer dans les secteurs des réseaux (production, stockage, connexion des systèmes de production et des réseaux hybrides, transport, gestion et comptage, intelligence énergétique, réseaux de communication et de transmission); des infrastructures (aménagement routier, autoroutier, ferroviaire, urbain; installations de recharge); des quartiers, des zones d'activité (aménagement des quartiers, des éco-quartiers et des quartiers connectés); des bâtiments (résidentiel, tertiaire et industriel) (installations électriques des bâtiments, réseaux, gestion technique des bâtiments connectés, domotique, installations techniques, connexion); de l'industrie (distribution et gestion de l'énergie, installations industrielles, industries connectées et cyber-sécurisées); des systèmes énergétiques autonomes et embarqués (installations électriques sur des bateaux, avions, trains...).

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

● MÉTIERS DE LA COIFFURE

Objectifs de la formation

Ce bac professionnel forme des professionnels hautement qualifiés qui maîtrisent des principales techniques de coiffure et sont capables d'assurer la gestion courante d'un salon.

Les enseignements de biologie appliquée, consacrés aux caractéristiques du cheveu et du cuir chevelu, préparent l'élève à élaborer une fiche diagnostic et à prodiguer des conseils personnalisés à une clientèle féminine et masculine.

L'élève est formé à toutes les techniques de coupe, de forme, de coloration et de coiffage (permanente, brushing, lissage...), réalisées à l'aide de produits cosmétiques ou d'outils (ciseaux, peignes, séchoirs, fers, ...).

Il acquiert les connaissances nécessaires en communication professionnelle, qui lui permettront d'accueillir la clientèle et de travailler en équipe.

Sa connaissance des produits capillaires, et sa maîtrise des techniques de commercialisation le rendent capables d'organiser un espace de vente, de mettre en œuvre des actions de promotion et de réaliser la vente de prestations ou de produits.

Les enseignements liés à la gestion et au management d'équipe lui apportent les compétences indispensables pour piloter une entreprise de coiffure aussi bien au niveau administratif que financier. Ainsi, il saura notamment, assurer l'approvisionnement et la gestion des stocks, organiser les activités de l'équipe, et gérer sa comptabilité.

Enfin, il est sensibilisé à respecter la réglementation, l'environnement, et à adopter des comportements garantissant l'hygiène, la santé et la sécurité de tous.

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le bachelier peut gérer un salon de coiffure ou s'installer à son compte. Il peut également choisir de travailler dans le milieu du spectacle et de la mode ; dans des établissements de

thalassothérapie, de soins, d'hébergement pour personnes âgées.. ; dans des centres de réinsertion ; ou dans des entreprises de distribution ou de fabrication de produits et matériels capillaires destinés aux professionnels.

● MÉTIERS DE LA COUTURE ET DE LA CONFECTION

Objectifs de la formation

Le bac pro Métiers de la couture et de la confection forme à la confection de vêtements et d'accessoires textiles et au suivi de la production.

L'élève apprend à préparer les différentes phases de production. Grâce aux enseignements portant sur les matières et matériaux, les équipements et les consignes techniques de confection, il est formé à choisir la solution technologique la plus adaptée aux diverses contraintes de fabrication. L'élève acquiert la méthode et les compétences pour interpréter un dossier technique, vérifier et ajuster si nécessaire les patrons et patronages industriels et effectuer les opérations de placement et de coupe du produit.

Les enseignements professionnels d'industrialisation des produits permettent à l'élève d'appliquer les réglages nécessaires et les méthodes adaptées à la confection : réalisation des patrons, définition assemblages d'un modèle, réalisation d'un prototype et montage final du vêtement. Tout en se référant au cahier des charges, il apprend à respecter les règles de sécurité et d'ergonomie et à se conformer à l'organisation de la production en atelier. Il est également formé aux opérations de finition et au contrôle qualité tout au long de la production.

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le titulaire du bac pro Métiers de la couture et de la confection peut exercer dans l'artisanat, les TPE, PME et grande entreprise pour les secteurs de la mode-habillement, des équipements de protection individuel, des sports et loisirs, du médical et de la santé, du bâtiment.



INDEX DES FORMATIONS

LES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS (suite)

● MÉTIERS DE LA LOGISTIQUE

Objectifs de la formation

Ce bac pro forme à tous les niveaux de la chaîne logistique.

L'élève apprend à préparer et réaliser les opérations de réception et de stockage (flux entrants), à gérer des commandes ou le déstockage et l'expédition des marchandises (flux sortants) ainsi qu'à maîtriser des logiciels de gestion des stocks. Il est formé à la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur et au respect des procédures, des règles de sécurité, des normes qualité et environnementales avec la valorisation des déchets. Il acquiert des connaissances en gestion administrative et commerciale de l'entreprise, aux traitements des litiges, et développe des qualités de communication indispensables pour échanger en français ou en langue étrangère avec les partenaires externes (fournisseurs, prestataires, transporteurs, clients) ou internes (services logistiques, administratifs, commerciaux et comptables).

Dans certains établissements, les élèves peuvent s'inscrire, dès la seconde, à l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » à condition d'avoir réalisé un stage d'au moins 6 semaines dans une structure sportive. Les bacheliers titulaires de cette unité facultative obtiendront automatiquement certaines unités capitalisables des BP JEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

Débouchés professionnels

Il ou elle exerce principalement dans les entreprises suivantes : prestataires logistiques, plates-formes de distribution, sociétés de transport assurant des prestations logistiques mais également dans d'autres organisations : hôpitaux, associations, restauration collective, distribution...

● MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Objectifs de la formation

Ce bac pro forme à l'exercice de différents métiers de la sécurité, de la sûreté et de l'ordre public, de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Ce bac pro ne prépare pas aux concours de la fonction publique.

L'élève est préparé à contribuer à la sûreté, à la sécurité de l'espace public et privé. Il est formé aux techniques et savoir-faire professionnels pour assurer des missions de surveillance des lieux et des accès, des missions de secours et d'assistance aux victimes ou pour lutter contre les incendies. Il apprend

la législation, les réglementations, procédures et normes spécifiques de sécurité, les protocoles d'intervention, les techniques d'observation, l'utilisation des matériels (matériels de transmission, télésurveillance, matériels de sauvetage, les systèmes de sécurité incendie, extincteurs et procédés d'extinction...) et la pratique des gestes professionnels d'intervention (contrôles, filtrage, palpations, gestion de la circulation, conduite d'une ronde de sécurité incendie...). Il acquiert les connaissances et les compétences pour mettre en oeuvre des moyens d'intervention adaptés au contexte et à la nature des infractions.

Débouchés professionnels

Le diplômé peut exercer certains métiers de la sécurité privée. Ce bac pro "métiers de la sécurité" n'est pas suffisant pour intégrer la fonction publique : une formation complémentaire de préparation de concours est nécessaire.

● MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION A ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL

Objectifs de la formation

Les objectifs du bac pro Métiers du commerce et de la vente, option A, sont de donner des compétences centrées sur l'animation et la gestion de l'espace commercial.

Le titulaire du bac pro doit avoir le sens de l'accueil, des qualités d'écoute et de disponibilité. Son activité, au sein d'une équipe commerciale, consiste à participer à l'approvisionnement, à la vente, à la gestion commerciale. Il met à la disposition de la clientèle les produits correspondant à sa demande. Il exerce sous l'autorité d'un responsable.

Dans certains établissements, les élèves peuvent s'inscrire à l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » à condition d'avoir réalisé un stage d'au moins 6 semaines dans une structure sportive.

Les bacheliers titulaires de cette unité facultative obtiendront automatiquement certaines unités capitalisables des BP JEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

Débouchés professionnels

Le diplômé peut exercer dans tout type d'unité commerciale, physique ou à distance.

● MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION B PROSPECTION CLIENTÈLE ET VALORISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE

Objectifs de la formation

Le bac pro Métiers du commerce et de la vente, option B, forme des élèves à élaborer un projet, à construire un fichier clients, à concevoir des outils d'aide à la prospection, à exploiter et analyser les résultats, et à savoir en rendre compte auprès de son équipe. Par ailleurs, l'élève acquiert les techniques de négociation lui permettant de préparer la visite chez le client, de présenter les produits ou les services, d'argumenter, de traiter les objections, et de négocier les prix et les conditions de vente. Il est préparé à suivre et à fidéliser une clientèle en réalisant des comptes rendus de visite, des mises à jour de fichiers clients, en suivant l'exécution des commandes, des livraisons et du paiement.

Dans certains établissements, les élèves peuvent s'inscrire à l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » à condition d'avoir réalisé un stage d'au moins 6 semaines dans une structure sportive.

Les bacheliers titulaires de cette unité facultative obtiendront automatiquement certaines unités capitalisables des BP JEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le titulaire de ce diplôme exerce dans des entreprises commerciales, de services ou de production, hors secteurs réglementés et produits à technicité très pointue.

● MÉTIERS DU FROID ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Objectifs de la formation

Ce bac pro métiers du froid et des énergies renouvelables forme aux activités professionnelles de montage, de mise en service et de maintenance dans les secteurs de la production du froid industriel et commercial, de la chaîne du froid en cuisines professionnelles (chambres froides, meubles frigorifiques, centrale de production d'eau glacée) et du conditionnement d'air (centrale de traitement de l'air, climatiseurs, pompe à chaleur ou géothermie).

L'élève acquiert des connaissances en électrotechnique, en maintenance préventive, dans les réglementations relatives à l'environnement, la qualité, la sécurité et l'efficacité énergétique. Il apprend à analyser et à exploiter les données techniques, à choisir les matériels, équipements et outillages. Il est formé à organiser, assembler toutes les pièces des systèmes frigorifiques afin d'en assurer leur mise en service. Il apprend les méthodes et techniques d'inspection, de vérification, d'entretien et de réparation des systèmes. Les enseignements en communication lui permettent de rendre compte de ses interventions auprès de clients, constructeurs ou fournisseurs.

Les titulaires du bac professionnel se voient délivrer l'attestation d'aptitude de catégorie 1 pour manipuler les fluides frigorigènes, conformément aux dispositions prévues dans le code de l'environnement.

Les élèves ont la possibilité de s'inscrire, dès la seconde, dans certains établissements, à l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » à condition d'avoir réalisé un stage d'au moins 6 semaines dans une structure sportive. Les bacheliers titulaires de cette unité facultative obtiendront automatiquement certaines unités capitalisables des BP JEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

La durée totale des périodes de formation en milieu professionnel obligatoires pour l'examen (PFMP), sur les trois années de formation, est de 20 semaines.

Débouchés professionnels

Le diplômé peut travailler dans les entreprises artisanales, les PME ou les entreprises spécialisées dans le secteur de l'énergie, dans les secteurs nécessitant le maintien en température : secteurs du commerce (conservation des denrées



INDEX DES FORMATIONS

LES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS (suite)

alimentaires dans les grandes surfaces et commerces de proximité), dans la restauration, dans l'agroalimentaire (conservation et transformation des denrées alimentaires provenant de l'agriculture et de la mer), dans l'industrie (procédés de fabrication dans la plasturgie, la pétrochimie, la santé...), dans le bâtiment, dans le transport (conservation des produits par voies terrestre, maritime, aérienne).

● MÉTIERS DE LA COUTURE ET DE LA CONFECTION

Objectifs de la formation

Le bac pro organisation de transport de marchandises forme l'élève à prendre en charge les tâches administratives liées au transport de marchandises.

L'élève apprend l'organisation, la mise en œuvre et le suivi des opérations, en tenant compte de la complémentarité des modes de transport (terrestre, aérien, maritime).

Il acquiert des connaissances sur la prospection commerciale, le suivi et le règlement des factures, l'organisation de la chaîne logistique (transport, stockage, magasinage, distribution), la prévention et le règlement des litiges.

Il est formé à communiquer en français ou en langue étrangère avec des partenaires externes (clients, donneurs d'ordres, fournisseurs...) et avec des partenaires internes à savoir conducteur(trice)s, services logistiques, administratifs, commerciaux, comptables...

Il est également initié aux règles douanières, à la vérification des documents comptables et de synthèse, à l'analyse des coûts et de leurs conséquences sur les marges.

Enfin, les enseignements reçus lui permettent de respecter les procédures, les règles de sécurité et de sûreté ainsi que les normes qualité et environnementales.

Dans certains établissements, les élèves pourront s'inscrire, dès la seconde, à l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » et devront réaliser stage d'au moins 6 semaines dans une structure sportive.

Les bacheliers titulaires de cette unité facultative obtiendront automatiquement certaines unités capitalisables des BP JEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Il exerce dans une entreprise de transport de marchandises organisatrice de transports terrestres, aériens, maritimes et multimodaux, de transports spécialisés (marchandises dangereuses ou sous température dirigée, transport exceptionnel...), ou de commissionnaire en douane.

Dans le cadre d'une première insertion professionnelle, il sera affecté en tant qu'assistant agent d'exploitation, assistant agent de transit, assistant affréteur, aide déclarant en douane, réparateur...

Après une première expérience professionnelle, il aura la possibilité d'accéder aux emplois d'agent d'exploitation, affréteur, agent de transit, chargé d'expéditions overseas, employé de groupage, gestionnaire d'opérations de transport, déclarant en douane.

● SERVICES AUX PERSONNES ET ANIMATION DANS LES TERRITOIRES

Objectifs de la formation

Ce bac pro forme aussi bien à des activités destinées à entretenir et à maintenir le lien social sur un territoire, qu'à des interventions relevant des services à la personne.

Coté théorie, les élèves découvrent les acteurs de l'intervention et les différentes structures, qui apportent des services aux populations du territoire (collectivités territoriales, associations, maisons des solidarités et de l'autonomie, centres communaux d'action sociale ...). Ces services peuvent avoir différents objectifs : participer à l'éducation des jeunes, prévenir l'isolement des seniors, permettre à tous d'accéder au droit et aux services publics, favoriser l'inclusion numérique, organiser l'aide sociale, créer des espaces de convivialité ...

Coté pratiques, les élèves apprennent à identifier les besoins des personnes, à proposer des actions en liens avec les potentialités du territoire, à les mettre en œuvre à les promouvoir, et à évaluer l'adéquation entre l'intervention réalisée et les attentes identifiées. Pour cela, ils sont notamment formés à la gestion d'un budget, à sa planification, au travail en équipe, à la communication professionnelle et aux techniques d'animation.

Seconde pro :

- 1 semaine de stage collectif sur l'éducation à la santé et au développement durable (ESDD)

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

- 4 à 6 semaines de stage individuel en entreprises ou organismes (PFMP : périodes de formation en milieu professionnel) (pour les élèves hors apprentissage)

Cycle terminal (première et terminale du bac pro) :

- 3 semaines d'enseignements obligatoires sous forme de 2 stages collectifs :
- un stage sur l'éducation à la santé et au développement durable (ESDD)
- un stage sur la valorisation du vécu en milieu professionnel (VVMP)
- 14 à 16 semaines de stage individuel en entreprises ou organismes (PFMP : périodes de formation en milieu professionnel) (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Les titulaires de ce bac pro peuvent exercer aussi bien dans le secteur des services à la personne que dans le secteur du service aux populations et aux territoires.

S'agissant des services aux personnes, il peut intervenir à domicile, dans des structures collectives (hôpital, structure d'accueil petite enfance ...), ou des entreprises agricole ou rurales.

Les emplois liés aux services rendus aux territoires s'exercent dans les associations, dans des structures relevant des collectivités locales (centres communaux d'action sociale (CCAS), centres intercommunaux d'actions sociale (CIAS), maisons des solidarités ou de l'autonomie, centres sociaux et espaces de vie sociale, maisons des services publics, maisons citoyennes ...) ou dans des entreprises agricoles ou rurales qui proposent différents types d'accueil social.

● TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS

Objectifs de la formation

Ce bac pro forme des techniciens du bâtiment pour la fabrication et la pose de structures, ossatures et charpentes en bois ou en dérivés du bois.

Les élèves apprennent à utiliser des logiciels de CAO (conception assistée par ordinateur), se forment au tracé traditionnel, épures mains et mises au plan, tracé à main levée, croquis. Ils développent des compétences pour réaliser un projet simple ou une partie d'ouvrage (calcul de structures, réalisation), pour proposer des solutions

techniques, établir des plans d'exécution, des quantitatifs de matériaux, pour établir la cotation de fabrication. Ils acquièrent des connaissances en isolation, thermique, acoustique, hydrique, étanchéité, aération et ventilation, protection incendie, mécanique et résistance des matériaux. En plus de leurs connaissances des ouvrages bois, ils développent la maîtrise des techniques de fabrication, d'assemblage et de montage, de traitement et de finition.

La durée de la PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoire pour l'examen est de 20 semaines sur les 3 ans de la formation (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Les diplômés travaillent dans des entreprises artisanales ou industrielles du bâtiment, de l'habitat et de l'environnement, qui fabriquent et installent des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente en bois et dérivés.

● TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT OPTION A ÉTUDES ET ÉCONOMIE

Objectifs de la formation

Ce bac pro forme à la maîtrise d'ouvrage (conception, définition) et à la maîtrise d'œuvre (réalisation).

L'élève acquiert des connaissances pour exercer dans le cadre de constructions neuves, de rénovations ou de réhabilitations (immeubles, locaux commerciaux, bâtiments destinés aux services et aux loisirs...) dans différentes entreprises du bâtiment : gros œuvre et second œuvre.

Il apprend à élaborer un projet : relevé d'ouvrage et production de documents graphiques, analyse de la faisabilité du projet retenu... Il est formé à préparer l'offre de prix en quantifiant et en s'informant auprès des fournisseurs ou partenaires, puis à établir l'offre de prix et un devis estimatif. Il s'initie à la préparation des travaux : finaliser le dossier d'exécution, planifier les travaux (planning, besoin en main-d'œuvre, matériels et matériaux), mais aussi à l'organisation de l'intervention (démarches réglementaires et environnement du site pris en compte). Il acquiert les compétences nécessaires pour suivre le chantier (réunions, contrôle des prestations et vérifications, chiffrage des travaux supplémentaires...) et réceptionner les travaux. Le respect de



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS (suite)

L'environnement doit être pris en compte dans toutes les activités.

La durée totale des PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoires pour l'examen, sur les trois années de formation, est de 20 semaines.

Débouchés professionnels

Le technicien d'études du bâtiment travaille en cabinet de maîtrise d'oeuvre ou de maîtrise d'ouvrage, en cabinet d'économie de la construction, en bureau d'études techniques, en bureau d'études des services techniques des collectivités territoriales ou dans les entreprises artisanales, dans des PME ou de grandes entreprises du BTP.

● **TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT OPTION B ASSISTANT EN ARCHITECTURE**

Objectifs de la formation

Ce bac pro forme à l'assistance aux travaux d'architecture, études techniques ou administratives, ou au suivi de travaux pour des constructions neuves, des rénovations ou des réhabilitations d'ouvrages (maisons, bâtiments industriels, équipements publics...).

Cette formation est axée en priorité vers l'enseignement des connaissances techniques et économiques dans tous les domaines de la construction. Les connaissances acquises permettent à l'élève de traduire graphiquement les choix techniques, d'intervenir à toutes les phases d'un programme architectural. Pour l'avant-projet, il apprend à réaliser l'esquisse des études préliminaires et un diagnostic (relevé d'ouvrages, maquette sommaire...). Il est formé à réaliser des calculs, des documents en 2D et 3D, des études techniques de projets, des dessins architecturaux et des maquettes. Il apprend les logiciels métiers : CAO, DAO pour produire des dessins et plans d'exécution. Il est préparé à l'assistance au maître d'ouvrage. Pour la phase de réalisation, les connaissances lui permettent de suivre et contrôler les travaux jusqu'à la fin de l'ouvrage. Le respect de l'environnement doit être pris en compte dans la formation.

La durée totale des PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoires pour l'examen, sur les trois années de formation, est de 20 semaines.

Débouchés professionnels

Le diplômé travaille en priorité dans les entreprises d'architecture et de maîtrise d'oeuvre mais il peut également exercer dans les collectivités territoriales, chez les donneurs d'ordres institutionnels, dans les grands groupes publics et privés, chez des architectes paysagistes et des architectes d'intérieur.

● **TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS OEUVRE**

Objectifs de la formation

Ce bac pro forme à l'organisation et à la réalisation de travaux de constructions de maison individuelle, d'ouvrages d'art, ou de bâtiments divers..

L'élève apprend à connaître les matériaux, les matériels de construction, les normes techniques et des règles de sécurité, la mise en œuvre des moyens de prévention et de protection sur un chantier. Il est formé à choisir le matériel, à organiser les activités et à constituer une équipe. Il est préparé à assurer le suivi des travaux (planification, approvisionnement en matériels, stockage), à encadrer et coordonner la réalisation (terrassement, coffrage, ferrailage, bétonnage, maçonnerie). Il développe des compétences pour participer aux opérations de contrôle en vue de la finition et vérifier la conformité des ouvrages. Il s'initie également à la gestion et à l'économie du chantier (calcul des coûts). Le respect de l'environnement est pris en compte dans les activités.

La durée totale des PFMP (période de formation en milieu professionnel) obligatoires pour l'examen, sur les trois années de formation, est de 20 semaines.

Débouchés professionnels

Le diplômé est employé dans les secteurs de la construction de maisons individuelles, de bâtiments, d'ouvrages d'art mais aussi dans les travaux de maçonnerie générale et de fabrication d'éléments en béton pour la construction. Il peut ensuite devenir chef d'équipe, ou créer une entreprise artisanale.

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

● **TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR**

Objectifs de la formation

Ce bac pro forme à la fabrication de différents ouvrages de menuiseries extérieures (fenêtres, volets, portails...), intérieures (portes, escaliers, parquets...), de menuiseries d'agencement (placards, rangements, dressings, rayonnages...), et d'aménagements de pièces (bureau, cuisine, salle de bains), de magasins, salles d'exposition, lieux de réunion...

Les élèves apprennent toutes les étapes de réalisation d'un ouvrage de menuiserie, de sa préparation à sa fabrication, sa pose et son installation. Ils étudient les différents matériaux utilisés en menuiserie (bois, métalliques, en plaques, isolants...), les produits (de jointement, de fixation, de traitement, de finition...), et leurs propriétés (mécaniques, de résistance...). En technologie, ils travaillent les procédés de coupe (sciage, perçage...), l'usinage sur machines et les techniques de montage, d'assemblage, de placage et de finition (pose d'accessoires et quincailleries). Ils se familiarisent avec le contrôle qualité du produit fini, son conditionnement et son stockage. La formation aborde aussi l'entreprise et son environnement, ainsi que l'organisation et la gestion de fabrication sur chantier (délais, coûts de fabrication...).

La durée totale des PFMP ((période de formation en milieu professionnel) obligatoires pour l'examen, sur les trois années de formation, est de 20 semaines.

Débouchés professionnels

Les diplômés travaillent dans les PME qui fabriquent et installent des menuiseries pour l'habitat individuel et collectif.

● **TRAVAUX PUBLICS**

Objectifs de la formation

Le bac pro travaux publics forme à la réalisation de terrassements (digues, barrages, plates-formes...), d'ouvrages d'art (structures en béton ou acier), d'équipements industriels ou sportifs, de canalisations ou réseaux (eau, énergies, fibre optique...) et de travaux routiers notamment. Des ouvrages qui répondent aux défis technologiques, environnementaux et climatiques actuels.

Les connaissances acquises au cours du bac pro sur l'ensemble du secteur des travaux publics permettent à l'élève

de savoir gérer toutes les phases d'un chantier. Il acquiert les compétences pour préparer son intervention en prenant en compte les critères de développement durable : quantification des besoins en matériel, matériaux, main d'œuvre. Il apprend à exploiter un dossier technique, à produire des documents graphiques, à réaliser les travaux : implanter et tracer (terrain), réaliser des travaux de voiries, terrassements et tranchées ou de réseaux (branchements nécessaires, etc.) en toute sécurité. L'élève est formé à construire des ouvrages en béton armé et en maçonnerie (positionnement des coffrages et armatures). La formation lui donne les compétences de gestion : répartir les tâches au sein de l'équipe, assurer le suivi des travaux et le contrôle de l'ouvrage.

La durée totale des PFMP ((période de formation en milieu professionnel) obligatoires pour l'examen, sur les trois années de formation, est de 20 semaines.

Débouchés professionnels

Le diplômé peut exercer dans toute entreprise de travaux publics (entretien, construction et rénovation des ouvrages) : travaux routiers, terrassements, adduction d'eau et assainissement, chauffage urbain, travaux électrique, fibre optique, gaz ou autre canalisations; mais aussi ouvrages d'arts (ponts, barrage...) et équipement industriel (centrales hydrauliques, etc.).

INFO +

Les formations peuvent connaître des adaptations ou des évolutions au cours de l'année scolaire.

Pour les suivre et pour plus d'informations sur les formations et les métiers, rendez-vous sur www.onisep.fr

VOIE GÉNÉRALE : LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

En première et terminale

LPO du Nord

Éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS)*
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
Humanités, littérature et philosophie (HLP)
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) : anglais, espagnol
Mathématiques
Numérique et sciences informatiques (NSI)
Physique-chimie
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
Sciences économiques et sociales (SES)

LPO Gustave Eiffel

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
Humanités, littérature et philosophie (HLP)
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) : anglais
Mathématiques
Physique-chimie
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
Sciences de l'ingénieur (SI)*
Sciences économiques et sociales (SES)
Éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS)*

LPO de Sada

Arts : théâtre*
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
Humanités, littérature et philosophie (HLP)
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) : anglais, espagnol et anglais-monde contemporain*
Mathématiques
Numérique et sciences informatiques (NSI)
Physique-chimie
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
Sciences économiques et sociales (SES)

LPO Tani Malandi

Arts : arts plastiques*
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
Humanités, littérature et philosophie (HLP)
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) : anglais, espagnol et anglais-monde contemporain*
Mathématiques
Numérique et sciences informatiques (NSI)
Physique-chimie
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
Sciences économiques et sociales (SES)

LPO de Bandré

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
Humanités, littérature et philosophie (HLP)
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) : anglais
Mathématiques
Numérique et sciences informatiques (NSI)
Physique-chimie
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
Sciences économiques et sociales (SES)

LPO des Lumières

Arts : cinéma - audiovisuel*
Arts : musique*
Arts : théâtre*
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
Humanités, littérature et philosophie (HLP)
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) : anglais, espagnol
Mathématiques
Numérique et sciences informatiques (NSI)
Physique-chimie
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
Sciences économiques et sociales (SES)

LPO de Kawéni

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
Humanités, littérature et philosophie (HLP)
Mathématiques
Physique-chimie
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
Sciences économiques et sociales (SES)

LGT Younoussa Bamana

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
Humanités, littérature et philosophie (HLP)
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) : anglais, espagnol
Mathématiques
Numérique et sciences informatiques (NSI)
Physique-chimie
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
Sciences de l'ingénieur (SI)*
Sciences économiques et sociales (SES)

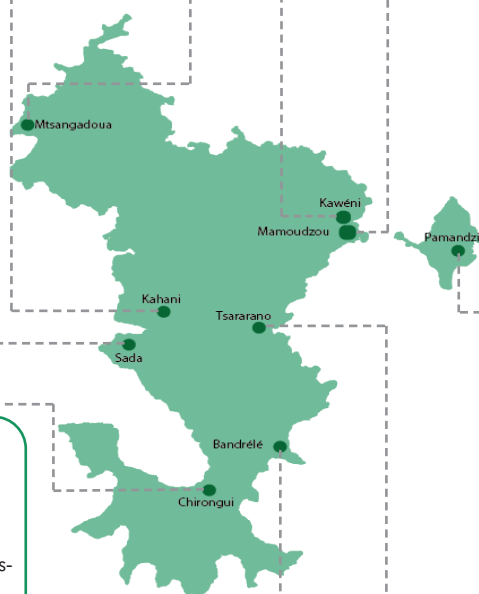
LPO de Petite-Terre

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
Humanités, littérature et philosophie (HLP)
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) : anglais, espagnol, et anglais-monde contemporain*
Littérature, langues et cultures de l'Antiquité (LLCA)*
Mathématiques
Numérique et sciences informatiques (NSI)
Physique-chimie
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
Sciences économiques et sociales (SES)

LPO de Dembéni

Éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS)*
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
Humanités, littérature et philosophie (HLP)
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) : anglais, espagnol
Mathématiques
Numérique et sciences informatiques (NSI)
Physique-chimie
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
Sciences de l'ingénieur (SI)*
Sciences économiques et sociales (SES)

*Enseignement de spécialité rare



VOIE TECHNOLOGIQUE : LES SÉRIES ET LES SPÉCIALITÉS

En première et terminale

LPO du Nord

Sciences et technologies de laboratoire (STL) :
Sciences physiques et chimiques en laboratoire
Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) :
Gestion et finances
Mercatique (marketing)
Ressources humaines et communication

LPO Gustave Eiffel

Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) :
Architecture et construction
Énergies et environnement
Systèmes d'information et numérique
Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) :
Mercatique (marketing)
Ressources humaines et communication

LPO de Sada

Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) :
Gestion et finances
Mercatique (marketing)
Ressources humaines et communication
Systèmes d'information et numérique

LEGTA de Coconi

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)

LPO Tanî Malandi

Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)
Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) :
Gestion et finances
Mercatique (marketing)
Ressources humaines et communication

LPO de Bandré

Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Sigles

LEGTA : lycée d'enseignement général et technologique agricole
LGT : lycée général et technologique
LPO : lycée polyvalent

Lycée public

Lycée agricole

LPO des Lumières

Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)
Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) :
Gestion et finances
Mercatique (marketing)
Ressources humaines et communication
Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

LPO de Kawéni

Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

LGT Younoussa Bamana

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) :
Architecture et construction
Énergies et environnement
Innovation technologique et éco-conception
Systèmes d'information et numérique
Sciences et technologies de laboratoire (STL) :
Sciences physiques et chimiques en laboratoire
Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) :
Gestion et finances
Mercatique (marketing)
Ressources humaines et communication

LPO de Petite-Terre

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) :
Architecture et construction
Sciences et technologies de laboratoire (STL) :
Sciences physiques et chimiques en laboratoire
Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) :
Gestion et finances
Mercatique (marketing)
Ressources humaines et communication
Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

LPO de Dembéni

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) :
Architecture et construction
Énergies et environnement
Innovation technologique et éco-conception
Systèmes d'information et numérique
Sciences et technologies de laboratoire (STL) :
Sciences physiques et chimiques en laboratoire
Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) :
Gestion et finances
Ressources humaines et communication
Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)





INDEX DES FORMATIONS

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ (EDS)

● ARTS

Arts plastiques

Cet enseignement de spécialité associe l'exercice d'une pratique plastique et la construction d'une culture artistique diverse. Fondé sur la création artistique, il met en relation les formes contemporaines avec celles léguées par l'histoire de l'art.

Cet enseignement couvre l'ensemble des domaines où s'inventent et se questionnent les formes : dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, création numérique, nouvelles attitudes des artistes, nouvelles modalités de production des images.

Cinéma - audiovisuel

Cet enseignement de spécialité propose aux élèves une formation aux formes les plus larges de la création en images et en sons, à partir d'approches historiques, stylistiques, techniques et sociologiques.

Cet enseignement repose également sur la pratique de l'écriture, de la mise en scène, de la captation et du montage, et sur la découverte des techniques, des métiers et des contraintes économiques liées aux objets de grande diffusion (films, séries, vidéos diffusées sur Internet, jeux vidéo, etc.).

Musique

L'enseignement de spécialité Musique (classe de 1re, voie générale) développe les compétences fondamentales nécessaires à l'expression musicale individuelle et collective. Les lycéens acquièrent une culture musicale large et approfondie forgée par l'écoute, l'analyse et l'interprétation d'un grand nombre d'œuvres. Ils réalisent des projets musicaux et développent ainsi leur réflexion sur les pratiques musicales et sur les fonctions assumées par la musique, hier et aujourd'hui, en France et ailleurs. Ils construisent également des compétences transversales liées, entre autres, à la réalisation de travaux en groupe ou à la présentation de travaux devant un public.

Théâtre

Cet enseignement de spécialité propose d'associer une pratique de jeu et une expérience de spectateur approfondie par la découverte de nombreux spectacles et la construction d'une culture théâtrale.

Au-delà de l'adaptation d'un texte à la scène, l'élève s'interroge sur ce qui constitue et caractérise un spectacle, ainsi que sur la relation entre ce spectacle et ses spectateurs. Il découvre et expérimente, par une pratique de mise en scène, toutes les composantes techniques du théâtre.

● ÉDUCATION PHYSIQUE, PRATIQUES ET CULTURE SPORTIVES (EPPCS)

Cet enseignement de spécialité dépasse le champ strict de la pratique sportive. En plus des enseignements en éducation physique et sportive, il intègre d'autres champs disciplinaires (sciences, humanités...).

L'objectif de cet enseignement est d'offrir un parcours d'études et une insertion professionnelle dans de nombreux secteurs (métiers de la santé et du bien-être, enseignement, entraînement, gestion, communication, événementiel, recherche, sécurité...).

● HISTOIRE - GÉOGRAPHIE, GEOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES (HGGSP)

Cet enseignement de spécialité regroupe l'histoire, la géographie, la géopolitique et la science politique pour permettre aux élèves de comprendre le monde contemporain.

En première, les élèves analysent un régime politique : la démocratie. Ils étudient la puissance internationale des États, les frontières politiques, les enjeux de l'information et les faits religieux dans leurs rapports avec le pouvoir.

● HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE (HLP)

Cet enseignement de spécialité propose une approche littéraire et philosophique de grandes questions de culture et une réflexion personnelle à travers des œuvres.

Les thèmes du programme sont abordés en relation avec l'histoire de la culture : "Les pouvoirs de la parole" de l'Antiquité à l'Âge classique, "Les représentations du monde" à la Renaissance, à l'Âge classique et à la période des Lumières.

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

● LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (LLCER)

Cet enseignement de spécialité vise à faire acquérir une culture approfondie et diverse de la langue étudiée (en anglais, anglais monde contemporain, allemand, espagnol, italien et en langue régionale basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, tahitien ou créole).

En s'appuyant sur des supports variés et authentiques (œuvres littéraires, articles de presse, films, documents iconographiques, documents numériques...), les élèves sont amenés à maîtriser la langue et à comprendre la spécificité de la culture propre à la langue étudiée, les œuvres patrimoniales majeures qui la constituent mais aussi les grandes questions qui traversent l'actualité des pays concernés ou qui ont forgé leur histoire.

● LITTÉRATURES, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ (LLCA)

Cet enseignement de spécialité se différencie de l'enseignement optionnel par son caractère littéraire plus affirmé. Les objets d'étude au programme de l'enseignement de spécialité sont communs au latin et au grec.

Cette spécialité propose aux élèves un questionnement sur l'homme dans la cité à travers les objets d'étude suivants : "La cité entre réalités et utopies" ; "Justice des dieux, justice des hommes" ; "Amour, Amours". Le dernier objet d'étude "Méditerranée : conflits, influences et échanges" aborde, dans une perspective géographique, chronologique et culturelle, le monde méditerranéen.

● MATHÉMATIQUES

Cet enseignement de spécialité approfondit les notions abordées en 2de et introduit de nouvelles notions. Il permet de développer le goût des mathématiques, d'en apprécier les démarches et les concepts, et de maîtriser l'abstraction.

Le programme s'organise en cinq grandes parties : "Algèbre", "Analyse", "Géométrie", "Probabilités et statistiques" et "Algorithmique et programmation".

● NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES (NSI)

Cet enseignement de spécialité permet d'acquérir les concepts et les méthodes qui fondent l'informatique, dans ses dimensions scientifiques et techniques.

Il développe chez les élèves des compétences multiples : analyser et modéliser un problème en termes de flux et de traitement d'informations ; concevoir des solutions algorithmiques ; traduire un algorithme dans un langage de programmation.

Les élèves acquièrent aussi des connaissances scientifiques et des savoir-faire qui leur permettront d'apprendre à utiliser l'informatique dans la vie quotidienne et professionnelle de manière responsable et critique.

● PHYSIQUE-CHIMIE

Cet enseignement de spécialité s'appuie sur la pratique expérimentale et l'activité de modélisation pour permettre aux élèves d'établir un lien entre le monde des objets, des expériences, des faits et celui des modèles et des théories.

Le programme est structuré autour de quatre thèmes qui se basent sur des situations de la vie quotidienne et qui contribuent à faire du lien avec les autres disciplines scientifiques : "Constitution et transformations de la matière", "Mouvement et interactions", "L'énergie : conversions et transferts", "Ondes et signaux".

Les nombreux domaines d'applications donnent à l'élève une image concrète, vivante et actuelle de la physique et de la chimie.

● SCIENCES DE L'INGÉNIEUR (SI)

Cet enseignement de spécialité s'intéresse aux objets et aux systèmes artificiels. Il a pour objectif de faire acquérir aux élèves des compétences comme la capacité à innover, à imaginer et matérialiser une solution à un type de problème.

L'approche en sciences de l'ingénieur mobilise une démarche scientifique qui repose sur l'observation, l'élaboration d'hypothèses, la modélisation, la simulation, l'expérimentation matérielle ou virtuelle et l'analyse critique des résultats obtenus.

La conduite de projet est liée à l'activité des ingénieurs.



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES EDS (suite)

Ainsi, en première, un projet de 12 heures mené en équipe permet aux élèves d'imaginer et de matérialiser une solution originale. En terminale, un projet de 48 heures conduit en équipe est proposé à tous les élèves.

● SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (SVT)

Cet enseignement de spécialité permet d'acquérir une culture scientifique à partir des concepts fondamentaux de la biologie et de la géologie.

Les élèves approfondissent des connaissances scientifiques et des savoir-faire les conduisant à être responsables dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

Les programmes du cycle terminal sont organisés en trois grandes thématiques : la Terre, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux contemporains de la planète notamment ceux de l'environnement, du développement durable, de la gestion des ressources et des risques ; le corps humain et la santé. Ces thèmes permettent aussi de développer chez les élèves un esprit critique et une éducation civique.

● SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (SES)

Cet enseignement de spécialité prolonge l'enseignement commun de seconde.

Il éclaire les grands enjeux économiques, sociaux et politiques des sociétés contemporaines.

Il renforce et approfondit la maîtrise par les élèves des concepts, méthodes et problématiques de la science économique, de la sociologie et de la science politique.

INFO +

Construisez votre projet d'orientation en simulant vos combinaisons d'enseignements de spécialité (EDS) ou votre série en voie technologique sur le site www.horizons21e.fr

LES SÉRIES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

● SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION (STMG)

Ce bac aborde les grandes questions de la gestion des organisations, par exemple : le rôle du facteur humain, les différentes approches de la valeur, l'information et la communication, etc.

À noter : l'importance de l'enseignement général, pour la maîtrise de l'expression écrite et orale, en français et en langues vivantes étrangères, les apports culturels de l'histoire-géographie et l'appui d'un enseignement adapté de mathématiques.

Les élèves suivent des spécialités propres à la série : trois en 1re et deux en terminale.

Les matières générales sont les mêmes dans toutes les séries : français (en 1re), enseignement moral et civique, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes, éducation physique et sportive et philosophie (en terminale).

Les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé en fonction de leurs besoins et d'un accompagnement à l'orientation qui pourra représenter jusqu'à 54 heures annuelles.

Un ou deux enseignements optionnels validés en contrôle continu.

Une heure hebdomadaire d'ETLV (enseignement technologique) dispensée en langue vivante.

● SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE (STL)

Au travers d'enseignements privilégiant l'expérimentation, la démarche scientifique et la démarche de projet, les élèves acquièrent des compétences en chimie, en physique, en biochimie, en biologie et biotechnologies. Pendant 2 ans, ils apprennent à doser, à classer et à effectuer des mesures en utilisant des appareils sophistiqués. L'objectif est de faire émerger des concepts généraux à partir de phénomènes expérimentaux.

• Les élèves suivent des spécialités propres à la série : trois en 1re et deux en terminale.

• Les matières générales sont les mêmes dans toutes les séries : français (en 1re), enseignement moral et civique, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes,

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

LES SÉRIES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE (suite)

éducation physique et sportive et philosophie (en terminale).

- Les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé en fonction de leurs besoins et d'un accompagnement
- à l'orientation qui pourra représenter jusqu'à 54 heures annuelles.
- Un ou deux enseignements optionnels validés en contrôle continu.
- Une heure hebdomadaire d'ETLV (enseignement technologique) dispensée en langue vivante.

● SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (STI2D)

La série STI2D permet d'acquérir des compétences technologiques étendues, transversales à tous les domaines industriels, ainsi que des compétences approfondies dans un champ de spécialité.

- Les enseignements sont conçus de façon interdisciplinaire et en lien étroit avec les sciences, ce qui ouvre les possibilités de poursuites d'études. Ils reposent sur des connaissances dans trois domaines : l'énergie, l'information et la matière.
- Les élèves ont des activités pratiques d'expérimentation, de simulation et d'analyse de produits. Travaillant sur des projets, ils sont incités à collaborer entre eux, à développer leur sens de l'initiative et des responsabilités, à trouver des solutions pour les problèmes rencontrés. Les disciplines prennent appui sur des situations concrètes. Les élèves suivent des spécialités propres à la série : trois en 1re et deux en terminale.
- Les matières générales sont les mêmes dans toutes les séries : français (en 1re), enseignement moral et civique, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes,
- Éducation physique et sportive et philosophie (en terminale).
- Les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé en fonction de leurs besoins et d'un accompagnement à l'orientation qui pourra représenter jusqu'à 54 heures annuelles.
- Un ou deux enseignements optionnels validés en contrôle continu.
- Une heure hebdomadaire d'ETLV (enseignement technologique) dispensée en langue vivante.

● SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION (STHR)

Les enseignements technologiques portent sur l'économie et la gestion hôtelière, les sciences et technologies culinaires, les sciences et technologies des services. Des séances concrètes sont l'occasion de productions et d'analyses par les élèves (en atelier culinaire, en restaurant et/ou hôtel d'application), d'applications numériques (vidéos, serious games...), etc.

Les élèves de 1re doivent effectuer un stage de mise en application.

Les élèves suivent des spécialités propres à la série : trois en 1re et deux en terminale.

Les matières générales sont les mêmes dans toutes les séries : français (en 1re), enseignement moral et civique, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes, éducation physique et sportive et philosophie (en terminale).

Les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé en fonction de leurs besoins et d'un accompagnement à l'orientation qui pourra représenter jusqu'à 54 heures annuelles.

Un ou deux enseignements optionnels validés en contrôle continu.

Une heure hebdomadaire d'ETLV (enseignement technologique) dispensée en langue vivante.

● SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUÉS (STD2A)

Les enseignements technologiques développent chez l'élève des compétences d'analyse, de conception, de création et de communication propres au design ainsi qu'aux métiers d'art. Ils s'appuient notamment sur des démarches expérimentales.

Les élèves suivent des spécialités propres à la série : trois en 1re et deux en terminale.

Les matières générales sont les mêmes dans toutes les séries : français (en 1re), enseignement moral et civique,



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

INDEX DES FORMATIONS

LES SÉRIES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE (suite)

histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes, éducation physique et sportive et philosophie (en terminale).

Les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé en fonction de leurs besoins et d'un accompagnement à l'orientation qui pourra représenter jusqu'à 54 heures annuelles.

Un ou deux enseignements optionnels validés en contrôle continu.

Une heure hebdomadaire d'ETLV (enseignement technologique) dispensée en langue vivante.

● SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT (STAV)

Une large part est accordée à l'approche environnementale : aménagement de l'espace rural, production, transformation des produits, dimension sanitaire de l'alimentation.

Le bac STAV intègre dans sa formation des stages individuels et collectifs obligatoires.

Le bac STAV propose un ensemble d'enseignements communs similaires aux autres séries de bac techno, avec 2 enseignements spécifiques : les technologies de l'informatique et du multimédia et l'éducation socioculturelle.

Les élèves suivent des spécialités propres à la série : trois en 1re et deux en terminale.

Les matières générales sont les mêmes dans toutes les séries : français (en 1re), enseignement moral et civique, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes, éducation physique et sportive et philosophie (en terminale).

Un ou deux enseignements optionnels validés en contrôle continu à choisir parmi : langue vivante C ; pratiques physiques et sportives ; hippologie et équitation ; pratiques professionnelles.

Une heure hebdomadaire d'ETLV (enseignement technologique) dispensée soit en langue vivante A, soit en langue vivante B.

Le bac STAV propose aussi des sections européennes ou sections sportives et une unité facultative engagement citoyen.

● SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL (ST2S)

La biologie humaine, la connaissance psychologique des individus et des groupes, l'étude des faits sociaux et des problèmes de santé, les institutions sanitaires et sociales constituent les enseignements dominants de ce bac.

Les élèves suivent des spécialité propres à la série : trois en 1re et deux en terminale.

Les matières générales sont les mêmes dans toutes les séries : français (en 1re), enseignement moral et civique, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes, éducation physique et sportive et philosophie (en terminale).

Les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé en fonction de leurs besoins et d'un accompagnement à l'orientation qui pourra représenter jusqu'à 54 heures annuelles.

Un ou deux enseignements optionnels validés en contrôle continu.

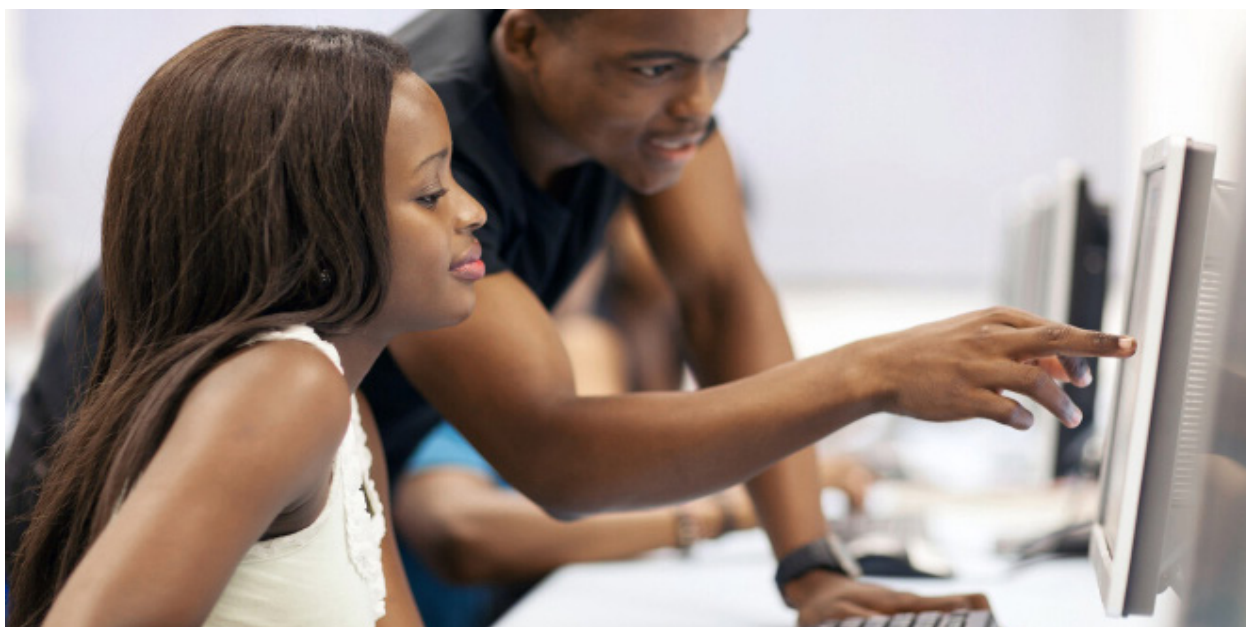
Une heure hebdomadaire d'ETLV (enseignement technologique) dispensée en langue vivante.

INFO +

Construisez votre projet d'orientation en simulant vos combinaisons d'enseignements de spécialité (EDS) ou votre série en voie technologique sur le site www.horizons21e.fr

À MAYOTTE - RENTRÉE 2025

Le centre d'information et d'orientation (CIO)



● LE CIO DE MAMOUDZOU

Est un lieu d'accueil, d'information et de conseil dédiés à l'orientation et à la formation tout au long de la vie :

- un service public du ministère de l'Éducation nationale ;
- gratuit et ouvert à tous ;
- un lieu ressource et d'expertise pour l'orientation et l'insertion.

Vous pourrez y consulter de la documentation, bénéficier d'un entretien avec un(e) psychologue de l'éducation nationale.

Pour qui ?

Élèves, étudiants, parents, éducateurs, jeunes non scolarisés, professionnels, adultes, enseignants, jeunes sans emploi...

S'informer

Sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions

Être accompagné

Dans l'élaboration de votre projet d'orientation ou de formation

Bénéficier

D'un entretien conseil personnalisé avec un(e) psychologue de l'éducation nationale

Le CIO est en lien avec les partenaires institutionnels :

- Pôle Emploi ;
- Mission Locale ;
- Points information jeunesse ;

• L'université de Mayotte (UMay)

• La cité des métiers.

● LE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Intervient au CIO et en établissement scolaire public.
- Contribue à l'élaboration du projet d'orientation.
- Apporte son expertise à l'équipe éducative et au chef d'établissement.

● HORAIRES D'OUVERTURE

Le CIO est situé à la cité des métiers de Mamoudzou (rue des manguiers, en face du lycée Bamana).

Pendant la période scolaire

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30
- les mercredis : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

Pendant les vacances scolaires

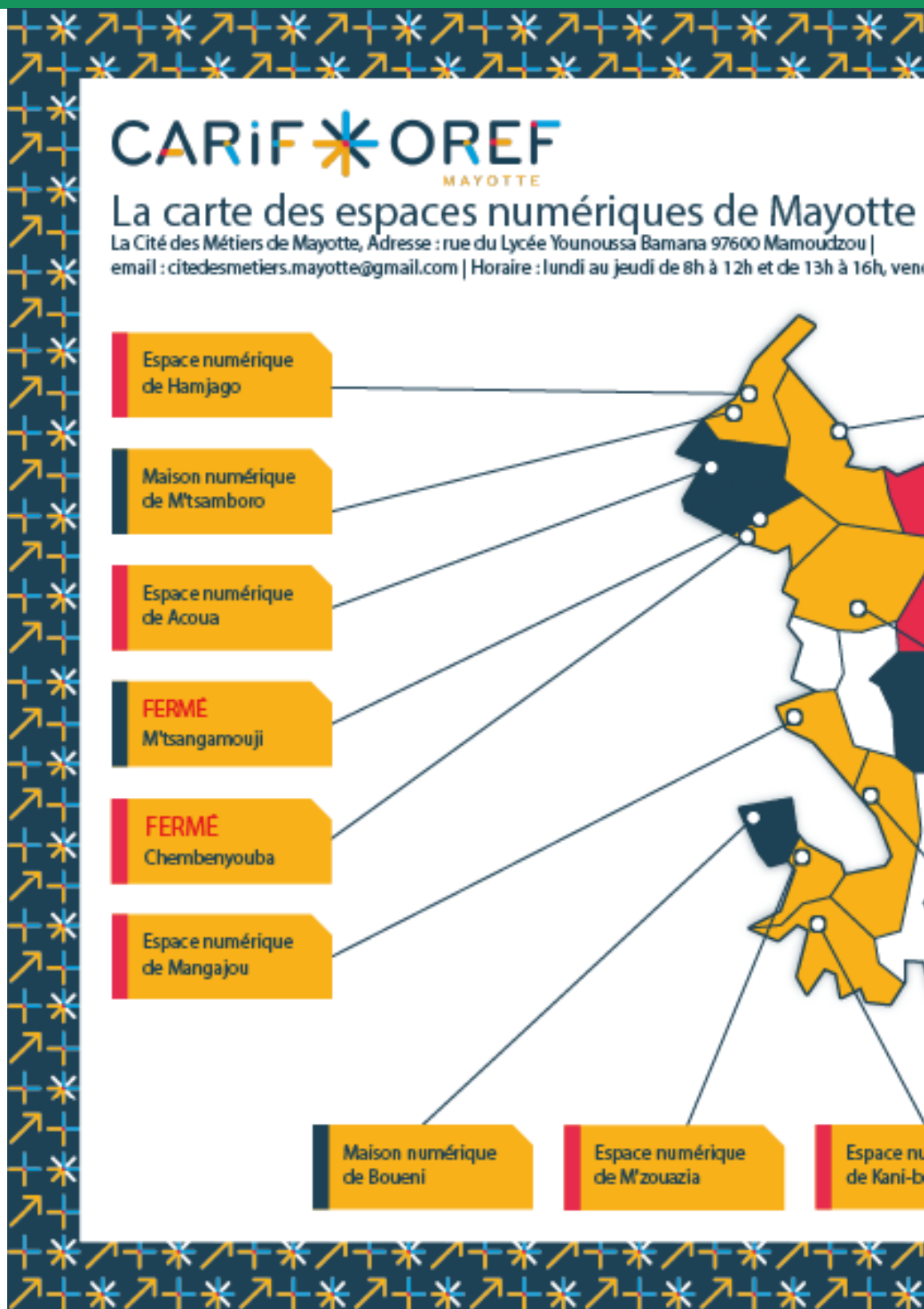
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 14h

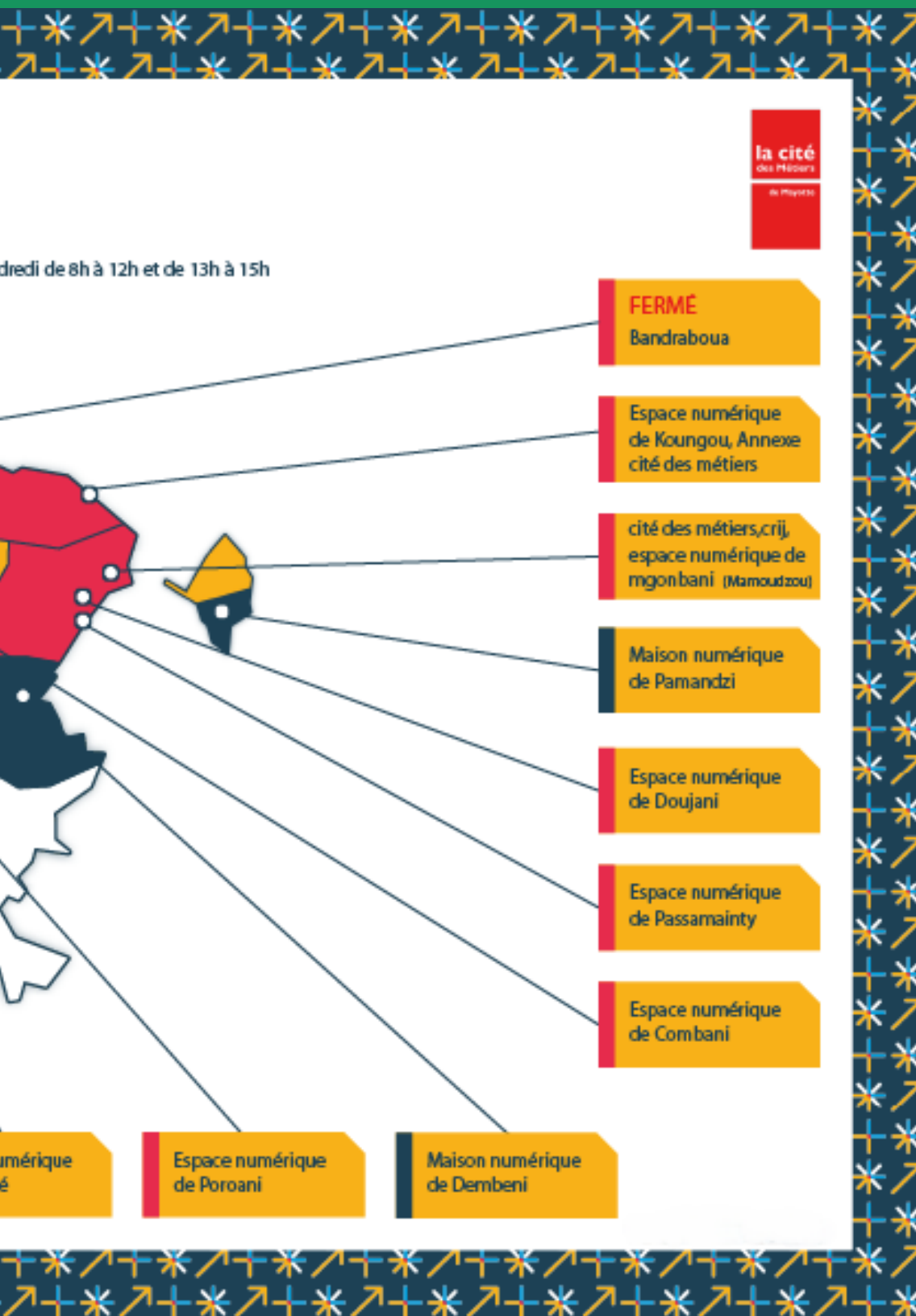
● CONTACTER LE CIO

Mail : ciomamoudzou@ac-mayotte.fr

Téléphone : 0269 63 34 02

LES ESPACES NUMÉRIQUES DE MAYOTTE





MON
ORIENTATION
EN LIGNE

Des questions sur les formations ? les métiers ? l'orientation ?

Nos experts vous répondent par tchat, mail, téléphone



www.onisep.fr/mon-orientation-en-ligne

Un service gratuit d'aide personnalisée



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux